L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1627 - VENDREDI 30 AVRIL 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES

30 ans de réalisation

- CHARPENTE
- COUVERTURE
- BARDAGE
- ZINGUERIE
- SERRURERIE
- DÉSAMIANTAGE

BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES

21140 SEMUR EN AUXOIS
Tel. 03 80 97 17 70
contact@crai21.com

Négociations Pac

La Région en direct avec le ministre



Alors que les négociations liées à la nouvelle Politique agricole commune touchent à leur terme, une réunion en « visio » s'est tenue entre les représentants agricoles de Bourgogne Franche-Comté et le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie. Face aux fortes inquiétudes qui s'expriment sur les éco-régimes et les aides pour l'élevage bovin, avoir l'oreille du ministre est particulièrement important. Attentif, ce dernier a toutefois prévenu : il faudra faire des compromis…

Pages 16 et 17.

Côte d'Or

› Viticulture

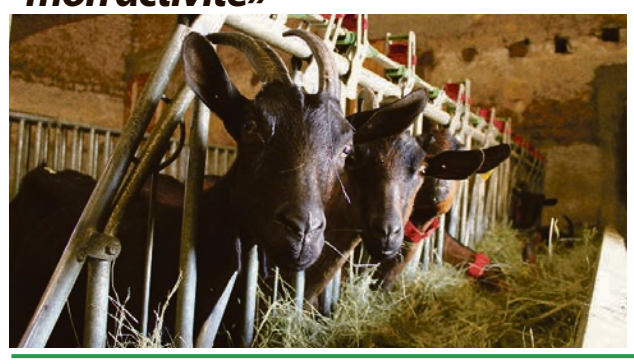
Au chevet d'une profession qui doit se réinventer



Nièvre

› Vol de chèvres sur une exploitation

«Je continuerai quoi qu'il arrive mon activité»



Yonne

› Visite ministérielle

«La femme dans l'agriculture est une battante»



fendt.fr

FENDT



PRIX SPÉCIAL SUR PRESSES V180 DERNIÈRE GÉNÉRATION

Presses à balles rondes Fendt:
une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

NETTOYAGE et ENTRETIEN de PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES



CRAI Energies
21140 Semur en Auxois
03 80 97 17 70
crai.energies@gmail.com

Sommaire

Côte d'Or
04 • Aviculture : «Produire local a tué mon élevage»
05 • Lait : Une vente plus que directe
06 • Viticulture : Au chevet d'une profession qui doit se réinventer
07 • Savoir-faire 100 % Côte-d'Or : De nouveaux bénéficiaires

Nièvre
08 • Syndicalisme : Le Préfet de la Nièvre invité par la FDSEA et les JA 58
09 • Vol de chèvres : «*Je continuerai quoiqu'il arrive mon activité*»
10 • Fourrages : Quand récolter ses MCPI ?
11 • Étude statistique : Le portrait agricole de la Nièvre

Yonne
12 • Visite ministérielle : «*La femme dans l'agriculture est une battante*»
13 • 110 Bourgogne : D'importants investissements pour la production de blés de filières qualité
14 • Emploi : Quelles aides pour les employeurs ?

Région et ailleurs
15 • Viticulture : La Région prête à aider…en fonction de ce que fera l'État
16 • Pac et zones intermédiaires : Agir « *avec conviction et méthode* »
17 • Pac : Lettre ouverte à Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture
18 • Économie : Le Crédit Agricole au rendez-vous d'une année atypique
19 • Effet du confinement : Se reconnecter avec son exploitation

Filières
20 • Cultures Gel et grandes cultures : Plus de peur que de mal !
21 • Élevage Mise à l'herbe : Une sortie pas comme les autres

Infos Services
22 • Économie et gestion
23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Revalorisation des retraites agricoles

Ce sera le 1er novembre

En déplacement dnans le Puy-de-Dôme, Jean Castex a annoncé une revalorisation des petites retraites agricoles à compter du 1er novembre prochain. Une mesure qui prendra finalement effet un mois avant le calendrier initial.

Lors d'un déplacement dans la circonscription du député André Chassaigne (PCF, Puy-de-Dôme), le Premier ministre, Jean Castex, a indiqué que les petites retraites agricoles seront revalorisées à compter du 1er novembre prochain, soit avec deux mois d'avance sur le calendrier initial.

En effet, ce coup de pouce était programmé pour le 1er janvier 2022. Il s'agit concrètement de porter la retraite des anciens chefs d'exploitation agricole, aujourd'hui à 75 % du Smic, à hauteur de 85 %, soit 1 046 euros net/mois. « *Concrètement, pour 227 000 chefs d'exploitations agricoles, cela représentera en moyenne 100 euros de plus par mois. C'est une avancée forte, qui était attendue, qui était nécessaire* », a justifié le chef du Gouvernement. La mesure qui coûtera environ 280 millions d'euros par an et qui sera financée par la solidarité nationale concerne les chefs d'exploitation qui ont eu une carrière complète, c'est-à-dire, justifiant dix-sept ans et demi de cotisations. André Chassaigne avait déposé en 2016, une proposition de loi sur la revalorisation des pensions de retraite agricole, pour les porter à 1 000 euros net par mois.

Ce texte avait été examiné et adopté par les députés à l'été 2020.

Pour rappel, le minimum vieillesse est de 907 euros par mois.

D'APRÈS ACTUAGRI

La MSA sera au rendez-vous

Le Premier ministre a annoncé la revalorisation des petites retraites agricoles à compter du 1er novembre 2021. Cette revalorisation de 75% à 85 % du SMIC net s'appliquera aussi bien aux retraités actuels qu'aux futurs retraités pour une carrière complète en tant que chef d'exploitation ou d'entreprise agricole. Elle sera versée par les caisses de MSA début décembre, au titre de la mensualité de novembre.

La MSA est pleinement mobilisée, aux côtés de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), pour mettre en œuvre cette mesure et sera au rendez-vous pour verser cette revalorisation à plus de 220 000 agriculteurs.

« Nous nous félicitons de cette avancée majeure pour le monde agricole que nous portons depuis plusieurs années. Nous serons prêts en novembre pour appliquer la revalorisation des petites retraites agricoles» a annoncé Pascal Cormery, président de la Caisse centrale de la MSA.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ MSA BOURGOGNE



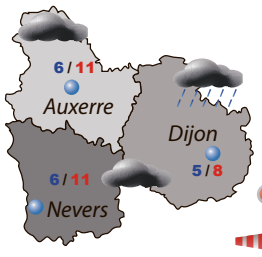
la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 30 Avril

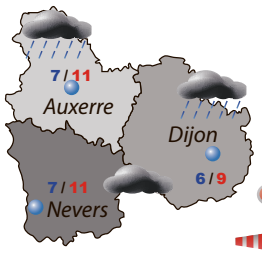


Maussade
Ce vendredi se déroulera sous un ciel couvert et quelques pluies.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 10 à 12°C
Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Robert
Soleil : 06h33 - 21h04
Lune : 00h31 - 08h48

Samedi 1 Mai

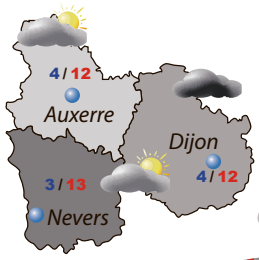


Perturbé
Le temps restera couvert avec des précipitations localement. Les vents seront modérés.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 9 à 12°C
Vents : Nord-Ouest 20 km/h

Saint Jeremie
Soleil : 06h31 - 21h05
Lune : 01h45 - 09h44

Dimanche 2 Mai



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 11 à 13°C
Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Boris
Soleil : 06h30 - 21h07
Lune : 02h45 - 10h49

Prévisions à 7 jours

Lundi 3 Mai au Mercredi 5 Mai
De nombreuses précipitations sont attendues.
Vents : Sud-Est à 10 km/h
T° mini : 2 à 4°C T° maxi : 12 à 14°C

Du Jeudi 6 Mai au Dimanche 9 Mai
Les pluies persisteront tout au long de cette période.
Vents : Sud à 20 km/h
T° mini : 3 à 5°C T° maxi : 14 à 16°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Face au réchauffement

La filière lait monte d'un degré

L'interprofession laitière des 25 départements du Nord-Est déploie le programme Climalait afin d'accompagner les éleveurs dans leur adaptation au réchauffement climatique. Les acteurs de la filière sont invités à solliciter des groupes de producteurs, en vue de leur formation.

La filière laitière s'est engagée dans la démarche de responsabilité sociétale *«France Terre de lait»*. Une des thématiques explorées concerne le changement climatique, avec deux angles d'approche : l'atténuation et l'adaptation.

Concernant l'ambition collective de réduire l'empreinte carbone de 20 % d'ici 2025, d'améliorer la durabilité de l'élevage et de valoriser ses contributions positives, plus de 11 000 producteurs de lait sont déjà engagés sur le territoire national. 900 conseillers ont été formés pour les accompagner, sur la base de l'outil de référence Cap'2er.

Le second volet de l'action de la filière est matérialisé par le programme de recherche multipartenarial *«Climalait»* conduit entre 2015 et 2019. Le Cil BFC Est l'a présenté à ses membres et partenaires, au cours de deux visioconférences identiques les 7 et 9 avril. Caroline Guillaume, animatrice du collège producteurs, a décrit les étapes clés.

À partir des scénarios d'évolution climatique, analysés à l'échelle *«pertinente»* des zones laitières, l'impact sur les cultures et la pousse de l'herbe a été évalué, avant d'en mesurer les conséquences pour les systèmes de production et de proposer des adaptations possibles. Pour approcher les questions de manière ludique sur le terrain, un «Rami fourrager» est proposé aux éleveurs. Ce jeu de plateforme simulant un élevage ruminant permet d'évaluer les besoins fourragers pour une exploitation type confrontée à la hausse des températures. Il favorise les échanges entre éleveurs et avec des conseillers, à l'intérieur d'un groupe. *«Il s'agit de recueillir la parole d'éleveurs et repérer les voies d'adaptation préférées, les atouts et contraintes reliées aux voies d'adaptation et identifier les leviers techniques à creuser»* analyse Jean Charef, chargé de mission au Cniel.

Cinq zones sur le bassin

Vingt fiches de synthèses ont été rédigées, une par zone étudiée, et des publications d'articles ont suivi dans la presse. Sur le grand bassin laitier cinq zones ont été ciblées : le Plateau lorrain, le Sundgau, le Chaourçois, le Plateau de Langres et les seconds plateaux du Jura. Le Cil BFC Est entre dans la phase de déploiement de Climalait dans chacun de ses territoires de proximité, afin de proposer des solutions concrètes adaptées, pour que chaque éleveur puisse se les approprier. Cela suppose l'identification de leviers d'adaptation spécifiques aux petites régions, au sein de groupe d'éleveurs.

Des kits de formation-information clé en mains seront mis à la disposition des acteurs de la filière. Deux journées sont prévues, espacées de 15 jours par groupe d'une dizaine de participants. La première contient la présentation des conclusions du programme de recherche ; la deuxième invite les éleveurs au travail pratique sur la base du *«Rami Fourrager»* adapté à leur secteur. Ces formations sont finançables par le fonds Vivea.

Des essais en ferme sont préconisés pour valider techniquement certaines de ces solutions envisagées. Restera ensuite à vulgariser ces acquis, à l'occasion de fermes ouvertes, de réunions d'information ou d'articles publiés dans la presse agricole. Caroline Guillaume en appelle à la *«cohésion des acteurs pour un travail en réseau dans un but commun»*. Le Cil BFC Est vise la réalisation de deux formations minimum sur chaque département, au cours de la campagne 2021-2022. Des réunions d'échange entre animateurs suivront, afin d'en tirer le bilan, avant suites potentielles à donner.

JEAN-LUC MASSON

Renseignements : cguillaume@fdpl52.fr



L'identification de leviers d'adaptation spécifiques aux petites régions, au sein de groupes d'éleveurs, c'est le but poursuivi dans le cadre du programme Climalait.

Un bassin laitier plus grand

Le Centre interprofessionnel laitier (Cil) Grand Est a fusionné le 5 mars avec son voisin de Bourgogne Franche-Comté (Cil BFC). La nouvelle structure fédère désormais sous le sigle Cil BFC Est 25 des 26 départements des trois régions Île de France, Bourgogne Franche-Comté et Grand Est. Seules les Ardennes font défaut, car traditionnellement aspirées par leur proximité avec Nord-Picardie. Présidé par Pierre Passetemps, le vice-président de la Fromagerie de l'Ermitage, dans les Vosges, et dirigé par Thierry Bajolet, le nouveau CIL compte trois collèges (producteurs, industries privées et coopératives), ainsi qu'une commission des appellations d'origine protégée. Trois laboratoires d'analyse sont situés sur sa zone de chalandise : Uriane à La Capelle, dans l'Aisne ; Lial, à Rioz, en Haute-Saône et Lda 39, à Poligny, dans le Jura. Cette très grande région laitière pèse 29,1 % du tonnage français de fromage à 510 218 t. Sa part de marché des laits fermentés (dont yaourts) s'élève à 14,1 %, à 189 774 t. 12 des 51 AOP et 5 des 10 IGP de l'Hexagone figurent sur cette carte du très Grand Est (ces données incluent les Ardennes). Au quotidien, le Cil œuvre au maintien de la filière dans les territoires, en relayant les missions incombant à sa structure mère le Cniel, à l'échelon national : faciliter les relations entre les acteurs et promouvoir collectivement le lait et les produits laitiers.



Aviculture

«Produire local a tué mon élevage»

Une éleveuse de l'Auxois-Morvan évoque ses déboires depuis un résultat positif à la salmonelle, survenu début mars dans l'un de ses bâtiments.


Gaëlle Picard, installée à Noidan en 2018, a été contrainte de faire euthanasier ses 2 000 poules, dont les trois quarts par principe de précaution. La jeune femme regrette aussi et surtout l'évolution de la réglementation qui ne prend plus en compte les contre-analyses.

De nombreux internautes ont déjà eu écho de cette histoire, largement relayée sur les réseaux sociaux et notamment Facebook. Gaëlle Picard, 25 ans, vit actuellement une épreuve très difficile dans son élevage de poules pondeuses bio. Toutes ses volailles ont été euthanasiées le 31 mars pour raison sanitaire. La faute à un problème qui n'en était peut-être pas un. Son activité de vente d'œufs est totalement stoppée.

Principe de précaution

La jeune femme raconte ce qui lui est arrivé : *«Un prélèvement dans un de mes quatre bâtiments est revenu positif à la salmonelle. Cette bactérie était en infime quantité : des milliers de séquençages ont été nécessaires au laboratoire pour retrouver une nouvelle positivité lors de la deuxième mise en culture. Toutes les autres analyses de ce même bâtiment étaient négatives, les poules étaient saines. Il n'y avait rien non plus dans mes trois autres bâtiments»*. C'est à partir de ce moment qu'un *«engrenage infernal»* a commencé : *«l'administration a tranché, arbitrairement et froidement, en exigeant un abattage massif, sans qu'aucune contre-analyse ne soit réalisée. Mes 500 poules dites contaminées ont été tuées mais aussi celles des trois autres bâtiments, tout ça par principe de précaution… Mes poulaillers sont pourtant éloignés et parfaitement distincts les uns des autres, c'est incroyable. En ce qui concerne la bactérie, elle a été vraisemblablement portée par un petit rongeur. La salmonelle, il faut le savoir, est présente un peu partout dans l'environnement. En faible quantité, la salmonelle se fait vite manger par d'autres bactéries»*.

Un arrêté qui change tout

Gaëlle Picard pointe clairement du doigt l'évolution de la réglementation : *«en plus de ce principe de précaution que je ne comprends pas et que je n'accepte pas, un arrêté préfectoral est sorti en août 2018 : celui-ci n'oblige plus les services sanitaires à réaliser des contre-analyses ! Dès que c'est positif, c'est positif et ça le reste ! J'entends dire que la salmonelle est en recrudescence en France, mais cela n'a vraiment rien d'étonnant avec ce genre de procédé… Les contre-analyses, il y a encore trois ans, permettaient à au moins un élevage sur deux de prouver qu'il n'y avait aucun danger. Qui sait, j'aurais peut-être eu cette possibilité ! Le 12 mars, soit au lendemain des résultats, j'ai refait des analyses dans mes quatre bâtiments et tout était négatif. Au laboratoire, on m'a dit que je n'avais pas eu de chance le jour J. Si le prélèvement initial avait été réalisé quelques centimètres plus loin ou au même endroit le lendemain, il n'y aurait certainement rien eu et mes poules seraient encore vivantes aujourd'hui»*.

Un non-sens

Gaëlle Picard ne s'oppose pas au principe des prélèvements sanitaires, bien au contraire : *«je ne veux surtout pas que le consommateur encoure le moindre risque avec mes produits, cela va de soi. Je suis ouverte à toute analyse, je veux travailler en toute transparence. Mon installation en 2018 s'est basée sur un mode d'élevage raisonné et éthique afin de fournir au niveau local des produits sains et de qualité. En tant qu'agricultrice, éleveuse, il me paraît primordial d'assurer la sécurité alimentaire des clients. Toutefois, mon choix de produire en 100 % naturel me laisse face à la dureté et la complexité de la vie organique, mon indépendance se heurte aujourd'hui de manière violente aux limites et aux non-sens de l'administration, avec des protocoles toujours plus bridants. Derrière toute sa communication qui semble prôner une agriculture plus verte, plus responsable, plus locale, l'État tue, à travers ses normes et protocoles toujours plus stricts et non adaptés, les agriculteurs qui comme moi proposent un mode d'élevage raisonné et durable»*.

Difficile moralement

Gaëlle Picard se retrouve condamnée à assumer économiquement et moralement l'euthanasie, la désinfection de ses bâtiments et le rachat de toutes ses nouvelles poules ainsi que leur aliment : *«au-delà de l'aspect financier, cette situation est très difficile moralement. Je n'ai bien sûr pas assisté à la tuerie, c'était juste impossible pour moi. Rien que d'imaginer ce que les services sanitaires étaient en train de faire était déjà très dur à encaisser. Le lendemain, me rendre dans les bâtiments dans lesquels il n'y avait plus rien, plus un bruit, a été une autre épreuve délicate. Sur le plan psychologique, c'est atroce. De plus, les membres des services sanitaires qui interviennent chez vous ne vous font aucun cadeau, ils parlent sans ménagement. Cela n'arrange rien à la situation. J'ai perdu la seule chose que je possédais à ce jour, mes poules. Ils m'ont tout pris et je dois repartir de zéro, tout cela en ayant le sentiment que ce n'était pas justifié»*.

AG

Financement participatif
Un formidable élan de générosité

Gaëlle Picard, trop jeune et trop habitée par ses convictions pour se résigner, ne veut pas abdiquer face à ce *«rouleau compresseur administratif»* : *«je veux continuer à me battre pour faire vivre une agriculture nouvelle et locale. Toute seule, je ne pourrai malheureusement pas y arriver. C'est le cœur lourd que je lance un appel à l'aide pour m'aider à redémarrer mon activité, même si demander de l'argent n'est pas vraiment dans mes valeurs…»*. Une cagnotte actuellement en ligne sur le site Leetchi (www.leetchi.com/c/sauvons-ma-soeur-gaelle-25-ans-jeune-eleveuse-en-danger) a déjà permis de collecter plusieurs milliers d'euros, au plus grand plaisir de la jeune éleveuse, infiniment reconnaissante : *«cet élan de solidarité et de générosité est extraordinaire. En plus des dons, je reçois énormément de messages de soutiens. Je suis extrêmement touchée, que tout le monde soit remercié»*.


L'élevage comprend quatre bâtiments comme celui-ci.



Ces bons œufs bios, sans antibiotiques ni OGM, sont habituellement vendus aux particuliers, à des collèges et maisons de retraite.

Lait

Une vente plus que directe

L'EARL Salomon, de Savoisy, a fait installer un distributeur de lait à Châtillon-sur-Seine.

La Côte-d'Or connaissait déjà les distributeurs de légumes, de pain, de viande et d'œufs, mais pas encore de lait. C'est désormais chose faite à Châtillon-sur-Seine. Yannick Salomon et son salarié Jérémi De Waele ont eu l'idée d'innover il y a plusieurs semaines, avec le désir de surfer sur la dynamique des produits locaux initiée depuis le début de la crise sanitaire. *«Ce type de distributeur n'existait pas encore dans le secteur, c'était l'occasion, d'autant qu'une vente de lait de vache Brune a tout son sens à Châtillon !»*, confie Yannick Salomon, éleveur dans le village de Savoisy. Après avoir reçu l'aval de la municipalité, le jeune homme de 27 ans est allé se procurer un matériel d'occasion en Haute-Marne : *«j'ai pris contact avec un éleveur qui développait la vente directe sur sa ferme. Son distributeur à lait lui avait permis de faire connaître son élevage, il ne s'en servait plus et voulait s'en séparer. Nous lui avons acheté à un prix intéressant, plus de deux fois moins cher que du neuf. Nous avons fait appel à MCL Sérigraphie pour lui donner un nouveau design»*.

Merci Inter

Trouver un lieu propice pour installer le distributeur s'est également imposé. Le parking d'Intermarché a été rapidement visé : *«celui-ci est en plein centre-ville, à l'intersection des trois axes routiers de Châtillon. Ce site était à nos yeux le plus opportun car il y a beaucoup de trafic, en moyenne 10 000 passages en caisse chaque semaine, sans compter l'affluence de la galerie marchande. En plus, il y a de la place pour se garer»*. Yannick Salomon et Jérémi De Waele ont pris contact avec les dirigeants de l'établissement : *«un très bon accueil nous a été réservé, nous leur avons proposé une visite de la ferme dans la foulée. Notre projet a été accepté, sans la moindre hésitation de leur part. Nous les remercions infiniment pour leur confiance et leur soutien»*.

1 000 euros les 1 000 litres

Le Chatillo'lait - nom donné au distributeur de l'EARL Salomon - a été installé le 13 avril. Pas moins de 250 litres de lait cru ont été vendus la première semaine. Un volume très prometteur, qui satisfait logiquement les deux éleveurs : *«c'est effectivement très encourageant. Facebook a été très utile pour communiquer sur ce nouveau service. Les retours de la clientèle sont tous très positifs pour l'instant, c'est une satisfaction supplémentaire»*. Sur place, le litre de lait est vendu au prix d'un euro : *«plusieurs clients nous ont déjà dit que ce n'était vraiment pas cher. Pourtant, pour nous, c'est très avantageux, même en AOP Époisses. En pratique, il est possible de venir avec son propre contenant ou se procurer une bouteille au prix de 40 centimes d'euros. Les consommateurs se servent eux-mêmes, le distributeur fonctionne 24 heures/24. Il est possible de payer avec des pièces et des billets. Un système de paiement par clé magnétique avec rechargement est proposé»*.

Deux heures par jour

Ce *«nouvel atelier»* nécessite une astreinte quotidienne d'environ deux heures, comme l'indique Yannick Salomon : *«nous nous rendons tous les matins sur place avec le tank à lait afin d'assurer le réapprovisionnement. Nous avons passé beaucoup de temps devant le distributeur durant la première semaine pour expliquer le fonctionnement»*. Le jeune chef d'exploitation ne se fixe aucune durée pour l'amortissement : *«nous n'avons pas réalisé d'étude de marché préalable, il est donc difficile de savoir ce que cela peut donner. Si l'amortissement prend un an, ce sera très bien. S'il faut attendre deux ans, ce sera deux ans. Si nous arrivons à passer 40 litres par jour, le volume annuel représentera la production de deux de nos vaches. Ce distributeur ne changera pas la situation économique de la ferme, c'est certain. Mais si son succès se confirme, ce sera déjà une grande satisfaction de pouvoir valoriser notre lait au prix d'un euro par litre»*.

AG



La page Facebook *«Le Chatillo'lait»*, déjà likée à plus de 500 reprises, communique régulièrement sur le fonctionnement du distributeur. On y apprend notamment que le lait de vache brune contient davantage d'oméga 3 et 6 que ses homologues.



Le Chatillo'lait est disponible sur le parking d'Intermarché depuis le 13 avril.

▶ Brève

Recherche de maître d'apprentissage

Léo est actuellement élève en Troisième. En septembre, il souhaite entrer en Capa *«Métiers de l'agriculture»* au CFA de Quetigny. Pour cela il recherche un maître d'apprentissage en grandes cultures et/ou en élevage bovin ou ovin (lait et/ou viande) pour une durée de deux ans. Résidant à Brazey-en-Plaine, il recherche une exploitation dans un rayon d'une dizaine de kilomètres de son domicile. Il se déplacera en deux roues ou sera transporté par ses parents. Si l'exploitation est plus éloignée, un hébergement sur place sera à étudier. Si vous souhaitez en savoir plus et obtenir les coordonnées de Léo, contactez la FDSEA 21 au 03 80 68 67 67 ou accueil@fdsea21.fr.





Viticulture

Au chevet d'une profession qui doit se réinventer

Le président du Conseil départemental de Côte-d'Or, François Sauvadet, s'est rendu à Meursault. Il s'agissait de prendre la mesure des dégâts subis à la suite du fort gel de début avril. Le Département souhaite accompagner financièrement les travaux de recherche indispensables à un vignoble confronté de manière récurrente aux aléas climatiques.



François Sauvadet (à gauche) en compagnie de Thiébault Huber, président de la CAVB (au centre) et de Denis Thomas, vice-président du Conseil départemental, en charge de la viticulture, dans une parcelle à Meursault, le 22 avril.

Des vignes pour lesquelles la question de la pertinence économique d'une future vendange se pose sérieusement : C'est le constat fait, le 22 avril, devant François Sauvadet, président du Conseil départemental de Côte-d'Or, accompagné de Denis Thomas, vice-président de la collectivité, en charge de la viticulture, et maire de Meursault. Après le gel important de début avril, plusieurs professionnels, rassemblés par Thiébault Huber, président de la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB), ont décrit une réalité déprimante. Dans l'une de ses parcelles, à Meursault, Elsa Matrot (Domaine Matrot) ne peut que déplorer l'état des bourgeons primaires, tellement dégradés que la quantité de raisin espérée sera très faible. De ce fait, elle envisage sérieusement de ne pas la vendanger. Pour elle, qui a repris le domaine familial avec sa sœur, Adèle, en 2016, c'est un nouveau coup de massue. Sur Meursault, les pertes de bourgeons dues au gel sont estimées entre 60 et 100 % selon les parcelles. À des degrés divers, la situation que François Sauvadet a découverte est assez catastrophique. Elle met en exergue un problème plus profond : celui du dépérissement du vignoble côte-d'orien et de la fragilisation de sa santé globale, liés au changement climatique. *«Nous avons un gros travail à faire sur la vigne, en recherche et développement*, reconnaît Thiébault Huber, *pour aller vers des solutions résilientes. Il y a aussi la solution de tailler la vigne plus tard mais si tout le monde se met à tailler au mois de mars, il va se poser un problème de disponibilité de main-d'œuvre…»*

Effort de recherches

Les solutions simples, il n'y en a pas. Pour le président du Conseil départemental, la répétition et l'ampleur des phénomènes climatiques doivent interpeller : *«Il y a des réponses ponctuelles à apporter pour permettre aux professionnels de passer le cap mais il faut mettre à profit cette situation pour placer le gouvernement face à ses responsabilités sur ces défis climatiques. S'il n'y a pas un effort de recherche, accompagné financièrement, on sait où tout cela va nous conduire… À notre niveau, et même si nous n'avons plus la compétence économique, nous accompagnons la viticulture. En 2015 et 2016, nous avons participé à l'acquisition de 52 générateurs de lutte contre la grêle, nous avons aidé au repiquage à la suite de la flavescence dorée. Nous soutenons aussi la profession dans son fonctionnement, à travers le vote d'une subvention annuelle de 20 000 euros pour la CAVB»*. À l'appui de son propos, François Sauvadet a rappelé l'acquisition, par le Département, d'une parcelle de 63 ares, à Pommard, pour en faire un site d'expérimentation, à la disposition de la profession. *«Nous sommes prêts*, concluait-il, *à accompagner financièrement toutes les démarches destinées à expérimenter des solutions pour faire face à ces aléas climatiques* . Concrètement, l'élu côte-d'orien a décidé de proposer au vote, à la dernière session avant les élections départementales de juin, une enveloppe financière de 15 000 euros afin de permettre aux vignerons de faire un diagnostic de toutes les solutions expérimentées et de mener à bien leurs travaux de recherches. Une évolution qui ne portera ses fruits que si ces mêmes vignerons sont capables de travailler dans une logique collective, ce qui est encore trop rare aujourd'hui, comme le déploraient les participants à la visite du 22 avril.

BERTY ROBERT

Viticulture

Retour vers le futur

La Chambre d'agriculture vient de présenter deux nouvelles technologies à Marey-lès-Fussey.



Ce robot permet, pour le moment, de désherber mécaniquement et d'ébourgeonner. D'autres utilisations vont sans doute rapidement voir le jour.

On n'arrête plus le progrès. La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or l'a bien illustré en proposant la démonstration d'un désherbeur électrique et d'un robot autonome début avril à une quarantaine de viticulteurs. Ces deux outils *«avant-gardistes»* devraient se multiplier dans le vignoble à plus ou moins long terme, comme l'assure Thomas Gouroux, conseiller viticole : *«Ces équipements sont chers et encore perfectibles sur plusieurs points, mais leur utilité est d'ores et déjà démontrée. Certains domaines n'ont d'ailleurs pas attendu bien longtemps pour en faire l'acquisition. Le scepticisme est parfois de mise sur leur futur développement, mais rappelez-vous lorsque la machine à vendanger est arrivée… Pas grand monde n'y croyait et pourtant, de nombreux viticulteurs dans le monde entier l'utilisent désormais»*.

Une décharge de 6 000 V

Le désherbeur électrique, pour commencer, apparaît comme une alternative crédible aux produits chimiques. Et plus particulièrement au glyphosate. Cette machine est capable de *«tuer»* des mauvaises herbes par électrocution : un courant de 6 000 volts fait exploser leurs molécules d'eau et les assèche jusqu'au bout des racines. La vie microbienne n'est pas impactée : une tension électrique trois fois plus importante serait en effet nécessaire pour tuer un ver de terre. *«Cet outil est sorti sur le marché il y a un peu plus d'un an, il tourne déjà dans plusieurs régions »*, mentionne Thomas Gouroux, *«le coût varie entre 120 000 et 150 000 euros, suivant le modèle et les options. Dans notre secteur, la société Granday en a fait l'acquisition et assure sa présentation à ses clients»*.

Seul comme un grand

Le robot Ted, développé par Naïo Technologies, était également au programme. *«Cette machine désherbe mécaniquement et ébourgeonne. D'autres fonctions feront certainement partie de ses compétences à l'avenir»*, poursuit le conseiller viticole, *«l'investissement est là encore très important : environ 150 000 euros, avec les batteries mais sans le moindre outil. Pour l'instant, seuls de très grands domaines viticoles ont tenté l'expérience. Les contraintes avec cet appareil sont plus nombreuses qu'avec le désherbeur électrique. La législation est très stricte, le robot n'est pas homologué. Même un demi-tour sur la route n'est pas autorisé. Son utilisation est donc réservée aux très grands parcellaires d'un seul tenant. Une personne doit être présente sur place pour intervenir en cas de problème : l'opérateur est alors muni d'un boîtier dont la portée est d'environ 500 m. Une cartographie GPS bien détaillée est également requise pour que le robot puisse travailler correctement, c'est même un critère essentiel»*.

AG

« Savoir-faire 100 % Côte-d'Or »

De nouveaux bénéficiaires

La marque « Savoir-faire 100 % Côte-d'Or » continue de grandir, la barre des 130 labellisés a été dépassée le 20 avril lors du quatrième comité d'agrément présidé par François Sauvadet.



Les nouveaux bénéficiaires : SAS Les producteurs du pays beaunois (viande de bœuf, Villebichot), Gaec Thomassin David (viandes de bœuf, Neslé-et-Massoult), EARL du Prelot (fruits et légumes, Corcelles-lès-Cîteaux), Gaec Collaud Philippe (viande de bœuf, Bussy-le-Grand), EARL de la Forgeotte (viande de bœuf, Saint-Nicolas-les-Cîteaux), Les Pigeons de corton (pigeons de chair, Chevigny-en-Valière), EARL de la Butte (viande de mouton, Saulx-le-Duc), EARL La grange aux volailles (volailles de ferme, Chevigny-en-Valière), SCEA Le Meix d'or bio (safran, fruits et légumes et houblon bio, Saint-Julien), Mathieu Frost (fruits et légumes, Ruffey-lès-Échirey), Gaec Prévotat/La Chèverie de l'Odysée (fromages de chèvre, Boux-sous-Salmaise), Les Abeilles de la vallée de la Tille (miel, Gémeaux), Les Vergers potagers de Montigny (fruits, légumes et aromates bios, Montigny-sur-Aube), Gaec Villarmet (œufs en plein air, Nan-sous-Thil), Les Ruchers et les truffières de la Douix (truffe et miel, Bure-les-Templiers). Château de Chailly (restauration, Chailly-sur-Armançon), Établissements Fallot (moutarde, Beaune), Reine de Dijon (moutarde, Fleurey-sur-Ouche), Hubert Lestime (restauration, Chassagne-Montrachet).

FDSEA 21

Reconstitution des stocks Couvrez vos besoins dès maintenant

Nous venons de vivre deux campagnes particulièrement sèches qui ont eu un impact fort sur les stocks de fourrage et de paille. Alors que cette nouvelle année s'annonce encore incertaine il est important que chacun anticipe les surfaces qui seront nécessaires pour reconstituer les stocks. En tant qu'éleveur, il peut sembler difficile d'estimer dès aujourd'hui les besoins à venir. Si l'année est bonne et permet une pousse d'herbe normale, alors on peut espérer passer la saison sans solliciter les trésoreries déjà fragiles de nos élevages. Mais l'heure reste à l'incertitude et beaucoup d'entre nous ne peuvent plus compter sur des reports de stocks. C'est maintenant qu'il faut prendre des contacts pour couvrir nos besoins. Plus le temps passe, plus il faudra aller loin et payer cher pour combler les manques. Aujourd'hui, le potentiel en paille est globalement présent. Seuls quelques secteurs sont marqués par un coup de frein sur le développement des cultures et risquent de connaître des rendements en paille limités. De nombreux producteurs de grandes cultures n'ont pas encore pris d'engagement sur la destination de leur paille. Cependant, la situation climatique des semaines à venir pourrait accélérer les choses et les surfaces disponibles pour des accords « céréaliers-éleveurs » pourraient rapidement se raréfier. Que vous ayez des besoins ou des surfaces à proposer, n'hésitez pas à prendre contact rapidement entre exploitants pour convenir d'un accord.

Jérôme Cap, président de la commission Bovins viande
François-Xavier Lévêque, président de la commission Grandes cultures

▸ *Formations*

7, 21 et 25/05 *(Bretenière)* Évoluer et (ré) agir en période de changements
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble des formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

NODIMAT-GRANDAY

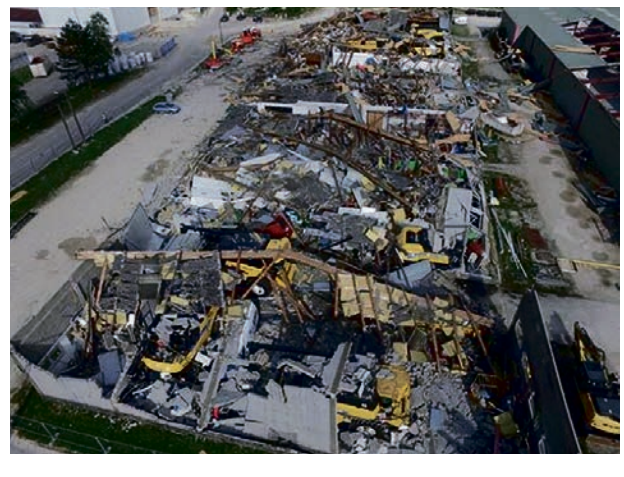
PUBLI - REPORTAGE

Renaissance de l'agence de Vendeuvre-sur-Barse après la tornade d'avril 2018

Il y a bientôt 3 ans, le dimanche 29 avril 2018, une tornade avait entièrement soufflé l'agence NODIMAT de Vendeuvre-sur-Barse. Les bâtiments de l'entreprise de vente et de maintenance de matériels agricoles s'étaient effondrés sur les machines et équipements entreposés. 12 matériels appartenant à des clients en maintenance dans l'atelier, des matériels neufs et d'occasion, les véhicules d'intervention, les supports techniques, la documentation, l'informatique, les 12 000 références du magasin de pièces de rechange... Tout était sous les décombres et inaccessible.
«Il y a peu de chance de récupérer quoi que ce soit. Notre priorité est de sécuriser le site et de nous organiser pour servir nos clients. Notre outil de travail est hors d'usage, mais nous avons la chance d'appartenir à un groupe et de pouvoir compter sur les autres plateformes dans l'Aube, en Haute Marne ou en Côte-d'Or. Notre base reste ouverte et aucun des dix salariés ne sera au chômage technique. Nous avons d'ores et déjà commandé de l'outillage, des équipements informatiques, des véhicules pour permettre aux techniciens de prendre en charge les demandes de nos clients» rassurait alors Pascal Vauthier, Directeur de la société NODIMAT.

Retour sur les événements
Le 29 avril 2018, une tornade rase entièrement le site Nodimat de Vendeuvre-sur-Barse sans faire de victimes.
Le 30 avril 2018, avec l'appui de notre expert assureur, le cabinet Bessé, nous avons entrepris les démarches financières et techniques afin que nos équipes assurent la continuité des services auprès de nos clients du secteur.
Le 2 juin 2018, avec l'appui de la municipalité et la générosité de Mr Gautherot, les services de l'agence étaient transférés dans son bâtiment loué pour la durée des travaux.
Le 22 juin 2018, avec l'appui de notre Partenaire New Holland, tous les clients ayant été sinistrés se sont vu remettre les clefs de leurs machines en prêt (moissonneuses-batteuses notamment) pour effectuer les moissons.
En juillet 2018, le désamiantage du site commença pour une durée d'un an suivi du déblaiement des décombres.
En septembre 2019, les travaux de construction du nouveau bâtiment ont démarré.
Le 10 septembre 2020 : Renaissance de l'agence de Vendeuvre-sur-Barse !
858 jours après le passage de la tornade, les équipes retrouvent enfin le chemin de la zone de Bellevue. L'agence dispose désormais d'un nouvel espace de travail moderne et fonctionnel de 2040 m² et de 6 véhicules d'intervention SAV. Les équipes ont été étoffées et se composent de 3 conseillers-vendeurs, 1 commercial agricole, 1 commercial viticole, 2 administratifs SAV, 6 techniciens, 1 responsable SAV et 1 responsable commercial.

Le Groupe Ouvrard poursuit ses investissements dans l'Est
Malgré ce contexte particulier, la société NODIMAT a pris la décision avec son Partenaire New Holland de développer la partie viticole dans deux secteurs. D'une part, en obtenant en mars 2020 le contrat de distribution des nouveaux tracteurs enjambeurs New Holland sur l'agence de Vendeuvre-sur-Barse permettant ainsi de développer l'activité viticole sur la Champagne Auboise. D'autre part, en reprenant la société GRANDAY au sud de la Côte-d'Or près de Beaune, entreprise spécialisée dans la vente, l'entretien et la réparation de matériels viticoles. Les infrastructures actuelles devenant trop exiguës, une parcelle d'un hectare a été acquise dans la zone d'activité économique des Portes de Beaune. Un nouveau bâtiment de 3 500 m² y ouvrira ses portes fin mai 2021.





Nodimat

Le Groupe OUVRARD, auquel appartient NODIMAT-GRANDAY, est l'un des plus importants concessionnaires et distributeur de matériels agricoles en France. Actuellement implanté sur 10 départements, il comprend 30 agences (avec enseignes Promodis) permettant d'assurer un service de proximité aux exploitations ainsi qu'une qualité de services reconnue dans le domaine agricole et viticole depuis près de 150 ans. Il emploie 560 collaborateurs.

La société NODIMAT, spécialisée dans la vente, l'entretien et la réparation de matériels agricoles, viticoles et d'élevage depuis plus de 60 ans, a intégré le Groupe OUVRARD en avril 2016 et emploie 120 collaborateurs.
En 2018, le Groupe Ouvrard rachète la société GRANDAY située dans la région de Beaune. Depuis le 6 avril 2021, les deux sociétés ont fusionné administrativement pour devenir NODIMAT-GRANDAY.

Syndicalisme

Le Préfet de la Nièvre invité par la FDSEA et les JA 58

La FDSEA et les JA 58 ont invité le préfet de la Nièvre, Daniel Barnier, à venir discuter des enjeux de la nouvelle PAC. Cette rencontre a eu lieu sur une exploitation de polyculture élevage aux Senaults à Lucenay-les-Aix.

« *Nos inquiétudes sont grandes et grandissantes lorsque l'on voit les contours de la nouvelle Pac* » explique Bertrand Léger, qui accueillait la rencontre sur son exploitation au lieu-dit Les Senaults entre le Préfet, la FDSEA, les JA 58 et quelques agriculteurs. Il poursuit en détaillant : « *Je me suis installé en 1996 en Gaec avec mon père plus un salarié, menant de front le rachat d'une première partie du capital et la modernisation de l'exploitation. En 2004, le départ en retraite de mon père entraîne le rachat d'une nouvelle tranche du capital, ne permettant économiquement pas de le remplacer par un second salarié mais par des apprentis. La Pac 2015 a vu le montant de mes aides fondre de 20 000 euros par an environ, m'obligeant à mettre fin aux contrats d'apprentissage. Dans ce contexte, une nouvelle diminution de 10 000 euros, comme envisagée à cette heure, conjuguée à une hausse inexorable des charges et à une stagnation des prix de la viande, rendent le défi de l'adaptation de nos exploitations aux évolutions climatiques, environnementales et sociétales encore plus compliquées* ». Pour lui, avoir de la main-d'œuvre est important, comme pour d'autres qui attirent l'attention sur le fait que « *s'il n'y a plus de salarié dans les fermes, il n'y a plus de famille avec et donc plus de vie rurale* ».

Pénaliser

Bertrand Léger, ainsi que d'autres agriculteurs présents, a évoqué qu'au fur et à mesure du temps, les Pac successives ont pénalisé les « *grandes* » fermes. Avec une moyenne de 180 ha dans la Nièvre (données Cerfrance : Les Observatoires agricoles), les exploitations nivernaises sont étendues, car « *du fait de leur faible potentiel à l'hectare, les exploitations se sont agrandies pour compenser* » développe Emmanuel Bernard, président de la FDSEA. Romaric Gobillot, président de la section bovine ajoute que « *les grandes installations sont aussi bien tenues et tournent, alors pourquoi les pénaliser en leur retirant des aides ?* ».



L'EARL Léger compte 200 vêlages, 320 UGB, 354 ha de SAU (dont 134 ha de terres arables). Un salarié à temps plein travaille sur l'exploitation.

Des exemples pour se battre

Si le préfet n'avait pas forcément de réponse précise à apporter à la question précédente, il a indiqué que cette visite était l'occasion d'avoir un exemple concret de ce que la Pac pouvait avoir comme conséquences. Pour appuyer un peu plus ces dernières, Blandine Caruel, directrice de la FDSEA avait fait quelques simulations sur les impacts de la nouvelle Pac, post 2023, notamment pour l'EARL Léger de Lucenay-les-Aix. Au vu du document, celle-ci perdrait 55 % de ses aides couplées animales soit environ 9 300 euros. À cela, Bertrand Léger réagit : « *l'étau se resserre sur une profession qui a envie de se développer mais qui ne peut plus le faire, car on pallie l'érosion économique du pays au quotidien* ». David Caziot, membre du conseil d'administration de la FDSEA, rebondit : « *Du côté du nouveau verdissement (Éco-régime) les risques sont également très importants. La perte pourrait être de 30 à 80 euros de l'hectare pour 60 % des exploitations du département. On nous demande d'avoir un assolement encore plus diversifié, cela met en risque nos exploitations* ».



Bertrand Léger a expliqué les contraintes qu'il pouvait rencontrer au quotidien, comme la sécheresse ou encore les frais vétérinaires.

Un changement qui ne passe pas

Si l'instauration de la nouvelle Pac engendre une baisse significative dans son soutien financier aux exploitants, elle pose un autre problème. « *Le montant de ma DJA (42 000 €) est potentiellement remis en cause si je ne respecte pas mon projet établi sur 5 ans. Ce dernier repose sur une étude de financement fait avec la PAC actuelle et, avec la nouvelle, je ne pourrais pas respecter mon dossier d'installation. Cela aura pour effet de remettre en cause ma DJA* » martèle Florian Bernardin qui a repris l'exploitation de son oncle en décembre dernier. À cette intervention, le Préfet a semblé comprendre un certain illogisme dans la mise en application de la PAC sur certaines exploitations dont le fonctionnement prévisionnel est basé sur les PAC précédentes. Monsieur le Préfet a ajouté qu'« *il faudrait plus de temps aux exploitants pour mettre en œuvre et appliquer les éléments qui sont imposés* ». Il a ensuite terminé son intervention en assurant avoir entendu les craintes évoquées ce jour et en affirmant qu'il transmettrait le tout aux instances supérieures sur quoi Emmanuel Bernard clôture : « *notre démarche aujourd'hui est aussi l'occasion de défendre le soutien à l'échelle du département* ».

CHLOÉ MONGET ET BLANDINE CARUEL

Au même moment

Alors que le préfet venait d'arriver sur l'exploitation de Bertrand Léger, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA, était en visioconférence avec Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture, au sein d'une délégation régionale pour défendre la Bourgogne Franche-Comté dans le projet de réforme de la PAC. Les points les plus sensibles étant les éco-régimes et les aides couplées animales.

Changement Une nouvelle animatrice pour les JA

Julie Manneveau laisse sa place à Margot Richard comme animatrice des Jeunes Agriculteurs 58. « *Je viens de Saône-et-Loire, mais je n'ai pas quitté la Nièvre depuis le lycée, et je ne compte pas la quitter* ». Margot insiste : « *Je suis disponible pour tous les renseignements ou demande, il ne faut surtout pas hésiter à venir me voir ou à me téléphoner* ». Pour fluidifier la transition, le numéro de portable de contact est inchangé (07 86 95 37 96), idem pour le mail (cdja58@orange.fr).



CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

Vol de chèvres sur une exploitation

«Je continuerai quoi qu'il arrive mon activité»

Dans la nuit de 15 au 16 avril, la chèvrerie de Chantolle a été l'objet d'un vol. Au total 16 chèvres et 6 chevreaux ont été dérobés ainsi qu'une partie de la production de fromages.



Les rescapées du vol sont reconnaissables, car leurs colliers et leurs étiquettes auriculaires ont été retirés. ***«Pour les chevreaux, nous allons devoir enlever ces dernières, car les voleurs ont dû vouloir le faire, sans succès, et à cause de cela les oreilles sont infectées».***

«*Cela me dégoûte de voir que je travaille et que l'on vient me ruiner ce labeur*» raconte Clarisse Dudragne, exploitante de la chèvrerie de Chantolle. «*Ils ont arraché la clôture extérieure à l'arrière du bâtiment pour entrer. Les gendarmes nous ont dit qu'il y avait deux voitures au vu des traces dans le terrain*» précise-t-elle. Au total, 16 chèvres ont été volées et 6 chevreaux ainsi qu'une partie de la production de fromages. «*Outre les bêtes, ils ont pris des fromages et pour ceux qui étaient dans les frigos, ils ont tout jeté par terre*» détaille Clarisse. Mais, les malfrats ne se sont pas arrêtés là. «*Sûrement pour retirer leur empreinte, ils ont versé de l'acide sur la porte de la chèvrerie. Du coup, par mesure de sécurité nous avons mis au rebut tout le stock*». Ce préjudice sur la production s'élève à environ 5 000 euros.

Une fin amère

S'il n'y a aucune trace des fromages, «*le vendredi, des promeneurs ont retrouvé 12 chèvres dans un endroit reculé des bords de Loire… Je ne les remercierai jamais assez*». Malheureusement, à ce moment une chèvre avait déjà été tuée : «*Nous avons retrouvé des viscères et de la peau dans un congélateur de fortune dans la Loire. Je pense qu'ils l'ont dépecée pour la manger… je ne comprends pas bien, car ce ne sont vraiment pas des chèvres à viande*». Les rescapées ont été secourues et sont retournées dans la chèvrerie. «*Je suis tellement contente de les avoir de nouveau. On s'y attache vraiment beaucoup, en plus ce sont des chèvres de la première année, donc que j'ai vu grandir*». En effet, Clarisse s'est installée en 2018 à Chantolle. Du haut de ses 24 ans, elle s'est déjà fait cambrioler en février sur son exploitation : «*Cette fois-là, les voleurs avaient uniquement pris du matériel… Avec le rapt des chèvres, cela commence à faire beaucoup, mais je continuerai quoi qu'il arrive mon activité*».

Les disparues

Aujourd'hui, trois chèvres restent encore introuvables «*ne pas savoir ce qu'elles sont devenues, si on leur a fait du mal ou non est très dur*». Un préjudice moral important qui hante Clarisse «*j'ai la boule au ventre quand j'arrive au travail et en partant, car on ne sait pas ce que l'on va trouver ni ce qui va se passer en partant*». Afin de dissuader une nouvelle action malveillante sur son exploitation, Clarisse a pris les choses en main : «*je vais installer un système de sécurité complet en plus du renforcement des fermetures des portes et fenêtres*». Même si elle a déposé plainte, elle a peu espoir de voir un jour les voleurs conduits devant la justice : «*Je pense qu'ils ne seront jamais rattrapés et c'est horrible de se dire qu'il ne leur arrivera rien. C'est injuste*», conclut-elle.

Chloé Monget

▸ Agenda

Collecte 2021 Élimination des déchets de soins vétérinaires

Le calendrier des tournées de récupération des fûts vient d'être dévoilé (détaillée ci-dessous). Pour rappel, les deux fûts doivent être remis fermés, l'autocollant « code-barres » (reçu avec la facture) collé sur le fût de 50 litres (ou à défaut inscrire votre numéro d'élevage). Un bon de prise en charge sera délivré et devra obligatoirement être conservé. Il sera possible d'acquérir un nouveau kit (fût de 50 l et petit fût) moyennant 30,80 € TTC (seuls les règlements par chèque seront acceptés) à l'occasion de ces ramassages. La facture acquittée sera adressée ultérieurement par la société Proserve Dasri. Enfin, aucune autre date de collecte n'est prévue pour 2021. Contact : GDS - 03 86 90 18 90.

	Arrivée	Départ
Mardi 25 mai		
Alligny Cosne : Coopérative Cap. Nièvre, Suchet	08 h 00	08 h 45
Clamecy : Coopérative Cap. Nièvre, route de Varzy	09 h 15	10 h 45
Corbigny : Sicagemac, route de Saint Saulge	12 h 00	13 h 45
Mercredi 26 mai		
Montsauche : Parking près du Crédit Agricole	08 h 00	09 h 00
Château Chinon : Parking municipal Jean Sallonnyer	09 h 45	10 h 45
Moulins-Engilbert : Sicafome, 29 Route de Chatillon	11 h 15	13 h 00
Châtillon : Coopérative Cap. Nièvre, route d'Aunay	14 h 00	15 h 30
Guérigny : Coopérative Cap. Nièvre, ZI Villemenant	16 h 15	17 h 00
Jeudi 27 mai		
Sermoise : GDS, ZA du Clos Ry	08 h 00	09 h 30
Decize : Parking Gamm Vert - Nièvre, rte de Champvert	10 h 15	11 h 45
Cercy- la-Tour : Coopérative Cap. Nièvre, rte de Decize	12 h 15	13 h 45
Luzy : gare - coopérative agricole TEOL	15 h 00	16 h 15

14/05 Fermeture des bureaux du GDS

Le GDS à Nevers fermera ses portes exceptionnellement le vendredi 14 mai. L'équipe sera de nouveau là pour répondre à toutes les questions le lundi 17 mai. Contact - 03 86 90 18 90.

20/05 Foire-concours aux culards à Moulins-Engilbert

Le comité des foires de Moulins-Engilbert et la Sicafome organisent la traditionnelle foire-concours aux culards qui sera suivie de la vente au cadran sur le site du marché aux bestiaux. Contact : Sicafome – 03 86 84 28 75.

15/05 L'ornithologie à portée de tous à Charrin

Au sein de la Réserve Naturelle Région Loire Bourgogne, la vie des oiseaux migrateurs sera mise à nu durant cette matinée de découverte. Contact 03 45 82 93 07 ou 07 77 14 30 61.



► En bref

Emplois Le Conseil départemental propose des « jobs d'été »

Afin d'aider les étudiants nivernais, le Conseil départemental de la Nièvre met à disposition une liste de 42 postes au sein des services des collectivités pour la période estivale. Répartis sur tout le territoire, ces « jobs d'été » sont consultables sur https://nievre.fr/le-departement/recrutement/
Les étudiants ont jusqu'au 25 mai pour envoyer leur candidature (CV et lettre de motivation en précisant l'intitulé du poste et la période souhaitée – juillet ou août) à jobsetecd58@nievre.fr

Projets Les « Petites Villes de Demain » continuent d'attirer

Après Decize / Saint-Léger-les-Vignes, Imphy et La Machine, c'est au tour des communes de Prémery, Guérigny ainsi que La Charité-sur-Loire se signer la convention d'adhésion au dispositif national « Petites Villes de Demain » (PVD). Ce dernier est destiné aux communes et intercommunalités de moins de 20 000 habitants en vue de donner des moyens de concrétiser des projets de redynamisation des territoires. Ce programme est déployé sur 6 ans de 2020 à 2026. Environ soixante mesures d'accompagnements sont consultables (www.petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr) et seront étoffées en fonction des nouvelles demandes.

Réunions d'information Préparer sa cessation d'activités

18/05 à Saint Benin d'Azy, 11/06 à Pougny (au lieu du 09/04), 17/06 à Moulins Engilbert (au lieu du 29/04), 17/09 à Tannay, 23/09 à Saint Pierre le Moutier.
Contacts et inscriptions - 03 86 93 40 47 ou christophe.bossaron@nievre.chambagri.fr
Des formations sont également prévues les 31/ 05, 07/06 et 14/06 à Nevers avec pour thème "Transmettre dans de bonnes conditions»
Contacts et inscriptions : Laetitia Grisard et Christine Morin – 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr
Les dates des formations ou des réunions d'information peuvent être amenées à être modifiées en raison de la situation sanitaire.



Fourrages

Quand récolter ses MCPI ?

Les sécheresses successives ont forcé les agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques en matière de fourrage. Depuis quelques années, la culture de MCPI (mélange de céréales et de protéagineux récoltés immatures, plus couramment appelés méteils) se démocratise. Une surveillance précise des parcelles est nécessaire pour cibler le moment idéal pour récolter afin de combiner rendement et valeur alimentaire.


Charles Duvignaud se rend sur les parcelles sous sa coupe pour établir le « point fourrage » au plus près de la réalité.

« *Les méteils ou MCPI (mélange de céréales et de protéagineux immatures) se sont grandement développés ces dernières années, à cause des sécheresses successives, car ils permettent de faire du stock de bonne heure et sont moins sensibles aux évolutions du climat grâce à une pousse qui se fait essentiellement en fin d'hiver/ début de printemps* » détaille Charles Duvignaud, conseiller spécialisé élevage et fourrages auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Cette culture, en pleine expansion dans le département demande peu d'intrants durant sa phase de récolte mais nécessite une période d'observation plus poussée au moment de la récolte « *il faut trouver le bon créneau pour faucher, afin de concilier volume et valeur alimentaire du fourrage* ».

Choisir un repère

« *Il est préférable de ne pas trop attendre avant de récolter son fourrage* » précise Charles. En effet, une récolte tardive va diminuer la digestibilité car les tiges des céréales seront plus importantes : « *le triticale ou le seigle sont des exemples parfaits, car leurs tiges durcissent et deviennent de plus en plus ligneuses. De ce fait, elles sont moins souples et donc moins digestes pour le bétail* ». Pour lui, il faut « *récolter dès le stade du début de l'épiaison des céréales afin que les plantes soient bien assimilables par les animaux* ». Pour les pois, le repère est un peu différent : « *il est préférable de récolter dès l'apparition des premières fleurs pour les pois fourragers alors que le pois protéagineux on peut attendre la fin de la floraison et l'apparition des premières gousses* ». Une récolte très précoce (stade fin montaison du triticale, avant la floraison des protéagineux) peut se justifier dans certains cas : recherche d'un fourrage avec un maximum de protéines pour compléter une ration riche en énergie. « *Cette situation se rencontre plutôt chez des éleveurs laitiers, qui souhaitent limiter l'apport de tourteaux sur une ration riche en ensilage de maïs. La forte teneur en protéines du fourrage récolté se fait cependant au détriment du rendement* ».

S'adapter aux espèces présentes

En charge de la coordination des essais et suivis des fourrages à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Charles Duvignaud insiste : « *il faut s'adapter à l'avancement de ses cultures pour choisir le bon moment pour récolter. Toutes les espèces n'ont pas forcément l'épiaison au même moment. Ainsi trouve-t-on, par ordre de précocité d'épiaison : le seigle, le triticale et enfin l'avoine. À cause de cela, il peut y avoir 2 à 3 semaines de décalage entre les parcelles selon les espèces semées* » ; « *un des avantages d'intégrer de l'avoine dans ses MCPI, est l'épiaison tardive qui va permettre de maintenir une valeur nutritive et une digestibilité du fourrage satisfaisante même si les autres céréales ont commencé d'épier* ».
Il termine en développant que « *même si l'implantation d'un méteil peut représenter un coût important car il n'y a qu'une seule fauche, cette culture permet tout de même de sécuriser sa production de fourrage grâce à une pousse qui a lieu essentiellement en fin d'hiver et début de printemps, lorsque les conditions météorologiques sont a priori plutôt favorables. Enfin, autre avantage d'une coupe précoce, la parcelle est libérée suffisamment tôt pour envisager d'implanter une seconde culture fourragère en dérobée, même si la réussite de celle-ci peut s'avérer plus aléatoire* ».
Charles Duvignaud est joignable par téléphone, pour toute question ou demande de renseignements – 06 33 27 02 60. Chaque semaine, un point fourrage est envoyé par mail aux exploitants. Pour ceux ne recevant pas ce point, ils peuvent contacter la Chambre d'agriculture pour être ajoutés à la liste d'envoi.


« *Dans une petite dizaine de jours, cette parcelle peut être récoltée, car l'épi du triticale n'est pas loin de l'épiaison* » précise Charles.

CHLOÉ MONGET ET CHARLES DUVIGNAUD

Étude statistique

Le portrait agricole de la Nièvre

Le service statistique du ministère de l'Agriculture (Agreste), a publié une étude sur l'évolution des filières agricoles dans la Nièvre. Du XIX^ème^ siècle à nos jours, le portrait du département se modifie, ce qui soulève des points importants.



«Au fil du temps, les Nivernais ont délaissé la finition des bovins au profit de l'élevage d'animaux maigres à l'herbe, moins exigeant en bâtiments, main-d'œuvre, trésorerie (…). La Nièvre affiche la plus forte taille des troupeaux allaitants avec 67 vaches en moyenne».

Publiée en mars, l'étude *«L'agriculture nivernaise, hier et aujourd'hui»* d'Agreste, dépeint les changements qui se sont opérés depuis le XIX^e^ siècle jusqu'à nos jours sur les filières agricoles. Selon l'étude, la Nièvre recèle quelques figures de proue sur ce secteur et ce même si le paysage global n'est pas des plus porteurs, économiquement parlant, à cause de difficultés spécifiques.

S'agrandir ou disparaître ?

Par rapport à la moyenne nationale, les exploitations de la Nièvre sont plus grandes. Dans les années 1970 l'unité moyenne était d'environ 50 ha, alors qu'aujourd'hui le Nivernais central, principalement, dispose du plus grand taux d'exploitations de plus de 100 ha (54 %) et *«surtout, pour celles-ci, une surface moyenne de 208 ha»*. Un chiffre impressionnant qui, selon l'étude *«compromet le renouvellement des générations»*, car la transmission de telles exploitations implique, pour les repreneurs, des investissements de capitaux lourds sur *«des filières peu rémunératrices»*. Une d'elles est particulièrement mise en avant : la filière bovine.

Changement de cap

Si l'élevage bovin viande est un fleuron historique de l'exploitation nivernaise, il n'en reste pas moins que la valeur ajoutée des bovins se réduit au fil du temps au profit d'autres cultures. En effet, selon l'étude, la part de la valeur ajoutée des bovins est passée de 41 % en 1990 à 32 % en 2018 ; un recul significatif profitant essentiellement à la filière viticole. Pour comprendre cette modification, l'Agreste met en avant deux raisons. La première est que la viticulture *«tire son épingle du jeu avec une production de niche renommée, sans problème de débouchés»* l'export de produits étant mis en exergue comme source majoritaire de revenus. La seconde est que le modèle charolais *«se révèle peu attractif et dépendant du marché mondial»*. Le portrait de la filière ne s'arrête pas là puisqu'il est indiqué que *«les aides à l'élevage bovin extensif (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, prime herbagère agri-environnementale, indemnité compensatoire au handicap naturel) assurent un revenu et permettent le maintien de la population rurale et l'entretien du territoire»*. Ce constat alarmant est tout de même nuancé puisque pour le modèle charolais des *«perspectives de développement sont offertes par l'alimentation de proximité et les circuits courts»*.

Le sapin du Morvan

Même si le portrait sur la filière bovine est un peu sombre, celui d'autres filières, à l'image de la viticulture citée plus haut, se démarquent. En effet, la Nièvre n'est pas à la traîne en matière de production forestière. En moyenne, par an *«6 millions de sapins naturels sont vendus en France […] dont environ 80 % sont produits dans le pays »* et, la Nièvre en est le premier producteur, avec près de 1 100 ha cultivés dans le Morvan (recensement agricole 2010). D'ailleurs, pour asseoir cette renommée, une demande de reconnaissance des sapins de noël du Morvan en Indication géographique protégée (IGP) est en cours. Néanmoins, le changement climatique, avec des périodes de canicule et de pénuries en eau dans le secteur, pourra avoir des conséquences sur les prochaines productions. Loin de subir la situation, les exploitants forestiers *«accentuent leurs efforts pour réduire leur empreinte sur l'environnement (réduction de plastique dans les emballages, réduction des produits phytosanitaires…)»* précise l'étude.

Qu'en penser ?

Si cette description de la Nièvre par Agreste n'est pas des plus reluisantes, l'étude met en lumière des axes de réflexions sur les filières de niches à l'image des circuits courts pour le secteur bovin viande ou de la filière viticole. En effet, la production de masse pour les céréales semble être une piste à envisager, car *«une hausse de la demande mondiale, les coopératives et le négoce devraient poursuivre leur dynamique d'accroissement des volumes exportés et maintenir ou développer le débouché existant pour les producteurs nivernais»*, même si *«la concurrence accrue avec d'autres pays producteurs peut remettre en cause la hausse des cours»*. L'étude va plus loin et indique que *«les débouchés pour les oléoprotéagineux pourraient également se développer via la production accrue d'agrocarburants»*. En somme, la Nièvre semble devoir se réinventer un peu pour que son agriculture puisse rayonner encore.

Chloé Monget

L'étude complète « L'agriculture nivernaise, hier et aujourd'hui » est téléchargeable gratuitement sur https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr

Le bio et le bovin laitier

L'étude souligne que *«Diversification et agrobiologie restent marginales malgré un potentiel touristique localisé»* et poursuit *«les surfaces cultivées en agriculture biologique ou en conversion représentent 7,6 % des surfaces cultivées agricoles en 2019»*. Pour le bovin laitier, le cheptel a diminué de *«82 % entre 1970 et 2019»*, car *«il n'existe plus aucun collecteur de lait dans le département»*.

Découverte d'initiatives

Insuffler l'envie de «*faire*»

Durant une semaine, la classe de première du Legta du Morvan de Château-Chinon est allée à la rencontre de porteurs de projets et d'actions dédiés au développement local.



Killian a choisi d'intégrer le Bac Pro SAPAT de Château-Chinon pour son axe dédié au développement du territoire.

Une quinzaine d'élèves de première Bac pro SAPAT (Services aux personnes et aux territoires) du Legta du Morvan, encadrée par trois professeurs, a pu rencontrer des porteurs de projets s'engageant sur leur territoire.*«Les élèves de Bac pro apprécient et ont besoin d'éléments concrets. Et, c'est pour cette raison que nous réalisons cette sortie tous les ans»* précise Olivier Bichon enseignant au Legta du Morvan de Château-Chinon. *«Il faut les sensibiliser aux problématiques de territoires et démontrer que des idées, aussi diverses soient-elles, peuvent donner lieu à des actions, toujours en réponse aux besoins dudit territoire»* détaille Olivier. *«C'est super car ces rencontres offrent des perspectives différentes de ce que nous avons l'habitude de voir»* développe Killian Guyollot, 16 ans et élève de cette classe.

Le premier arrêt s'est fait auprès de Julien Milleret, bénévole et principal organisateur du festival Rock'à'bylette de Luzy. Il leur a expliqué les rouages pour mettre sur pied un festival… il les a d'ailleurs invités à participer à la prochaine édition qui devrait avoir lieu en juillet, si les conditions sanitaires l'autorisent.

Pour la seconde étape, c'est Anne Sterle, coordinatrice des actions d'aide aux aidants au Centre Social du Bazois qui les a accueillis. Au programme, tous les services dédiés aux aidants ont été passés en revue. Enfin, c'est à Corbigny que s'est terminée la semaine, avec Vanessa Rault, qui vient d'installer son magasin d'huiles essentielles et de produits naturels nommé R'Vanessence. Là, elle a détaillé les démarches à réaliser pour ouvrir son entreprise.

Transmettre l'envie

«Les jeunes ont pu découvrir des personnes motivées pour créer des activités, même durant une crise. Cela les a impressionnés et leur a surtout donné envie de faire des choses» raconte Olivier Bichon. *«C'est beau de voir qu'il y a des porteurs de projets différents sur notre territoire qu'est le Morvan. On comprend que cela bouge, et ça fait du bien»*. Aujourd'hui, Killian est engagé bénévolement dans l'organisation du festival Rock'à'bylette et est en train de poser les premiers jalons pour mettre sur pied une association de jeunes à Luzy.

Chloé Monget

Visite ministérielle

«La femme dans l'agriculture est une battante»

Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, était dans l'Yonne le jeudi 22 avril. Après la visite de la gendarmerie de Pont-sur-Yonne, de la Mission locale de Sens et de l'entreprise FIMM de Joigny, la ministre s'est rendue sur l'exploitation de Mélanie Varache, productrice de lait à Dixmont. Avec pour objectif de mettre en avant l'importance de la place qu'occupent les femmes dans l'agriculture, mais aussi dans la société en général.



Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, était dans l'Yonne le jeudi 22 avril.



Cette dernière a longuement échangé avec Mélanie Varache, productrice de lait à Dixmont.



La ministre a pris le temps de goûter les produits locaux comme le lait et le pain d'épice.

Madame la ministre, quel était l'objectif de votre venue dans l'Yonne, le jeudi 22 avril ?
Élisabeth Moreno : *«Lors de cette journée, nous avons traité des thématiques extrêmement importantes pour moi en ce qui concerne les femmes dans les zones rurales. Nous avons d'abord parlé des violences. J'ai rencontré ce matin les gendarmes de la caserne de Pont-sur-Yonne. Les forces de l'ordre sont les premiers remparts aux violences faites aux femmes. Nous savons que pendant cette crise sanitaire, les violences intrafamiliales ont explosé. C'était important pour moi de venir les rencontrer, de voir comment les choses se passent sur le terrain et également les remercier pour le travail qu'ils font. J'ai ensuite rencontré des jeunes filles (de la Mission locale de Sens) qui habitent dans des endroits où elles se sentent complètement éloignées de tout, discriminées, où il est difficile d'avoir un accès à l'emploi, à un logement, une voiture, etc. Cette jeunesse a durement été impactée pendant la crise sanitaire et il faut que nous soyons à ses côtés et que nous trouvions les solutions pour l'accompagner.*
La visite suivante était consacrée à l'entreprenariat féminin. J'ai lancé un appel à projet pour toutes les structures qui ont de bonnes idées pour accompagner l'entreprenariat des femmes : que ce soit la création ou la reprise d'entreprise, dans le but de motiver, inspirer les femmes à être toujours plus impliquées dans l'économie. Je suis convaincue que ce monde post-covid ne se construira pas sans les femmes. Nous sommes 52 % de la population, je ne peux pas imaginer que les femmes soient oubliées dans la relance.
Enfin, j'ai fini magistralement par la rencontre d'une femme agricultrice avec 120 vaches (en production laitière). Elle en parle comme si c'était ses enfants, elle me fait goûter ses produits. Je me rends compte de la chance que nous avons que ces produits fassent partie de notre gastronomie. Parfois, nous oublions la richesse de nos territoires. Mon déplacement dans les territoires se fait parce que je veux que nous comprenions que Paris et la région parisienne, ce n'est pas la France. Qu'il y a des richesses et des talents partout et qu'il faut que nous les mettions en lumière parce qu'ils ont autant le droit que n'importe qui de briller. Mon rôle et ma responsabilité sont de faire en sorte que les femmes soient protégées, qu'elles aient la possibilité d'exprimer leurs talents et c'est ce que j'ai vu dans l'Yonne toute la journée aujourd'hui»

Quelle image avez-vous de la femme dans l'agriculture ?
EM : *«C'est une battante. La femme a toujours été présente dans l'agriculture, mais elle n'a pas toujours été reconnue. Il a fallu attendre des années pour que la femme conjointe de l'agriculteur soit reconnue dans ses droits alors qu'elle travaille et apporte sa contribution, de la valeur. Mais il fallu attendre des années pour que cette valeur qu'elle apporte à la société soit reconnue. Je crois que cela n'est que le début. Il faut aller plus loin. Il faut qu'elle soit protégée dans ses droits, qu'elle devienne propriétaire de terres quand elle le souhaite, qu'elle puisse monter son entreprise quand elle le souhaite. C'est l'objectif de l'appel à projet que je lance. Je veux que toutes les femmes qui ont envie d'entreprendre, de se lancer, puissent le faire. Que ce soit dans l'agriculture ou dans d'autres activités, car dans les zones rurales, il y a plein de métiers possibles. Je crois que l'égalité des chances, dont j'ai la responsabilité, c'est plus une égalité d'accès aux opportunités et une égalité de traitement. Les femmes et les hommes doivent être traités de la même manière dans notre pays. Je ne demande pas la charité, je demande juste à ce qu'elles soient considérées avec dignité et que nous les laissions réussir».*

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTOPHER LEVÉ

Coopérative 110 Bourgogne

D'importants investissements pour la production de blés de filières qualité

Alors que la demande pour des blés des filières qualité s'accroît, la coopérative 110 Bourgogne s'est lancée dans un projet d'investissement de 3,8 millions d'euros pour rendre 14 de ses silos compatibles avec les exigences de ces filières. Un projet qui a retenu l'attention puisqu'il fait partie des lauréats du plan de relance. Une subvention de 1,5 million d'euros va donc prochainement être attribuée à 110 Bourgogne.


Le silo de Nitry fait partie des 14 silos de 110 Bourgogne concernés par le projet.

« *Aujourd'hui, on est davantage sur un marché intérieur qui demande des valeurs de critères de qualité, comme le CRC® ou Barilla. Ce projet, c'est pour s'adapter à la nouvelle demande des consommateurs* », indique Gérard Delagneau, président de la coopérative 110 Bourgogne.

Alors que la demande pour les blés des filières qualité est croissante, la coopérative 110 Bourgogne s'est lancée dans un vaste projet, de 3,8 millions d'euros, pour permettre à 14 de ses silos (9 dans l'Yonne, 3 en Côte-d'Or et 2 en Seine-et-Marne) d'être compatibles avec les exigences de ces filières. « *On est déjà naturellement, avec nos adhérents, producteur de blé pour les filières qualité* », affirme Jean-Marc Krebs, directeur général de 110 Bourgogne. « *Mais on était confronté à une limite naturelle. Au silo de Nitry, par exemple, on produisait déjà du blé de filières qualité. Mais pour répondre aux cahiers des charges des filières Barilla et CRC, on doit être capable de garantir à nos clients utilisateurs finaux la traçabilité. Donc il ne faut pas qu'il y ait de grain de la livraison précédente. Alors, à Nitry comme dans 13 autres silos, on a fait une étude pour regarder les capacités de stockage, la capacité de conserver du grain sans insecticide de stockage et ce que l'on devait faire comme investissements complémentaires pour rendre les silos aptes à recevoir à la fois du blé CRC et du blé Barilla* ».

Des investissements qui permettront, dès la moisson de cette année, d'avoir 100 000 tonnes de grains de blé supplémentaires pour les filières qualité. « *On ne va pas stocker 100 000 tonnes de blé en plus mais on transforme du blé meunier classique en blé pour les filières qualité, qui est beaucoup mieux payé aux agriculteurs* », explique Jean-Marc Krebs. « *Un blé filière peut ramener en plus value pour l'agriculteur (en fonction des variétés et des contrats) entre 10 et 60 euros de la tonne. Pour la récolte 2021, si le rendement est « habituel » (en attendant les retombées des dégâts causés par le gel), on devrait verser 1 million d'euros de valeur ajoutée aux agriculteurs grâce aux primes filières* ».

1,5 million d'euros grâce au plan de relance

Pour ce projet, 110 Bourgogne bénéficie d'une subvention non négligeable de 1,5 million d'euros, grâce au plan de relance. « *On a déposé le dossier chez France AgriMer en janvier, quelques jours avant de commencer les travaux. Puis, on a appris début avril que le dossier avait été retenu pour ce plan de relance* », continue Jean-Marc Krebs. « *Le plan de relance nous permet d'accélérer le rythme des travaux. Sans, ils auraient quand même eu lieu mais on les aurait étalés sur trois ou quatre ans. Là, on a fait en cinq mois ce que l'on aurait fait en trois ans* ». « *C'est un projet qui illustre bien ce que l'on peut faire à travers le plan de relance, pour moderniser la filière agricole, dans un sens agroécologique* », commente Henri Prévost, Préfet de l'Yonne. « *Il y a tout un volet agricole dans ce plan de relance, toute une série d'appels à projet. Il y a beaucoup d'agriculteurs qui s'y intéressent et qui ont déposé des projets. L'objectif est toujours d'accompagner une approche environnementale, avec des projets qui correspondent à toutes les facettes de l'agriculture. Le département est un des plus grands départements agricoles du pays, c'était assez normal que l'on soit dans les premiers à avoir des projets lauréats. Ce qui est le cas avec 110 Bourgogne* », conclut-il.

Christopher Levé


Jean-Marc Krebs assure que les travaux de transformation seront terminés pour la moisson 2021.


Gérard Delagneau a reçu le Préfet de l'Yonne et les élus du département, à Nitry, pour faire visiter le silo appartenant à la coopérative 110 Bourgogne.

▶ Agenda

Jusqu'au 17/05 L'aide aux télédéclarations PAC

Jusqu'au 17 mai, la FDSEA de l'Yonne intervient auprès des agriculteurs adhérents et non adhérents pour les aider à faire leur déclaration PAC en ligne. Des rendez-vous individuel en présentiel ou en ligne sont possibles, en s'inscrivant auprès de Marianne Ranque, responsable du dossier PAC à la FDSEA de l'Yonne, au 03 86 49 48 10.

23/05 Marché de producteurs à l'abbaye de la Pierre-qui-Vire

Le dimanche 23 mai, de 10 heures à 18 heures, un marché de producteurs est organisé à la ferme de l'abbaye de la Pierre-qui-Vire (à Saint-Léger-Vauban). Cidre, jus de pomme, vin, bière, foie gras, gougères, viande, miel, macarons, légumes, fromage et tant d'autres produits seront à retrouver. Une visite guidée de la ferme est également au programme pour les visiteurs les plus curieux.

▶ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

Stocker et trier mes céréales

Le 18 mai et le 8 juin, à Bernouil.
Contact :
Marianne Roisin au 03 86 94 28 45.

Réaliser ma déclaration PAC

Entre avril et mai, à Auxerre.
Contact : Emilie Schaeffler
au 03 86 94 22 20.

Optimiser le réglage de ma moissonneuse batteuse

Le 20 mai, à Auxerre.
Contact : Richard Wylleman,
au 03 86 94 22 24.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Emploi

Quelles aides pour les employeurs ?

Depuis plus d'un an, la crise sanitaire n'est pas favorable à l'emploi, tant dans le monde agricole qu'en général. Et les aléas climatiques, comme le gel des dernières semaines, n'arrange pas la situation. Alors, pour maintenir les salariés dans les exploitations et continuer de pouvoir recruter, des aides existent, à destination des employeurs.



Dans un contexte délicat, des aides à l'embauche et au maintien des salariés existent pour les exploitants agricoles.

Embaucher dans un contexte conjuguant crise sanitaire et aléas climatiques n'est vraiment pas chose aisée pour les exploitants.

Ainsi, depuis le premier confinement en mars 2020, le gouvernement a mis en place des aides à destination des employeurs, pour les aider à continuer de recruter. À commencer par l'aide pour l'emploi aux jeunes. *«Il y a d'abord l'aide à l'embauche d'un apprenti, jusqu'au niveau de la licence professionnelle. L'employeur reçoit une subvention de 5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans et 8 000 euros pour un apprenti majeur (l'apprentissage est possible jusqu'à 30 ans, ndlr). Cela fonctionne pour toutes les entreprises, pas seulement agricoles»*, explique France Lahutte, animatrice emploi de la FDSEA de l'Yonne. *«La seconde aide concerne l'embauche d'une jeune de moins de 26 ans. C'est dans le cadre d'un CDI classique ou d'un CDD de trois mois minimum (pour une rémunération inférieure à 1,6 fois le Smic)»*. Avec cette aide, l'employeur peut toucher 1 000 euros par trimestre, jusqu'à 12 mois.
Ces deux dispositifs s'intègrent dans le plan 1 jeune 1 solution, mis en place par l'État.

Les défis emploi et maintien dans l'emploi

Au niveau agricole, deux autres dispositifs d'aide sont également possibles, grâce à Ocapiat, le fonds de formations pour les salariés en agriculture : le défi emploi et le défi maintien dans l'emploi. *«Le défi emploi consiste à assurer 200 heures de formation en interne, lors d'une embauche, pour acquérir les compétences nécessaires propres à l'entreprise. C'est valable pour n'importe quel profil. Que la personne recrutée ait 30 ans d'expérience ou moins de six mois. À partir du moment où elle intègre l'entreprise, il est possible de faire un défi emploi»*, détaille France Lahutte. La seule condition est d'avoir un CDD de minimum six mois ou un CDI, avec au moins 28 heures de travail par semaine. Pour cela, l'employeur touche 1 815 euros, pour chaque embauche. Aussi, le dossier doit être fait dans le mois qui suit l'embauche.

France Lahutte l'assure, *«le temps de formation n'est pas une contrainte. Les 200 heures, l'employeur les fera quoi qu'il arrive avec son nouvel employé : lui montrer le matériel, le parcellaire, les techniques utilisées souvent propres à l'exploitant…»*, confie-t-elle.

Quant au défi maintien dans l'emploi ? *«Les employeurs peuvent débloquer cette aide pour tous leurs salariés, même pour une simple difficulté passagère, une perte économique. Et surtout en ce moment avec les gelées où beaucoup d'exploitations vont avoir des difficultés»*, assure France Lahutte. Là aussi, l'employeur reçoit une aide de 1 815 euros pour chaque salarié. *«Il doit cependant s'engager à assurer 120 heures de perfectionnement ou d'apprentissage de nouvelles tâches à ces salariés, pour leur permettre de continuer de travailler, même lors d'une baisse d'activité»*.

À noter que ces deux aides sont accessibles uniquement pour les entreprises de moins de 11 salariés. Pour plus d'informations, contacter France Lahutte au 03 86 49 48 10.

Des permanences emploi à Chablis

Dès le jeudi 20 mai, et le troisième jeudi de chaque mois suivant, des permanences emploi seront assurées par la FDSEA de l'Yonne, à la mairie de Chablis. Durant une matinée, Laëtitia Clerc, juriste de la FDSEA et France Lahutte, animatrice emploi, seront présentes pour parler de divers sujets concernant les agriculteurs et viticulteurs : le recrutement, la formation en interne, les contrats de travail, la nouvelle convention collective nationale. «*L'objectif est de se rapprocher d'eux, d'être encore plus visible, pour qu'ils sachent que l'on peut les aider s'ils ont besoin*», indique France Lahutte.
En fonction des besoins et des demandes, des matinées thématiques pourraient avoir lieu lors de ces permanences, pour satisfaire au mieux les exploitants.

Viticulture

La Région prête à aider… en fonction de ce que fera l'État

Après le Jura, c'est dans le vignoble de Côte-d'Or que la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, est venue constater les dégâts du gel de début avril. À Monthelie, l'élue a rappelé que l'aide que pourrait apporter sa collectivité doit être complémentaire de celle de l'État.



Marie-Guite Dufay, ici avec Thiébault Huber, président de la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) est venue à Monthelie, en Côte-d'Or, constater les dégâts dûs au gel. Elle avait fait de même, la semaine précédente, dans le Jura.

« La vigne était à un stade moins avancé qu'en 2016, mais le coup de gel a été beaucoup plus violent…» David Dubuet décrit ainsi ce qu'il a vécu, entre le 7 et le 10 avril, lors de ces nuits blanches, dans tous les sens du terme, où la vigne a été prise par le gel, et même par la neige. Si le viticulteur de Monthelie, au sud-ouest de Beaune, fait référence à 2016, c'est parce que cette année-là fut aussi marquée par un gel en avril, mais pas dans les mêmes proportions. C'est pour mieux se rendre compte de l'ampleur des dégâts générés pendant ces nuits éprouvantes que Marie-Guite Dufay, la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (BFC), s'est rendue, le 21 avril, au domaine Dubuet-Monthelie. Elle avait fait de même quelques jours auparavant dans le Revermont, zone viticole du Jura, très durement touchée également.

Du gel et un froid qui se prolonge…

À Monthelie, la présidente était accueillie par Thiébault Huber, président de la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB). Le domaine Dubuet-Monthelie illustre assez bien la réalité du vignoble côte-d'orien. Sur près de 8 hectares, David, et son épouse, Aurélie, produisent 35 000 bouteilles par an sur seize appellations en blancs et rouges (Monthelie, Auxey-Duresses, Beaune, Savigny-lès-Beaune, Pernand-Vergelesses). Sur leurs parcelles, ils ont constaté des proportions de bourgeons gâtés par le gel qui vont de 50 % à 95 %. *«De plus,* précise David Dubuet, *il y a eu les trois nuits de gel, mais on a eu du froid ensuite, pendant une bonne semaine, même si ce n'était pas aussi violent. Cela a stressé la vigne…» «Elle est crispée et la production s'en ressentira forcément»* ajoute Thiébault Huber. L'urgence du moment, c'est l'aide à apporter aux producteurs dont certains se demandent si faire une récolte vaudra le coup sur un plan économique. Pour Marie-Guite Dufay, la Région ne peut évidemment pas tout : *«J'attends de voir ce que l'État veut faire pour, ensuite, définir ce que nous pouvons apporter en complément, à notre niveau. Mais il y a une vraie prise de conscience, au niveau national, de la gravité de ce qui vous atteint»*. Une prise de conscience qui satisfait le président de la CAVB mais qui ne l'empêche pas de déplorer, par ailleurs, que ce même État se désengage du Plan national dépérissement du vignoble. *«Ce plan,* expliquait-il, *existe depuis dix ans et fédère toutes les régions viticoles de France. Il est cofinancé à parts égales par les professionnels et l'État, mais, chaque année, on constate que ce dernier diminue les moyens qui y sont alloués. Il y a un gros problème, alors qu'on est au cœur de la problématique de l'adaptation de nos vignobles au changement climatique… C'est en avançant sur ces questions qu'on évitera des catastrophes pour lesquelles, aujourd'hui, l'État doit mettre un milliard d'euros sur la table. La perte de récolte viticole sur toute la France à la suite de cet épisode de gel est estimée à 3,5 milliards d'euros… L'an prochain, nous allons manquer de vin, il va y avoir des problèmes de trésorerie, notamment avec les Prêts garantis par l'État (PGE) qui s'amortissent sur des durées trop courtes et qui vont peser. On a besoin de mesures d'aide immédiates mais, en parallèle, il faut une réflexion sur l'évolution de nos modes de travail en profondeur»*.

Surcroît de travail

Marie-Guite Dufay n'a pas manqué de rappeler l'implication financière de la Région dans un travail d'étude destiné à faire progresser les vignobles de BFC, qui portera ses fruits à moyen terme. *«Mais,* ajoutait-elle, *pour ce qui est d'un éventuel soutien financier face à l'urgence du moment, nous ne pourrons en débattre que lorsque nous aurons une vision claire de ce que veut faire l'État, afin d'intervenir en complémentarité»*. En attendant, David Dubuet sait déjà que, parmi les conséquences du gel, un surcroît de travail va s'imposer : *«Nous allons avoir un mois très chargé. Face au risque de manque de raisin lié au gel des bourgeons primaires, on laisse plus de branches. Mais, derrière, le travail à fournir sera énorme… On va consacrer beaucoup plus de temps au relevage des fils et à l'accolage (acte d'attacher les sarments de vignes à des piquets, ndlr). Il y aura des coûts de main-d'œuvre supplémentaires». «En temps normal,* ajoute Thiébault Huber, *sur mai et juin, en Bourgogne, nous employons entre 8 000 et 10 000 occasionnels pour ce travail mais là, je ne suis pas sûr que les viticulteurs prennent le risque d'embaucher, face à l'inconnue qui pèse sur les prochaines vendanges. Pourtant, les besoins seront là… Et il y aura aussi des effets l'an prochain, parce que la taille après une année de gel prend beaucoup plus de temps. Il y a aussi le risque de devoir arracher des parcelles qui auraient trop souffert du gel et qui ne s'en remettront pas. La démarche de calamité agricole sera importante à mettre en œuvre»*. Dans de telles circonstances, la question du système assurantiel propre à la viticulture se montre également peu adaptée, d'après Thiébault Huber : *«La Région,* précisait le président de la CAVB, *contribue au financement de projets collectifs de lutte contre le gel, mais cela est conditionné à la souscription d'une assurance multirisque climatique. Le problème, c'est que seuls 30 % des professionnels du secteur sont assurés et cette proportion baisse sans cesse. Du coup, cela peut pénaliser l'accès à ce type de projet collectif»*. La CAVB a alerté la Région sur cet aspect et Marie-Guite Dufay s'est engagée à retravailler la question.

BERTY ROBERT

Accumulation de difficultés

Pour un viticulteur tel que David Dubuet, ce gel intervient dans une année marquée par la crise sanitaire qui a entraîné des pertes de débouchés, notamment en restauration, mais aussi par les taxes Trump qui ont eu des impacts sur les exportations aux États-Unis (pour notre viticulteur, cela s'est traduit par une baisse de 30 % de son chiffre d'affaires à l'export outre-Atlantique). À tout cela s'ajoute le réchauffement climatique et certains de ses effets notamment sur la durée de vie des vignes : *«Il y a un vrai problème de dépérissement,* constate David Dubuet. *Personnellement, je vais devoir arracher des parcelles que j'ai plantées il y a dix ans ! Normalement, une parcelle dure le temps d'une vie d'homme… Ce dépérissement s'observe depuis une dizaine d'années, mais, depuis trois ans, j'ai l'impression qu'il s'accélère…»* Lutter contre ce type de conséquences passera sans doute par la recherche sur de nouvelles variétés de pinot noir et de chardonnay.

EXPERT ROBOTIQUE
CHAPUIS FRÈRES
Votre spécialiste de la traite sur les secteurs Côte d'Or, Yonne et Aube


Robot VMS 310


Roto


Salle de traite

21450 Saint Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57
www.chapuis-freres.fr
DeLaval

Pac et zones intermédiaires

Agir « avec conviction et méthode »

À la demande de Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, et de Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture, une réunion en visioconférence a eu lieu le 22 avril avec le ministre de l'Agriculture. Les instances régionales et la profession agricole voulaient l'interpeller sur les spécificités à prendre en compte, en lien avec la Pac et des zones intermédiaires. Julien Denormandie s'est montré attentif aux inquiétudes.



Le ministre de l'agriculture doit faire face à l'inquiétude des agriculteurs de la région quant à la mise en place des écorégimes dans les faits.

Le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie l'a clairement annoncé : il ne connaît pas de ministre de l'agriculture qui soit sorti apprécié d'une réforme de la Pac ! Une manière de prévenir et d'expliquer qu'à défaut de contenter pleinement certaines filières au détriment des autres, il va globalement faire des mécontents de partout… mais pas de grands perdants. Il a rappelé, lors de la réunion en visioconférence organisée le 22 avril à l'initiative du Conseil régional de BFC et de la Chambre régionale d'agriculture, que la France a bataillé ferme à Bruxelles pour minimiser la baisse prévue initialement sur le premier pilier : *« le budget sur ce premier pilier ne baisse que de 2 % alors que, si la France n'avait pas retourné la table, cela aurait été de l'ordre de 15 à 25 % »*, ce qui aurait représenté aux alentours de 20 milliards d'euros en moins. Ceci soulignant une fois de plus qu'au niveau européen, tous les pays sont loin d'avoir les *« mêmes priorités agricoles »* que la France… Au ministre ensuite de composer au niveau national avec *« la grande famille agricole »*, afin de préparer l'agriculture d'aujourd'hui à ce *« à quoi elle devra ressembler en 2027 »*.

Ce qui circule dans les plaines

Pour cela, la méthode Denormandie consiste *« à agir avec conviction et méthode »*, a-t-il présenté. Ses convictions sont celles *« d'assurer la souveraineté, la compétitivité, la qualité et l'approche territoriale »*. Quant à sa méthode, elle s'articule autour de *« beaucoup de consultations et de concertation au niveau local »*. Ainsi, la rencontre du 22 avril a été l'occasion pour lui de revenir sur *« deux chiffres qui ont circulé dans les plaines : un UGB à 80 € et des écorégimes qui ne concerneraient que 25 % des personnes, ce qui est totalement faux ! »*. Et d'avancer les projections au niveau régional qui montrent que six exploitations sur dix seraient déjà au stade le plus élevé pour prétendre à ces écorégimes.

Se présentant comme *« un fervent défenseur de l'élevage viande de qualité »*, Julien Denormandie est convaincu qu'il faut préserver l'aide couplée bovin viande. *« Je ne sais pas si ce système est le meilleur, je sais que c'est le moins mauvais »*. Mais le ministre n'est cependant plus favorable à un UGB unique allaitant/laitier, les discussions l'ayant fait évoluer sur ce point. Quant à la méthode de calcul des primes UGB, c'est une nouvelle fois sur les concertations qu'il compte pour en définir la règle. Si le système sera forcément au final plus bénéfique à certains qu'à d'autres, puisque *« chaque réforme entraîne toujours des effets de bord »*, il souhaite en parallèle trouver les moyens d'accompagner au mieux ceux qui se retrouveront le plus en difficulté du fait de cette réforme.

Le gel abordé

Impossible d'aborder cet entretien sans évoquer les dégâts causés par le gel début avril. Aucune nouvelle annonce n'a été faite par le ministre de l'Agriculture, qui a cependant rappelé les différents niveaux d'aides décidés. Tout d'abord les mesures d'extrême urgence comme l'année blanche pour les cotisations sociales, les mesures de chômage partiel, le fonds délégué aux préfets etc. Puis les mesures concernant les pertes de productions avec notamment le fonds de calamité qui pourra couvrir jusqu'à 40 % des pertes et qui a été ouvert à la viticulture et aux grandes cultures. Les premiers versements sont promis dès cet été et un fonds exceptionnel a été fléché à destination des filières de l'aval. Enfin, les mesures de prévention et d'adaptation avec aides pour l'achat de matériel de prévention et la réflexion autour de l'assurance récolte.

Choix cornélien

Pour le ministre, la région BFC illustre parfaitement la problématique du paiement redistributif dans des secteurs défavorisés comme les zones intermédiaires. La présidente de Région, Marie-Guite Dufay, l'avait rappelé en introduction : *« cinq des huit départements de la région sont en zone intermédiaire »*, d'où des crispations fortes de la population agricole sur les aides accordées. Là où le paiement redistributif est très intéressant, et donc prôné par et pour l'élevage, il devient *« mortel »*, d'après l'expression du ministre, pour la grande culture qui milite donc pour des *« transferts P1 (1er pilier, ndlr) vers P2 les plus bas possibles »*. À l'inverse, limiter ce paiement redistributif, position défendue par les grandes cultures de plaine qui estiment *« avoir été très contributrices jusqu'à présent, ce serait très bénéfique pour les céréaliers de BFC, mais cela tuerait l'élevage »*, a résumé le ministre. Dans cet entre-deux, *« il faut trouver l'équilibre le plus intéressant, mais à la fin, personne ne sera content »*, a-t-il prévenu. Pour l'heure sa position est de *« ne faire aucun transfert, je me situe plus dans la stabilité ! »* Disant cela, il a tout à fait conscience de ne satisfaire *« ni l'éleveur qui en veut plus ni le céréalier de zone intermédiaire qui veut l'inverse ! »* Il prône ainsi la convergence des Droits à paiement de base (DPB) moyen des zones intermédiaires vers le niveau moyen national en jouant notamment pour cela *« les écorégimes qui reposent sur la moyenne nationale des DPB »*.

Les Varennes de l'eau

Le ministre a évoqué l'organisation prochaine des Varennes de l'eau et du changement climatique. Julien Denormandie entend là *« repositionner le ministère sur la pensée de l'eau »*, celle-ci étant dans l'escarcelle du ministère de la Transition écologique depuis plusieurs années maintenant. Il sera question de redonner à l'agriculture voix au chapitre et *« de trouver des voies et des moyens pour aller plus vite »* sur ces problématiques de l'eau.

Décapitalisation annoncée

Christophe Chambon, le président de la FRSEA, a pour sa part rappelé la proposition de l'instance régionale : *« nous ne sommes pas uniquement dans la posture de demander des aides. Ce que nous souhaitons, c'est le maintien et la construction de nos filières »*, citant au passage le projet transfilière Profilait permettant de valoriser les productions locales de protéines à destination de l'alimentation animale, toute production concernée : allaitant, laitier, AOP, etc. Il a insisté sur la demande *« d'augmentation du paiement sur les premiers hectares… »* car les inquiétudes de la profession sont grandes quant à l'avenir. Emmanuel Bernard, le président de la FDSEA 58, citait les projections à 2030 de l'Institut de l'élevage et de la MSA, faisant état d'une décapitalisation de l'ordre de -20 % en nombre de vaches au niveau régional. Sylvain Marmier, de la Chambre régionale d'agriculture, s'inquiétait sur la mise en place des écorégimes : *« ils doivent tenir compte des efforts déjà réalisés par les agriculteurs dans ce domaine »*. Finalement, le ministre s'est montré moins pessimiste sur l'avenir des zones intermédiaires que les professionnels présents, notamment grâce, encore une fois, aux écorégimes à venir : *« il y aura des efforts à faire »*, a-t-il concédé, avant de rajouter se voulant rassurant : *« ces efforts devront être accessibles »*, et de citer comme exemple des cultures spécifiques à mettre en place. Loin de la politique de jachère qui a découlé des Pac précédentes, il est désormais questions ici pour le ministre *« de cultures avec un vrai sens agronomique comme les légumineuses »*. Ainsi, pour ces zones intermédiaires, il a annoncé une feuille de route dont la première mouture en cours de finalisation sera bientôt soumise à la profession. *« Tout ceci je ne le fais pas seul. C'est élaboré après beaucoup de discussions et de bon sens paysan, mais à la fin des fins, il y aura des arbitrages, décidés avec le plus de professionnalisme possible »* Il le sait et l'a dit : aucun ministre de l'Agriculture n'est jusqu'à présent ressorti apprécié d'une réforme de la Pac.

FRANÇOISE THOMAS

À l'aube d'une nouvelle Pac

Lettre ouverte à Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture

Dans les jours à venir, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, va communiquer sur ses premières décisions concernant la mise en œuvre, en France, de la réforme de la Politique agricole commune (Pac). Particulièrement soucieux des conséquences éventuelles de ces décisions pour l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture, a souhaité lui adresser une lettre ouverte. Au regard de l'importance des enjeux pour les territoires de la région, il a jugé opportun de solliciter l'appui de Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional, cette collectivité étant impliquée dans la distribution des aides allouées dans le cadre de la future Pac. Elle cosigne donc cette lettre.





Christian Decerle et Marie-Guite Dufay cosignent cette lettre adressée au ministre.

« Monsieur le ministre, Vous abordez avec votre équipe la dernière ligne droite des choix qui régiront la répartition de la nouvelle Pac et êtes sur le point d'opérer les ultimes arbitrages entre les options qui s'ouvrent à vous, après plusieurs mois de concertation. Nombreuses ont été les contributions reçues de la part des élus, des représentants des différentes filières et même de citoyens réunis dans un débat public, pour alimenter vos réflexions. Aussi notre propos n'est pas ici d'avancer de nouveaux éléments techniques mais bien plutôt, en tant qu'acteurs et observateurs attentifs des évolutions à l'œuvre sur notre territoire régional, d'attirer votre attention sur les conséquences durables que pourraient avoir certains choix opérés sur les équilibres déjà fragilisés de nos campagnes et sur la vie de celles et ceux qui les font vivre. En région Bourgogne Franche-Comté, les deux tiers de la Surface agricole utile (SAU), soit environ 1,6 million d'hectares, sont classés « zone intermédiaire à faible potentiel ». Cette zone traverse notre territoire sur un axe Sud-Ouest Nord-Est. Elle accueille dans sa partie sud une activité d'élevage bovin allaitant majoritairement de race charolaise, conduite de manière extensive, du fait de la pauvreté des sols, tandis que sa partie nord-est est quasi exclusivement consacrée aux grandes cultures.

Nous considérons que cette large zone agricole, en l'absence d'orientations appropriées la concernant dans la mise en œuvre de la réforme de la Pac, pourrait se trouver en grave danger.

Des décisions très impactantes

Selon les informations dont nous disposons, vous pourriez opérer des choix conduisant, d'une part, à diminuer de manière conséquente le soutien financier aux exploitations d'élevage allaitant, dont les très faibles revenus sont notoirement connus. D'autre part, ces choix pourraient conduire à ne pas trouver pour l'instant de solutions satisfaisantes pour redonner à la zone intermédiaire à faible potentiel les nécessaires perspectives qu'elle espère. De telles décisions auraient de lourdes conséquences pour près de 10 000 exploitations agricoles de cette zone. Certains éleveurs, parmi les plus fragiles et les plus las, imagineront comme malheureusement d'autres trop nombreux avant eux, de commettre l'irréparable. D'autres abdiqueront, quittant leur ferme pour de nouveaux horizons. La jeune génération souhaitant reprendre le flambeau hésitera à s'installer et finalement renoncera, inquiète et incertaine de pouvoir sécuriser un revenu familial.

De telles décisions auraient, par effet domino, un impact négatif sur la vie économique de ces territoires : moins d'exploitants agricoles donc moins d'activité économique périphérique. Soins vétérinaires, aliments pour animaux, fournitures de matériel, services, agroalimentaire… à elle seule, l'activité d'élevage allaitant induit quelques 5 000 emplois dans notre région dont une partie significative s'appauvrirait à coup sûr, voire disparaîtrait. Outre l'avenir des agriculteurs et de leurs familles, c'est donc de manière plus large celui de nos territoires ruraux qui est actuellement en jeu. Notre territoire pourrait connaître, ici, en Bourgogne Franche-Comté, une désertification accélérée, cette fois irréversible.

Une situation paradoxale

Ces perspectives seraient d'autant plus dommageables que notre écosystème et notre modèle de développement correspondent justement à ce que la nouvelle Pac tend à promouvoir, à savoir une agriculture et un système alimentaire plus durables et plus solidaires. Il n'est qu'à observer les efforts des éleveurs de notre région pour soigner leur cheptel et défendre un niveau de qualité reconnu au plan international et ce, grâce à l'entretien de pâturages où paissent les bêtes à la belle saison. Il n'est qu'à admirer nos prairies bocagères et nos massifs forestiers à perte de vue pour comprendre leur rôle essentiel dans le stockage du carbone. Loin des modèles d'élevages intensifs de plus en plus décriés, c'est ce mode d'élevage et d'agriculture qui a modelé depuis des siècles nos paysages bocagers. Par exemple, ce n'est pas un hasard si, au sein de ce vaste ensemble le Charolais-Brionnais est sur le point de présenter un dossier au Comité du patrimoine mondial de l'Unesco pour y voir inscrits ses paysages comme patrimoine culturel et naturel. Mais pour continuer dans cette voie, les éleveurs en appellent à une Pac qui accompagne la transformation de la filière et leur garantisse un juste revenu que déjà la loi Égalim avait prévu d'assurer. Sa réforme doit, pour l'attribution des aides, tenir compte des efforts consentis par chaque acteur, avec notamment des tableaux de bord mesurant aussi bien les évolutions que les améliorations constatées chez les éleveurs, « dans la cour de ferme » comme ils aiment à le dire… Il y a urgence car les agriculteurs sont confrontés chaque année aux effets de l'évolution du climat, amplifiés par la pauvreté de nos sols. Plus concrètement, les espaces herbagers se transforment en véritables paillassons en période estivale alors qu'habituellement ces espaces sont dévolus à la nourriture des troupeaux. Et les cours d'eau qui contribuent à l'abreuvement du bétail présentent désormais des « assecs », inconnus des anciens. Nous voulons ici souligner, Monsieur le ministre, que des décisions inadaptées auraient un effet très lourd de conséquences pour nos territoires aux paysages modelés par l'activité agricole et l'élevage. Faute d'activités économiques ou touristiques soutenues, ils perdraient en attractivité, en présence humaine, et péricliteraient à l'image de certains territoires d'industrie historiques.

Donner des moyens aux volontés de transformation

Les paysans, au sens le plus noble du terme, hommes et femmes du pays, ont fait la preuve, sans jamais faillir, de leur courage, de leur créativité et de leur résilience. Conscients des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, ils savent se mobiliser individuellement et collectivement pour peu qu'on leur donne du temps et des moyens. Ils ne demandent qu'à pouvoir améliorer si nécessaire leurs pratiques pour répondre à l'évolution de leur environnement et des besoins de nos concitoyens tout en répondant à ce défi de faire perdurer sur ces territoires difficiles l'activité agricole que leurs prédécesseurs leur ont léguée. La Pac, à travers ses deux piliers, offre diverses possibilités d'accompagnement d'une transition des pratiques, des productions, de la transformation et de la mise en marché des produits. Une rupture brutale serait, soyez-en sûr, fatale à nombre de nos exploitations déjà très fragiles, alors même que pour réussir la transition agroécologique, nous avons justement besoin de ressources supplémentaires. Nous sommes prêts à saisir les opportunités qu'offre une Pac rénovée et adaptée, avec la reconnaissance et la promotion de pratiques agricoles vertueuses pour nos paysages et notre climat, la revalorisation durable des produits de l'élevage et des cultures. Nous sommes convaincus qu'il y a, notamment dans la complémentarité entre élevage et grandes cultures, des sources de valeur ajoutée à reconquérir pour notre région.

Mettre fin au découragement

Monsieur le ministre de l'Agriculture, il vous revient la responsabilité d'arbitrer les règles définitives d'une politique publique lourdes de conséquences. Les grands rendez-vous d'une vie sont souvent chargés d'orientation et de décisions importantes, également de symboles puissants. Tenez votre ambition et votre légitime volonté d'infléchir les systèmes d'exploitation afin que, mieux organisés, ils soient plus vertueux et plus rémunérateurs. Mais de grâce ne prenez pas le risque d'affaiblir encore les plus bas revenus agricoles. Mettez fin au découragement en étant le ministre qui aide à redonner des perspectives à ceux qui n'en voient plus, à ces jeunes qui veulent rester à la terre,

Heureux et fiers d'élever leur troupeau,

Heureux et fiers de faire perdurer des savoir-faire et des traditions,

Heureux et fiers de vivre au Pays, en préservant les paysages,

Heureux et fiers d'assurer notre souveraineté alimentaire.

Adressez un message d'encouragement, d'avenir et surtout de perspectives à cette jeune génération à laquelle vous appartenez. Elle compte sur vous ! Portez haut ses ambitions, elle a besoin de revenu, elle a aussi tellement besoin de considération ! »

Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté
Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté

Économie

Le Crédit Agricole au rendez-vous d'une année atypique

Le Crédit Agricole de Champagne - Bourgogne a dressé le bilan de son année 2020. La banque a été au rendez-vous des attentes et des besoins qui ont émergé dans le contexte si particulier de la crise sanitaire. Elle monte aussi en puissance sur l'accompagnement financier des projets agricoles liés à la transition énergétique.



De gauche à droite : Laurent Haro, directeur général adjoint de la caisse régionale, nouvellement arrivé, Emmanuel Vey, le directeur général, Jean-Yves Remillet, président du Crédit Agricole Champagne - Bourgogne, et Florence Hallard, directrice des ressources humaines.

Tirer le bilan d'une année aussi atypique que le fut 2020 n'est pas chose facile. Surtout quand le caractère atypique joue les prolongations sur 2021. Le Crédit Agricole de Champagne - Bourgogne, s'est pourtant, une fois de plus, prêté à l'exercice, le 23 avril à Dijon. Il y a un an, la crise sanitaire, qui nous plaçait en état de sidération face à sa rapidité et son caractère global, laissait craindre le pire en termes d'impact économique. Douze mois plus tard, c'est avec le sentiment du devoir accompli qu'Emmanuel Vey, le directeur général du Crédit Agricole Champagne - Bourgogne, a présenté son premier bilan (il a pris ses fonctions au 1er juillet 2020). *«Nous ne nous sommes jamais sentis aussi utiles, en matière d'accompagnement de l'économie»*, a-t-il souligné. Cela s'est notamment traduit au travers de la mise en œuvre des Prêts garantis part l'État (PGE).

Plus de 3 000 ont été accordés par la banque aux entreprises de son territoire (Côte-d'Or, Yonne, Aube et Haute-Marne) pour un montant de plus de 400 millions d'euros. *«Le premier de ces PGE a été accordé dès le 25 mars 2020,* précise Emmanuel Vey, *ce qui démontre aussi que notre banque s'est très rapidement adaptée à cette situation inédite de crise sanitaire»*.

Soutien spécifique à l'agriculture et la viticulture

À cela se sont ajoutées des mesures de reports d'échéances de crédits aux entreprises et aux professionnels dont l'activité a été impactée par le contexte : 8 800 clients ont pu bénéficier de ce dispositif. D'autre part, des mesures de soutien spécifiques ont été apportées aux agriculteurs et aux viticulteurs (plus de 12 000 clients sur la zone couverte par la banque) : des PGE là encore, mais aussi du soutien de trésorerie, des solutions assurantielles, une plateforme d'entraide pour assurer la vente en circuits courts. La caisse régionale a également versé 2,6 millions d'euros pour permettre à des structures de faire face à des pertes d'exploitation *«alors que nos contrats,* poursuit Emmanuel Vey, *ne prévoient pas, normalement, la prise en compte de ces problèmes»*. *«En fait,* reconnaît le directeur général, *nous avons été étonnés de la capacité de relance de l'économie locale»*. Pour les dirigeants de la banque, le double avantage d'une stratégie numérique efficace et le fort maillage territorial ont joué à plein, dans ce contexte si particulier. *«Nous avons réorganisé notre activité,* précise Emmanuel Vey, *pour répondre à nos clients tout en assurant la sécurité de nos 1 728 salariés, en ayant largement recours au télétravail et en privilégiant les moyens de contact à distance. 1,4 million d'euros a été investi afin d'équiper l'ensemble des collaborateurs en ordinateurs portables et téléphonie»*. Au bilan économique de 2020, la banque présente des en-cours de crédit en hausse de 8 % (2,3 milliards d'euros et même 3 milliards si l'on y inclut les PGE) et un résultat net de 74,1 millions d'euros, certes en recul de 18 % par rapport à 2019 mais, comme le précise Emmanuel Vey *«si on nous avait dit ça en mars 2020, on aurait tous signé !»* Les perspectives alors, semblaient beaucoup plus sombres… Toutes catégories confondues, sur son périmètre, lors des douze mois écoulés, le Crédit Agricole Champagne - Bourgogne a attiré 23 000 nouveaux clients.

Montée en puissance sur la transition énergétique

Sur le secteur particulier de l'agriculture et de la viticulture, la banque a accordé en 2020 plus de 400 millions d'euros de crédits, soit près de 20 % du total des en-cours de crédits. *«Nous figurons dans le «top 5» des caisses les plus agricoles de France»* souligne Jean-Yves Remillet, son président. Ce secteur d'activité est demeuré plutôt stable en 2020 mais on note la montée en puissance, dans les dossiers de financement accordés, des investissements liés à la transition énergétique : un quart des financements agricoles de 2020 sur la zone Champagne - Bourgogne a concerné des projets en lien avec cette transition, notamment, de méthanisation. *«Nous comptons d'ailleurs nous renforcer encore sur ce domaine,* précise Emmanuel Vey, *avec des équipes plus spécifiquement dédiées à ce type de dossier»*.

Enfin, il faut noter que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a décidé de créer un fonds d'investissement doté de 100 millions d'euros prélevés sur ses fonds propres afin d'accompagner les entreprises sur de nombreuses thématiques (technologie, santé, agroalimentaire, mais aussi transition énergétique).

BERTY ROBERT

Quels comportements sur les PGE ?

Sur les 3 000 Prêts garantis par l'État (PGE) accordés par le Crédit Agricole Champagne - Bourgogne :
-20 % ont été remboursés immédiatement
-50 % des bénéficiaires ont fait le choix d'amortir et de profiter du différé de 12 mois avant de commencer à rembourser.
-30 % des clients amortissent et ont commencé à rembourser.

France relance

Huit abattoirs régionaux soutenus

Dans le cadre du plan France relance, huit abattoirs de Bourgogne Franche-Comté vont bénéficier d'un soutien financier de près de trois millions d'euros.

Une première vague de sélection, concernant les projets déposés par les abattoirs avant le 17 février 2021, a conduit à retenir les huit dossiers déposés pour la Bourgogne Franche-Comté, pour un montant d'aide de près de 3 M d'euros, et de plus de 7 M d'euros d'investissements. Ces huit abattoirs couvrent les départements de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, et de l'Yonne. Sept de ces projets concernent des abattoirs en place, certains étant des abattoirs de faible tonnage (autour de 1 000 t /an). Un projet porte sur un nouvel abattoir mobile, *«Le Bœuf Éthique»*, qui s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation mise en place à la suite de la loi Égalim de 2018. Ce projet innovant est une première en France, et sera suivi avec intérêt par les services de l'État. Les crédits de France relance permettront, pour tous les abattoirs lauréats, un accompagnement sur un volet d'amélioration de la protection animale, au travers de la formation du personnel, de la mise en place de matériel de vidéosurveillance, de box pour les animaux, de brumisateurs dans les aires d'attente, etc.

Conforter l'emploi

Ces crédits doivent permettre ainsi de conforter l'emploi de près 400 salariés et de préserver un maillage territorial, important pour limiter les transports d'animaux. Ce soutien s'inscrit dans la volonté de renforcer la souveraineté alimentaire, ce qui passe notamment par la modernisation de l'ensemble des outils de production, parmi lesquels les abattoirs qui constituent un maillon essentiel pour les filières animales. Le plan de relance prévoit de consacrer 130 millions d'euros au niveau national pour accompagner ces entreprises d'abattage-découpe, avec pour objectifs de renforcer leur compétitivité, d'être exemplaire en matière d'hygiène alimentaire et de protection animale, de renforcer la sécurité des salariés, et de se développer à l'export. D'autres structures d'abattage se sont manifestées depuis mi-février pour bénéficier également d'un accompagnement financier. C'est pourquoi une deuxième vague de sélection est prévue d'ici l'été.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Les projets de modernisation retenus

Les huit projets de modernisation d'abattoirs retenus dans le cadre du plan France relance en Bourgogne Franche-Comté sont les suivants :
- En Côte-d'Or : Le Bœuf éthique, la société Abattage châtillonnais
- Dans le Doubs : la Société bisontine d'abattage, la Coopérative d'abattage du Haut-Doubs
- En Haute-Saône : la Société d'abattage des Vosges, l'Abattoir de La Motte
- En Saône-et-Loire : Charollais viandes
- Dans l'Yonne : la Sicarev

Effet du confinement

Se reconnecter avec son exploitation

Et si la crise sanitaire et le confinement avaient permis de se recentrer sur ses priorités ? C'est l'avis de Rodolphe Bujon. Agriculteur dans la Vienne, il est plus que jamais sûr que c'est dans ses champs qu'il est heureux.



Rodolphe Bujon a revu son organisation pour être plus dans ses champs.

« *Avant, il m'arrivait de ne pas être sur mon exploitation pendant trois ou quatre jours par semaine* », se souvient Rodolphe Bujon. Désormais, il s'est fixé une limite. Pas plus d'une journée et demie par semaine à aller à des réunions de coopératives, il est notamment administrateur de la Tricherie, une coopérative située entre Châtellerault et Poitiers. Des réunions consacrées, par exemple, à l'agriculture de conservation ou a des groupes de travail agricole dont il fait partie. « *Avant le confinement, je ne m'en rendais pas compte, mais je courais dans tous les sens, pour réussir à faire ce que j'avais à faire* ». Le céréalier, installé depuis 2008, explique qu'il était notamment plus négligent sur l'entretien de son matériel. « *Je faisais tout à l'arrache* », regrette Rodolphe Bujon, qui se souvient d'un pulvérisateur qui s'était pris un mauvais coup « *il y a 3 ans* », et resté sans réparation, jusqu'au premier confinement. Dès le mois d'avril dernier, il s'était rendu compte que l'annulation des réunions, formations et autres assemblées générales qui le menaient hors de son exploitation ne lui manquaient pas tant que ça. « *C'est parfois aussi plus facile de se dire qu'on va à une réunion, plutôt que de bricoler ou ranger…* », reconnaît-il. « *Finalement, tout ça ne me manque pas ! J'ai enfin le temps de faire les choses que je souhaite faire depuis longtemps, de l'entretien, par exemple. Pour la moisson à venir, tout mon matériel est aujourd'hui prêt à faire feu. Les autres années, je m'en souciais la veille…* »

Le temps de parler de son métier

Lui, qui est entré dans une démarche d'agriculture de conservation depuis 2013 pour les 280 ha qu'il cultive, estime d'ailleurs qu'il a impérativement besoin de ce temps d'observation et de calme pour continuer en ce sens. L'année dernière, il a notamment réalisé un profil de sol avec la méthode Pépone. « *Je ne prenais jamais le temps de le faire, et c'est vraiment dommage, car c'était vraiment très intéressant* ». Une expérience qu'il a d'ailleurs filmée et commenté avant de partager la vidéo sur les réseaux sociaux. « *Parler de mon métier, l'expliquer, ça aussi j'ai toujours voulu le faire. On fait un métier de passion, et on ne le dit pas assez* », ajoute l'agriculteur qui multiplie depuis ce genre de vidéos. « *En fait, cela m'a permis de comprendre que ma priorité, ce n'était absolument pas de partir à des réunions, mais faire ce métier qui me passionne. Le confinement m'a fait prendre conscience que je m'éparpillais, et j'ai décidé de ne garder dans mes occupations que ce qui me plaît le plus, et me sert le plus* ». Et ce qui lui plaît le plus, c'est de s'occuper de ses terres. « *C'est vraiment dans les champs que je suis le plus heureux* ».

Lors du premier confinement, son fils a d'ailleurs découvert le travail sur l'exploitation. « *J'évite de travailler durant le week-end, pour être le plus possible en famille* ».

Du père au fils

Finalement, découvrir l'agriculture avec un père serein et passionné, a totalement décidé son fils. « *Il est au lycée agricole de Thuré, près de Châtellerault, et est décidé à s'installer* ». L'année prochaine, il rejoindra un autre lycée agricole du département, celui de Montmorillon, pour aller plus vers l'élevage. Un goût pour les animaux que Rodolphe Bujon avait aussi, mais qu'il repoussait, faute de temps. « *Pour l'agriculture de conservation, c'est vraiment intéressant. J'ai 50 ha de prairies qui étaient peu valorisés, juste une coupe de foin* ». Et s'il dit « *étaient* », c'est que c'est déjà de l'histoire ancienne : 5 vaches et 3 génisses aubrac sont arrivées récemment sur l'exploitation. Une crise sanitaire a donc été un vrai révélateur pour cet agriculteur, plus que jamais heureux et qui a su transmettre sa passion à son fils. « *J'ai retrouvé l'importance d'être sur mon exploitation, même si c'est vrai, que ce n'est pas toujours drôle d'être seul. C'est d'ailleurs ce qui pèse aux gens qui sont en télétravail. Ce qui manque, dans cette crise, c'est de voir les copains* ».

Élisabeth Hersand

▶ *En bref*

Bas carbone Bruxelles prépare un système de certification pour l'agriculture

La Commission européenne a publié le 27 avril un rapport montrant que « *l'agriculture carbonée axée sur les résultats peut potentiellement contribuer de manière significative à l'atténuation du changement climatique dans l'UE* » tout en apportant une source de revenus supplémentaires aux agriculteurs. Bruxelles prévoit de lancer un plan d'action européen sur l'agriculture carbonée d'ici la fin de l'année. Il pourrait prévoir des dispositifs de certification des émissions évitées par exemple par le secteur de l'élevage mais aussi pour la restauration et la ré-humidification des tourbières ainsi que l'agroforesterie. Un cadre réglementaire pour la certification des absorptions de carbone dans le sol est également à l'étude. Le rapport de la Commission souligne qu'il faudra envisager l'utilisation de programmes hybrides, dans le cadre desquels les agriculteurs reçoivent un paiement de base pour l'utilisation de pratiques de gestion respectueuses du climat et un paiement supplémentaire fondé sur les résultats. « *C'est un exemple de la manière dont les éco-régimes de la nouvelle politique agricole commune et les financements privés peuvent récompenser les pratiques agricoles qui nous aident à lutter contre les crises du climat et de la biodiversité* », précise le vice-président de la Commission européenne en charge du Green deal, Frans Timmermans.

Gel La cerise impactée sera sur les étals de mai à fin juillet

Selon les dernières données de l'AOPn Cerises de France, la campagne cerises de France commencera la première semaine de mai avec des cerises des Pyrénées-Orientales, un département plus ou moins épargné par le gel. Les cerises du Gard arriveront sur les étals entre le 8 et le 10 mai. Le Ventoux, la Vallée du Rhône et le Tarn-et-Garonne sont attendus aux alentours du 15 mai. Les Monts du Lyonnais et le Val-de-Loire seront en production dans les premiers jours de juin. Sur la première partie de campagne (mai à mi-juin) la récolte est estimée à 30 à 40 % de la production habituelle selon les secteurs avec de grandes disparités d'un verger à l'autre. À partir de la mi-juin et jusqu'à la fin de la campagne, il est encore trop tôt pour donner une estimation fiable. Au total, la production française de cerises atteint potentiellement un volume de 35 000 à 40 000 tonnes dont un tiers est produit dans le Vaucluse, premier département producteur de France.

Influenza aviaire Niveau de risque abaissé, remise en place progressive des palmipèdes

Vu l'« *évolution favorable de la situation sanitaire* » concernant l'influenza aviaire, le ministère de l'Agriculture a abaissé le niveau de risque à « modéré » sur l'ensemble du territoire métropolitain, d'après un arrêté paru au Journal officiel le 24 avril. « *Les mesures de restrictions, en particulier la claustration, sont ainsi levées* », souligne la Rue de Varenne dans un communiqué le même jour. Le nombre de nouveaux cas observés s'est fortement réduit ces dernières semaines. « *Depuis le 9 avril, seuls deux cas ont été recensés en Haute-Savoie et dans le Bas-Rhin, dans des basses-cours à proximité de zones humides* » ; et le dernier cas en faune sauvage remonte au 23 mars. Seules les zones à risque particulier (ZRP, correspondant à des zones humides prisées par les oiseaux migrateurs) restent en risque « *élevé* ». « *Les mesures de biosécurité renforcées, dont la claustration des oiseaux, [y] restent en vigueur* », précise le ministère. Par ailleurs, dans le Sud-Ouest, « *les remises en place de palmipèdes débutent (…) dans les zones indemnes et se poursuivront progressivement jusqu'à la fin du mois de mai* », annonce la Rue de Varenne. Les volailles de chair (galliformes) ont déjà été réintroduites « *dans une grande partie des communes, seules les zones de surveillance, de surveillance renforcée et de protection connaissent encore des restrictions* ».

PSN Trame, Cuma et Civam demandent un bonus au collectif dans les éco-régimes

Dans le cadre de la concertation sur la déclinaison française de la future Pac, le Plan stratégique national (PSN), trois organisations agricoles de collectifs d'investissement et de conseil (Trame, Cuma et Civam) demandent, dans un communiqué paru le 27 avril, une « *bonification* » des paiements liés à l'éco-régime pour les agriculteurs « *membres d'un collectif agricole ou d'un GIEE* ». Pour ces trois structures, « *l'agriculture de groupe constitue une garantie pour un véritable changement d'échelle agroécologique* ». Cette demande s'inscrit dans une position commune plus large, en faveur de bonus à « *l'agriculture de groupe* » pour les MAEC (Mesures agroenvironnementales et climatiques) et les aides à l'investissement du 2d pilier. Ces organisations plaident par ailleurs pour la création de Contrats d'engagement collectif vers l'agroécologie, qui permettraient de labelliser des projets de groupe vers qui serait priorisé l'accès de certaines aides du second pilier ou les bonus associés à « *l'agriculture de groupe* ». Enfin, alors que l'ensemble des organisations agricoles nationales demande une simplification des MAEC, après la multiplication des initiatives localisées dans l'actuelle programmation, les Cuma, Civam et Trame veulent préserver, de cette réforme, les MAEC dites « *système* », qui ont notamment été mobilisées en Bretagne et Nouvelle-Aquitaine.

Gel et grandes cultures

Plus de peur que de mal !

Les fortes gelées survenues début avril, après une période d'une douceur exceptionnelle, ont fait craindre le pire pour les cultures d'hiver. Mais les premières observations de terrain sont plutôt rassurantes, tant pour les colzas qui entament leur floraison que pour les céréales à paille en début de montaison.

La chute marquée des températures matinales juste après Pâques, survenant après une période chaude, coïncidait cette année avec des stades réputés sensibles aussi bien pour les colzas, en début de floraison, que pour les céréales d'hiver qui entamaient leur montaison. Les minimales relevées étaient en dessous des valeurs d'alerte communément retenues pour ces cultures. *« La particularité de 2021 est dans l'ampleur des fluctuations des températures, entre des maximales autour de 25 °C la semaine précédant l'apparition de minimales nettement négatives »*, indique-t-on du côté d'Arvalis Institut du Végétal. « *C'est au cours de la nuit du 5 au 6 avril que le froid a été le plus intense, avec des minima à -5/-6 °C* », expose Emeric Courbet, technicien en charge du dossier grandes cultures à la Chambre d'agriculture de Haute-Saône. *« Mais globalement, les observations de terrain que j'ai faites depuis cet épisode montrent des dégâts assez restreints »*, rassure-t-il immédiatement. *« Même si ça n'exclut pas çà et là, dans certains secteurs plus exposés, des fonds de vallées avec des microclimats plus froids, des dégâts plus importants localement, surtout dans des zones où les insectes (charançons du bourgeon terminal et grosses altises) ont déjà affaibli les colzas »*. Le *« gel de la Saint Valentin »* avait déjà agi comme un révélateur de la faiblesse de certains peuplements de colza, fragilisés par les ravageurs d'automne.

Des capacités de compensation importantes

Dans les colzas, dont la floraison a démarré dans toutes les parcelles, mis à part les plus septentrionales ou celles implantées en variétés tardives, quelques dégâts sont visibles. *« On peut observer des boutons gelés et des siliques jaunes, qui vont probablement avorter… mais il ne faut pas perdre de vue que le colza a d'énormes capacités de compensation, pour peu que les conditions météorologiques redeviennent favorables : les précipitations de la mi-avril, au moins 15 mm partout, sont d'ailleurs bienvenues, même si les températures fraîches présagent une floraison qui va s'étaler dans le temps »*. En matière de protection fongicide, l'heure n'est pas à la précipitation. *« Les conditions de traitement ne seront pas optimales. Il est peut-être plus prudent de ne pas stresser les plantes avec un fongicide. Ne pas se précipiter pour réaliser les traitements : avec les conditions météo froides qui ont perduré, le risque sclérotinia reste faible »*.

Les orges de printemps ont tenu le choc

Même topo du côté des céréales d'automne, qui semblent avoir plutôt bien supporté le coup de froid. *« Je n'ai pas observé de gel d'épis, bien que ce soit possible localement. Même sur les orges qui avaient déjà atteint le stade deux nœuds, l'épi est intact. Au pire, même si l'épi du maître brin était endommagé, les céréales gardent une possibilité de compensation sur les brins secondaires. Le risque de dégâts sur céréales suite à cet épisode glacial est donc globalement faible »*, poursuit Emeric Courbet. Dans le domaine des maladies, il faudra surveiller les orges d'hiver, en particulier les symptômes de rhynchosporiose, issus des contaminations qui ont eu lieu pendant les pluies du 13 au 17 mars. *« Les premiers symptômes sont apparus lors de la semaine chaude du 28 mars au 2 avril. Les 15 mm de pluie qui sont tombés le 11 avril ont provoqué quelques contaminations de rhyncho. L'expression des symptômes issus de cette pluie sera tardive et plutôt modeste étant donné les conditions fraîches, venteuses et sèches qui ont suivi. Mais n'oublions pas que quand les orges poussent lentement, les maladies évoluent très lentement. Pour une stratégie en deux passages, on pourra réaliser un premier fongicide dès que possible (pas plus de 20-25 €/ha) et pour celles et ceux qui le souhaitent, il est aussi possible de ne faire qu'un traitement unique, notamment sur les variétés peu sensibles à la rhynchosporiose et sur les parcelles peu malades »*. Enfin, la bonne surprise est venue des orges de printemps semées à l'automne, une pratique assez risquée qui s'apparente à un pari sur un hiver doux. *« La variété Planet, qui est très majoritaire pour ce type d'itinéraire, a bien résisté, elle est assez tolérante au froid »*.



La présence de boutons de colza gelés n'a pas beaucoup entamé le potentiel de rendement de cette culture.

Alexandre Coronel

À Poncey-sur-l'Ignon (21)

Neuf hectares de colza perdus

Un jeune agriculteur de Côte d'Or évoque la destruction d'une importante partie de son colza détruit par le gel.



Suite à l'épisode de gel de ce début d'avril, Clément Gamin a été contraint de broyer un tiers de son colza.

Les premières séquelles du gel se font ressentir en grandes cultures. À Poncey-sur-l'Ignon (entre Saint-Seine-l'Abbaye et Baigneux-les-Juifs), Clément Gamin n'a pas attendu bien longtemps pour broyer 9 de ses 28 ha de colza. *« Il était cuit et n'avait plus aucune chance de repartir. Il a fait jusqu'à -10 °C ici, sur plusieurs jours. Ce grand froid prolongé n'a bien sûr rien pardonné sur les plateaux »*, indique l'exploitant agricole. Son orge de printemps semblait elle aussi très impactée, mais la culture s'est rapidement relancée. En ce qui concerne les cultures de blé et d'orge d'hiver, Clément Gamin surveillera la prochaine sortie d'épis pour évaluer d'éventuels dégâts.

Le jeune Côte-d'orien, contacté la semaine dernière, attendait des précipitations pour son colza encore sur pied : *« il en faut un minimum pour qu'il reparte. Du sec serait vraiment mal venu après un tel épisode de froid. Les insectes sont moins nombreux que les autres années mais il y en a. Certaines plantes étaient déjà bien fragilisées avant le gel, cela n'arrange pas la situation »*.

Du maïs en relais

Clément Gamin a semé du maïs ensilage quelques jours seulement après avoir broyé ses neuf hectares : *« j'avais prévu d'en faire 20 ha cette année, il y en aura donc davantage. Les deux tiers seront vendus sur pied à des éleveurs bovins, le reste sera déshydraté à l'usine de Baigneux. Ce n'est que la deuxième fois que je sème du maïs ensilage, j'avais déjà choisi cette culture l'an passé pour compenser la baisse de colza dans mon assolement. Le colza, je pense être vacciné cette fois, après cette énième péripétie… J'en faisais encore 80 ha il y a deux ans, mais je ne pense pas recommencer lors de la prochaine campagne. Il n'y en a d'ailleurs plus dans le secteur, ce n'est pas sans raison »*.

AG

Mise à l'herbe

Une sortie pas comme les autres

L'ombre du loup plane sur les exploitations qui viennent de lâcher leurs animaux. Une mise à l'herbe qui s'opère avec une certaine appréhension pour les éleveurs de zones déjà concernées par des attaques.



Adrien Maréchal, près d'Arnay-le-Duc, pas franchement serein comme l'ensemble des éleveurs ovins.

L'hiver a été long, parfois très long en termes de disponibilité de fourrages. Heureusement, l'heure de la mise à l'herbe est arrivée et les ruminants ont enfin rejoint leur élément naturel. À Viévy dans le canton d'Arnay-le-Duc (21), Thierry et Adrien Maréchal ont progressivement lâché leurs vaches et leurs brebis ces dernières semaines. *« Les conditions n'étaient pas toujours optimales avec la période de froid que nous avons eue et une pousse de l'herbe parfois très moyenne dans certains secteurs. Mais il y a une saison pour tout et il fallait lâcher les animaux, après les avoir nourris depuis le 20 juillet dernier »*, mentionnent les deux éleveurs.

Une appréhension

Leur centaine d'ovins ont été les premiers à sortir : *« nous avons commencé à les lâcher autour du 20 mars, mais seulement en journée. Nous les rentrions chaque soir dans nos bâtiments, cela ne fait que quelques jours que nous les laissons 100 % du temps dehors. Les températures sont désormais plus propices. Une autre chose nous embêtait et continue de nous perturber : la menace du loup. Ça, c'est vraiment la nouveauté de l'année, nous nous en serions bien passés »*. Depuis le lâcher de leurs ovins, rien n'est vraiment plus *« comme avant »* pour les deux Côte-d'oriens : *« ce serait mentir en disant qu'on n'y pense pas chaque matin, en allant faire le tour des parcelles… Il y a toujours une appréhension de trouver des cadavres de brebis comme cela est récemment arrivé à plusieurs de nos collègues »*.

Deux loups aperçus

Trois attaques de loup ont déjà été recensées à Écutigny, Saint-Léger-du-Bois (71) et Voudenay (21), trois communes dans un périmètre relativement proche de Viévy : *« nous savons très bien qu'il y aura tôt ou tard de nouvelles attaques dans le département. Le loup ne disparaît pas comme ça, surtout si l'on ne fait rien. Nous venons de l'apprendre : deux loups auraient été récemment aperçus du côté de Francheville… Ce prédateur est bien présent et sa population est même sous-estimée, nous en sommes persuadés. C'est un peu comme les lynx : cinq ont été tués à proximité du Doubs et du Jura, cela donne une idée du nombre d'animaux qu'il peut y avoir. Idem pour les sangliers : si vous en voyez en journée, ce n'est pas un hasard, il y en a certainement beaucoup… Pour le loup, il est quand même incroyable que l'administration ne communique jamais sur les résultats des analyses qu'elle réalise. Chaque fois après une attaque, il est écrit que la présence du loup n'est pas écartée, mais on ne va jamais vous dire que celle-ci est prouvée. Cela pourrait peut-être gêner ? »*.

Inconcevable

Thierry Maréchal profite de l'occasion pour rappeler l'incompatibilité entre le loup et les ovins : *« les deux ne peuvent pas vivre ensemble, c'est évident. Le loup a toute sa place, mais dans des parcs et dans les zoos. Il est impossible pour nous de protéger nos élevages. Les dispositifs que l'on nous préconise sont totalement inadaptés, ils n'arrêteront pas le loup. Les filets ou clôtures électriques ne servent à rien, sans parler du coût et de tout le travail que leur pose et leur entretien nécessiteraient »*. Thierry et Adrien Maréchal ne veulent clairement pas de cet animal dans leur environnement : *« l'idée de voir disparaître le fruit de notre travail du jour au lendemain est inconcevable. Pour ne rien arranger, nous avons souvent l'impression que personne ne nous écoute… Les indemnisations ? Ce n'est vraiment pas l'essentiel et en aucun cas notre principale préoccupation. Elles seraient trois fois plus importantes, ce serait pareil. À la limite, on s'en fout. La priorité est de ne pas avoir de loup autour de chez nous. On ne fait pas le travail d'éleveur pour voir nos animaux se faire massacrer. En plus, on nous parle sans cesse de bien-être animal, mais où est cette notion lorsqu'un loup attaque nos animaux ? Des brebis agonisent parfois plusieurs heures avant l'arrivée sur place de leur propriétaire ! »*.

AG

Chronique ovine

Des drêches de brasserie humides pour les brebis

De la bière à l'alimentation d'ovins, il existe un lien qui peut s'avérer très utile pour les éleveurs, à condition de prendre quelques précautions.

Coproduit de la transformation de céréales pour la fabrication de la bière, les drêches de brasserie constituent une source d'azote possible pour les brebis. En plus des circuits habituels, le développement des micros brasseries offre la possibilité de récupérer des drêches humides à faible coût. Ces drêches contiennent 75 à 80 % d'eau. Les durées de conservation maximums sont de 2 à 5 jours en période chaude et entre 5 et 7 jours par temps froid. Au-delà, elles perdent de leur appétence et surtout, sont sujettes au développement de bactéries et moisissures susceptibles d'entraîner des problèmes sanitaires.

Mode d'emploi

L'ensilage est un mode de conservation possible des drêches humides. Lorsqu'il s'agit de faibles quantités, les drêches humides peuvent être conservées une semaine dans des sacs plastiques hermétiques ; les précautions suivantes doivent être respectées : Un taux d'incorporation maximum dans la ration de 2 kg brut par brebis et par jour est conseillé. De plus, une transition alimentaire de plusieurs jours avec augmentation progressive des quantités distribuées est indispensable. Enfin, une attention particulière à la teneur en cuivre des drêches est indispensable pour celles provenant de cuves en cuivre. Pour en savoir plus : *« Des drêches de brasserie comme source d'azote »* sur ciirpo.idele.fr et www.inn-ovin.fr.

ÉQUIPE TECHNIQUE OVINE
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
ET LAURENCE SAGOT
(INSTITUT DE L'ÉLEVAGE/CIIRPO)



Photo : Jinx

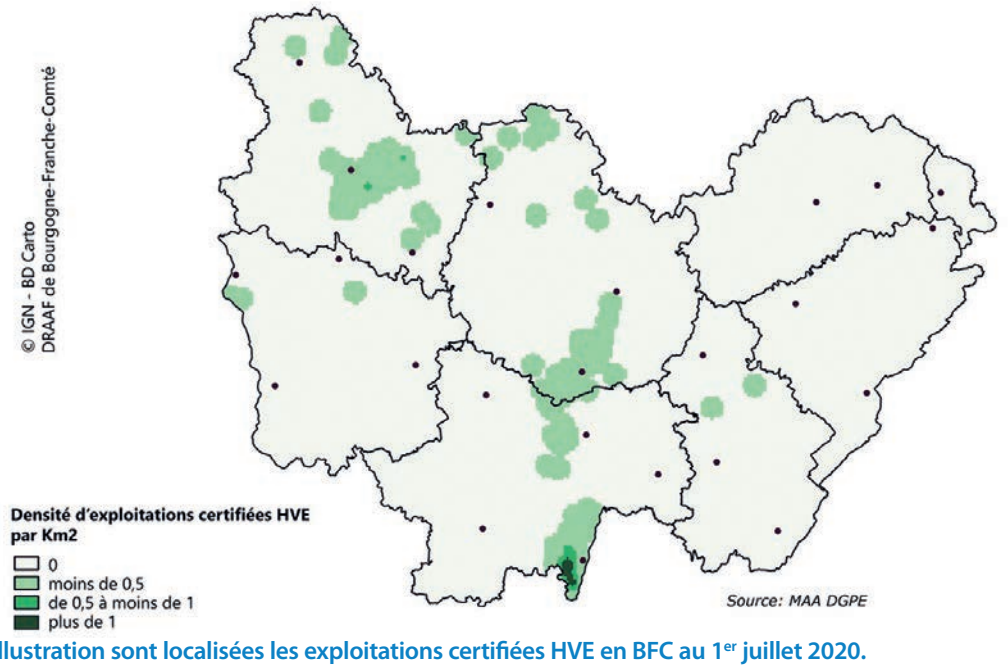
Pour des raisons de coût de transport, les drêches humides ne peuvent s'envisager qu'à proximité d'une brasserie.

En Bourgogne Franche-Comté

La certification Haute valeur environnementale en forte progression

Une récente étude menée par Agreste montre que les démarches de certification Haute valeur environnementale (HVE) ont eu le vent en poupe sur nos huit départements, en 2020. Une évolution qui touche en grande majorité la filière viticole.

Figure 6. Répartition des exploitations certifiées HVE au 1er juillet 2020



Sur cette illustration sont localisées les exploitations certifiées HVE en BFC au 1er juillet 2020.

Démarche progressive et volontaire, la certification environnementale s'appuie sur quatre axes : biodiversité, protection phytosanitaire, fertilisation et gestion de la ressource en eau. Les exploitations agricoles certifiées Haute valeur environnementale (HVE) ont atteint le troisième niveau de certification. Au 1er juillet 2020, la Bourgogne Franche-Comté (BFC) comptait 380 exploitations dans ce cas. Un nombre qui a doublé depuis le 1er janvier 2020. Cette certification permet de reconnaître les exploitations adoptant des pratiques particulièrement respectueuses de l'environnement. Une mention et un logo ont été créés pour valoriser, auprès des consommateurs, les produits issus de ces exploitations. La certification HVE peut être obtenue selon deux voies :

- la première est basée sur un ensemble de critères répartis autour des quatre thématiques citées en début d'article. Pour chacune, des seuils sont définis et des points sont attribués en fonction des niveaux atteints.

- la seconde est qualifiée *«d'approche globale»* et mobilise moins de critères. Il est nécessaire d'avoir un poids des intrants inférieur ou égal à 30 % du chiffre d'affaires. L'exploitation doit aussi présenter un pourcentage de SAU en infrastructures agroécologiques supérieur ou égal à 10 %, ou une surface en prairies permanentes de plus de 5 ans représentant au moins 50 % de la SAU.

Yonne et Saône-et-Loire, les locomotives

La BFC est aujourd'hui la sixième région de France pour son niveau d'exploitations certifiées HVE. La progression du nombre de certifications a été très forte entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 (+138 %). C'est dans l'Yonne et en Saône-et-Loire qu'elle a été la plus marquée (respectivement +200 % et +153 %), alors qu'en Côte-d'Or, la hausse n'a été que de 60 %. Dans leur très grande majorité, les exploitations certifiées dans notre région sont des domaines viticoles. Mais la progression concerne aussi des exploitations à dominante bovins viande, grandes cultures et légumes. Au 1er juillet 2020, 32 exploitations certifiées HVE appartenaient à des filières autres que la viticulture. Pour le plus grand nombre, il s'agissait d'exploitations de grandes cultures, majoritairement localisées à l'ouest (Yonne, Côte-d'Or et Saône-et-Loire). À cela s'ajoutent des exploitations de maraîchage, exclusivement dans l'Yonne.

BERTY ROBERT (AVEC AGRESTE)

Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03
www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 0380789035

Sponsoring

Groupama Grand Est offre des tenues au Vélo Sport Club Beaunois

Groupama a lancé *«Ton Club, Ton Maillot»*, une opération au bénéfice de 105 clubs cyclistes amateurs. Consciente que ce sont ces associations qui forment les champions de demain, l'entreprise les soutient très concrètement en offrant les tenues personnalisées de plus de 3 000 licenciés. Début avril, c'est un club de Beaune, en Côte-d'Or, qui en a bénéficié.

Acteur majeur du cyclisme professionnel depuis la création de l'Équipe Groupama-FDJ, Groupama s'engage activement aux côtés des clubs amateurs. Par leurs missions essentielles de transmission et de formation, ces clubs permettent l'éclosion des champions de demain. Avec la crise sanitaire qui frappe le pays et fragilise durement le mouvement sportif français dans son ensemble, Groupama entend soutenir plus encore le sport amateur. Avec l'opération *«Ton Club, Ton Maillot»*, l'entreprise encourage ceux qui portent avec ferveur la passion du vélo là où elle prend ses racines : au sein de chaque club formateur. Parmi plus de 800 candidats au niveau national, 105 clubs ont été retenus. En Côte-d'Or, c'est le Vélo Sport Club Beaunois qui a été sélectionné et qui bénéficie pour ses licenciés de 30 tenues (maillot et cuissard) offertes. Cette dotation par Groupama constitue une aide substantielle puisque ce don représente une économie de frais de 5 000 € en moyenne. La richesse de chaque association sportive résidant aussi dans son histoire et son ancrage local, Groupama a proposé au Vélo Sport Club Beaunois de personnaliser gratuitement ses tenues offertes à ses couleurs, d'intégrer son logo et ceux de ses partenaires locaux. La remise des tenues aux représentants du Club a eu lieu au sein de l'agence Groupama de Beaune. Une occasion conviviale de partage autour de la passion du vélo et, pour les licenciés, le plaisir de repartir équipés comme des pros en vue de la saison 2021.

COMMUNIQUÉ



Les représentants de Groupama et du Vélo Sport Club Beaunois, lors de la remise des tenues.

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **27/04/2021**

Effectif global: 1030 - Taux de vente: 92%

Effectif total: 589 - Taux de vente: 91%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
Apports de saison. 92% de vendus. **BROUTARDS / TAURILLONS:** L'offre plus modeste cette semaine, combinée à des débouchés sur les Pays Tiers en FCO 4 et 8 > 60 jours, permet d'enregistrer quelques centimes de hausse dans une ambiance plus soutenue que d'habitude. **LAITONNES/GENISSES :** Les bons lots continuent de se commercialiser régulièrement. NB : Les exigences de vaccination FCO4/8 prévues fin Avril sont repoussées au début du mois de Septembre. Plus que jamais SICAFOME conseille aux éleveurs de vacciner leurs animaux le plus tôt possible pour pouvoir bénéficier de tous les débouchés existants.	M	U	200-250	2,67 €	2,85 €	2,75 €	-
			250-300	2,83 €	2,93 €	2,86 €	+0,20
			300-350	2,57 €	2,89 €	2,62 €	+0,02
			350-400	2,60 €	2,74 €	2,66 €	+0,02
			400-450	2,53 €	2,69 €	2,62 €	-0,07
			450-500	2,41 €	2,67 €	2,54 €	+0,02
		R	200-250	2,61 €	2,61 €	2,61 €	-
			250-300	2,54 €	2,76 €	2,68 €	+0,11
			300-350	2,56 €	2,6 €	2,60 €	+0,08
			350-400	2,32 €	2,58 €	2,49 €	-0,02
	F	U	250-300	2,60 €	2,70 €	2,64 €	-0,14
			300-350	2,65€	2,76 €	2,69 €	-0,01
			350-400	2,52 €	2,73 €	2,58 €	-0,08
		R	250-300	2,58 €	2,64 €	2,59 €	+0,17
			300-350	2,54 €	2,56 €	2,55 €	+0,07

Effectif total: 52 - Taux de vente: 98%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
M	U	500 et +	2,31 €	2,36 €	2,35 €	-
F	R	400 - 450	2,43 €	2,53 €	2,49 €	-
		450 et +	2,27 €	2,32 €	2,29 €	-

Effectif total: 389 - Taux de vente: 92%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAUREAUX							
TAUREAUX : Cours reconduits dans les bons taureaux. VACHES CHAROLAISES Des apports en quantité cette semaine avec des acheteurs au rendez-vous. Les cours sont plus ou moins reconduits en fonction des catégories. En effet les sujets les plus âgés et peu préparés sont plus difficile à commericialiser en général. Les bons animaux d'herbe se vendent rapidement à des tarifs attractifs ! Bonne ambiance de vente mais le rythme est moins soutenu GENISSES	M	U	+ 500 kg	1,82 €	1,85 €	1,84 €	=
		R	+ 500 kg	1,65 €	1,75 €	1,69 €	-
	F	E	- 5 ans	2,42 €	2,98 €	2,71€	-
			5 à 10 ans	2,41 €	2,72 €	2,54 €	-
		U	- 5 ans	2,05 €	2,56 €	2,23 €	+0,02
			5 à 10 ans	1,90 €	2,36 €	2,10 €	-0,05
			+ 10 ans	1,81 €	2,02 €	1,88€	-0,10
		R	- 5 ans	1.69 €	1.99 €	1,88 €	-0.14
			5 à 10 ans	1,71 €	1,93 €	1,82 €	-0,13
			+ 10 ans	1,64 €	1,84 €	1,74 €	-0,05
		E	24 à 36 mois	2,62 €	3,33 €	2,83 €	+0,01
		U	24 à 36 mois	2,08 €	2,63 €	2,29 €	-0,05
		R	24 à 36 mois	1,85 €	2,09 €	2,00 €	-

Ovins

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 19/04/2021 au 25/04/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	8,28	8,24	7,23	-	-	-	-
	Var.		-0,11	-0,05	0,35				
	R	7,70	7,87	7,79	-	7,79	7,72	-	-
	Var.	-0,02	0,08	0,07		0,01	0,03		
	O	-	7,25	-	-	7,32	-	-	-
	Var.		0,54						
3 (couverts)	U	-	8,13	8,11	7,20	-	7,99	7,81	7,00
	Var.		-0,13	-0,08	0,13		-	=	
	R	7,81	7,81	7,74	6,91	7,80	7,70	7,33	6,68
	Var.	-0,12	-0,01	0,05	-0,03	=	-0,01	-0,09	-0,08
	O	7,41	7,33	7,28	6,66	7,43	7,05	6,82	-
	Var.	0,20	0,17	0,10	-0,30	0,14	0,05	-0,06	
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	7,18	6,77	-
	Var.						0,04		
	O						-	-	
	Var.								

Zone nord : Marché fluide. Cours reconduits.**Zone sud :** Application du réseau.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 26/04/2021

Bovins : 269

Broutards:	**(260 - 375 kg)**	**720 - 1000**	**2,44 - 2,82**
Broutards :	**(385 - 480 kg)**	**960 - 1180**	**2,46 - 2,65**
Taurillons d'herbe :	**(340 - 390 kg)**	**880 - 1020**	**2,58 - 2,60**
Taurillons d'herbe :	**(450 - 490 kg)**	**1170 - 1230**	**2,52 - 2,58**
Laitonnes :	**(225 - 305 kg)**	**570 - 880**	**2,50 - 2,88**
Laitonnes :	**(350 - 425 kg)**	**910 - 1030**	**2,42 - 2,78**
Taureaux :	**(590 - 1200 kg)**	**1020 - 2220**	**1,49 - 1,85**

Vaches suitées mâles et femelles : 1100 – 2140
Vaches légères : 600 - 1220
Vaches entre deux : 1260 - 1460
Vaches lourdes : 1470 - 1700

Apports plus importants en mâles avec la sorties des premiers taurillons d'herbe.
Cours maintenus en légers et en progression en lourds (+de 420 kg). 1seul invendu.
Commerce toujours actif en femelles à des tarifs fermes.
En vaches, la demande reste orientée sur les sujets lourds et viandés, tarifs sensiblement reconduits en maigres légères.
Bovins gras : 8. Vaches de viande : 3,80 à 4,12 € kg de viande.
Cours reconduits en vaches grasses.
Ovins : 36. Vente globale. Prochains marchés : Bovins le lundi 3 Mai et ovins le lundi 10 Mai 2021 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 13/05/2020

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 262 - Taux de vente : 83% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses : Apport en nombres cette semaine, la vente est compliquée dans les animaux maigres. Les cours sont dans la globalité en nette diminution. A voir dans les prochaines semaines si la demande ses stabilise.	F	U	- 5 ans	1,98 €	2,25 €	2,18 €	-0,04
			5 à 10 ans	1,96 €	2,20 €	2,06 €	-0,01
			+10 ans	1,83 €	2,06 €	1,96 €	-0,04
Génisses	F	U	24 à 36 mois	2,18 €	2,32 €	2,24 €	-0,11

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 13/05/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 150 - Taux de vente : 85% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards: Apports modérés et cours haussiers dans toutes les catégories. Laitonnes : Cours reconduits à haussier.	M		350 - 400	2,51 €	2,72 €	2,66 €	+0,04
			400 - 450	2,44 €	2,58 €	2,58 €	+0,07
	F	U	250 - 300	2,55 €	2,82 €	2,66 €	+0,01
			300 - 350	2,61 €	2,87 €	2,68€	+0,03

26 AVRIL 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Bon volume d'abattage. Reconduction des cours sur l'ensemble des catégories.
Bovins maigres : La demande reste ferme et les cours reconduits.

POLITIQUES

La Présidence Portugaise propose un compromis à 25% concernant les éco-régimes, dans le cadre des trilogues européens sur la PAC. Pour rappel, le Parlement demande que cette enveloppe verte concerne 30% du 1er pilier, et le Conseil 20%. La présidence propose donc un compromis à mi-chemin, avec une possibilité de mise en œuvre progressive jusqu'en 2025. Réponse attendue en fin de trilogues ? Peut-être d'ici fin juin ?

ENVIRONNEMENT

Le Parlement Européen et le Conseil se sont mis d'a sur la future législation européenne sur le clima prévoit une réduction de 55% des émissions de effet de serre à l'horizon 2030 afin d'atteind neutralité en 2050. La Commission doit maint proposer avant l'été une série de règlement répartition de l'effort ou l'utilisation des terres, d secteur agricole devrait faire partie.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Le plan-filière viande bovine signé fin 2017 prévoit également l'engagement de porter à 80% d'origine France, la viande commercialisée en restauration hors domicile.

Dans ce cadre, et à l'occasion de la réouverture de la restauration prévue mi-mai, la Section Bovin a voté pour la mise en place d'un plan presse de valorisation de la Viande Bovine Française auprès des restaurateurs. Cette action se traduira par une communication via la Presse Quotidienne Nationale et Régionale (PQN/PQR) la semaine de la réouverture en mais aussi via la presse professionnelle en juin. Cette communication sera complétée par des outils de relais auprès des restaurateurs (pancarte marquant l'origine des viandes en restaurants...)

FOCUS

Pour rappel, le plan de relance prévoit une mesure « aide au renouvellement des équipements pour changements climatiques », ouverte jusqu'au 31 décembre 2022. L'enveloppe budgétaire allouée à cette aide, à hauteur de 70M€, est toujours ouverte à date (consommation de l'enveloppe de 27M€ à début mars). Cette aide permet le financement d'équipements de stockage des eaux de pluie, nécessaire pour faire une retenue d'eau, récupérateur des eaux de pluie... La liste complète ici.

EN REGION

Les formations à la négociation commerciale, ouvertes aux responsables des OP du secteur viande bovine dans le cadre du Plan de Relance, sont désormais en place. Deux organismes, IFOCAP et ALTERNEGO, proposent un programme, sur 4 jours. Il s'agit d'approfondir les méthodes pour maîtriser la négociation du prix, avoir en main les outils économiques et juridiques, et d'analyser des études de cas. Il est important d'inciter les OP à s'y inscrire, pour mieux défendre la valeur !

FAIT DE LA SEMAINE

Le Député F. Descrozaille a rendu son rapport concernant la gestion des risques : il propose l'application du règlement Omnibus *(déclenchement dès pertes à 20% et subventionnement à 70%)*, la révision du fonds des calamités vers un fonds de solidarité nationale, indemnisant au-delà de 50%. La FNB partage la nécessité de conserver un dispositif impliquant l'Etat, mais s'inquiète de laisser sans solution des éleveurs qui ne seraient plus indemnisés sous 50% de pertes, faute d'outil fonctionnel.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

15%

C'est l'objectif de part de SAU cultivée en bio en France en 2022, fixé dans le plan de soutien au bio mis en place en 2018. Selon le ministre de l'agriculture, cet objectif ne devrait pas être atteint, avec une part de surfaces en bio qui devrait avoisiner les 12,5% (soit +50% par rapport à 2017). SI le ministre a souligné que les transitions sont parfois longues, il a également reconnu un manque d'accompagnement du gouvernement.

SYNTHESE

Broutard(e)s : Le commerce est stable avec toujours une distinction entre la marchandise de qualité et valablement vaccinée FCO 4 et 8 +60 js et les sujets non vaccinés et/ou moins bien démarrés. On observe de nouveau une bonne demande pour les sujets de plus de 350 kg. Les envois vers l'Espagne et l'Italie sont réguliers ; Des débouchés vers les pays-tiers apportent un nouveau souffle à l'activité. Les cours sont globalement reconduits. En laitonnes, les bons sujets sont toujours activement recherchés à des tarifs fermes.
Gros bovins maigres : Le ralentissement observé la semaine dernière se confirme : les ventes sont régulières mais plus lentes. La météo ne favorise toujours pas les achats. Les animaux jeunes et bien démarrés tirent leur épingle du jeu à des cours globalement reconduits. La marchandise plus moyenne est d'un placement plus difficile à des cours en repli.
Boucherie : En femelles, les volumes apportés restent modestes ce qui contribue à la fluidité des ventes. Les achats sont réguliers mais sans plus. Les tarifs sont globalement reconduits en toute catégorie, aussi bien allaitantes haut de gamme qu'en type laitier.
Veaux : La prudence reste de mise. Les sorties d'ateliers se font au compte-goutte compte tenu de l'incertitude qui règne quant à la réouverture des restaurants. Les mises en place sont donc tout aussi prudentes. Le tri est important. Les cours sont globalement reconduits en toute race. On observe de très légères hausses tarifaires en montbéliards supérieurs. En veaux gras, le commerce est stable.
Ovins : En agneaux, les acheteurs sont présents avec des besoins revenus à un niveau normal après les fêtes. Les volumes présentés sont de bonne qualité mais il faut de nouveau concéder quelques centimes pour trouver preneur. En agnelets, les cours se replient également mais restent à un niveau très élevé face à des acheteurs mobilisés. En brebis, les volumes sont encore conséquents entrainant une nouvelle baisse de prix.

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

01 - Vends cause retraite tracteur Valtra N134 Hitech 1780 H, 2016, round baller New Holland 7060 Ball command filet 9000 bottes 2009 andaineur Pottinger Top 462, 2019.
✆ **06 19 73 37 80**

15 - Vends tracteur Renault Cérès 340X, 10 000 h, avec chargeur Mailleux MX80,le tout très bon état.
✆ **06 89 37 54 97**

42 - Achète tracteur Renault de 40 à 80 cv de 2 ou 4 roues motrices même avec réparations.
✆ **06 61 01 60 08 ou 06 33 39 88 05**

Travail du sol

26 - Vends semoir Amazone D 7 Super 3 m Poudreuse Traceurs hydrau petites graines TBE - vds faucheuse condition New holland 447 2.2 m pas servie depuis 20 ans BE.
✆ **06 85 88 11 09**

38 - Vends charrue Huard bisoc retournement manuel bon état 300 euros.
✆ **06 84 05 20 80**

Récolte

07 - Vends pirouette Kuhn 4 toupies
✆ **04 75 04 75 21 ou 06 29 43 27 74**

26 - Vends presse balle ronde120X120 Fort. refaite à neuf. Pick up large 3500 euros HT
✆ **04 75 48 17 23 (13H30)**

58 - Cause cessation vend faneuse Kuhn, TBE, 2004, 7.60 m., 8 toupies, - pulvé. Tecnoma 800 l., 12 m., année 2000, TBE. (1604)
✆ **06 74 33 14 34**

74 - Vends presse bottes rondes Deutz GP 2.30 double liage ficelle cause passage en filet.
✆ **06 58 13 04 04**

74 - A vendre andaineur Niemeyer 9 bras largeur 3 mètres 20.
✆ **04 50 60 59 73**

Forestiers

26 - Vends fourrage de prairie pour cheveaux bottes matelas 140 kg - vds bois de chauffage sec coupe à 30-40 cm et copeaux de bois pour paillage. Livraison possible.
✆ **06 85 88 11 09**

Divers

01 - Vends pulvé Berthoud 600L 12m ; faucheuse cond. Fella 5m ; 216 cornadis 6 places rouleau prairie 3m.
✆ **06 71 75 89 33**

01 - Vends surélévateur Altec MS 142 année 2016.
✆ **06 76 33 68 41**

07 - Vends piquets en châtaignier fendus à la main 1,80 euros-1,80m 1,60 euros-1,60m
✆ **07 87 05 20 20**

07 - Recherche séchoir artisanal ou semi industriel pour plantes médicinales
✆ **04 66 69 21 13**

21 - Vends ancien wagon SNCF pour cuve Azote liquide ou eau 50 m3, 2 000 euros (1603)
✆ **06 81 86 91 33**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

COPEAUX DE BOIS
PRIX DIRECT FABRICANT
• Qualité Extra
• 100% dépoussiérés
• Hyper-absorbants
BALLE PLASTIFIEE 17 KG
Livraison rapide dès 30 balles jusqu'au camion-complet de 1 368 balles
GRANDE OFFRE DÉSTOCKAGE jusqu'à 1,3 tonnes OFFERTES
02 35 90 54 17
06 11 19 83 42
Expert en litière animale

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (1704).
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends masses Jerrican 35 kg (1502)
✆ **06 46 10 52 91**

25 - Vends 5 bras de traite Système M 100, marque Delaval, bon état + 1 voiture de marque BMW série 3. Année 2006, 165 000 km (7 000 euros), bon état.
✆ **06 83 82 92 55**

38 - Vends comb doublet reccord 3m porte à court lame av 10 DTS packer 500 remorque élev tabac fruits 5m 2,05 ensil JD 1,60m rouleau pac 2m trainé ENR irri L260 m diam 82 + Tuyaux 6m
✆ **04 74 84 72 44 HR**

38 - Vends fromagerie Nord Isère, panneaux sandwich, matériel, véhicules, clientèle produits frais, vaches, pour exploitation voulant transformer.
✆ **06 23 01 31 04**

38 - Vends semoir engrais Bogball disque 15m boitier DPA bâche 3000 euros -Herse rotative Kuhn HR4503 rouleau Gutler TBE 15500 euros HT.
✆ **06 83 48 17 25**

38 - Vends tuyaux d'irrigation Farmland aluminium 9m 5 pouces 23 euros l'un - coudes T VBZ 5 pouces.
✆ **06 83 48 17 25**

38 - Vends LeBoulch 12T gold plus essieux suiveur 550/60/22.5 hauteur rehaussé 14500 euros.
✆ **06 81 87 41 50**

38 - Vends autochargeuse Krone + andaineur + cultipacker 2m90 + trisoc Nivon et IH 130.
✆ **06 84 87 42 36**

38 - Recherche charrue en planche et taurillon Limousin - Vends tractopelle FAI à remettre en état.
✆ **06 22 88 96 65**

39 - Vends groupe sur PDF 1500t 30KWA chas 3 points an. 2016 EMT Meccable, état neuf cause ret.
✆ **06 85 22 28 81**

58 - Vends boisseau Camail 30 tonnes, élévateur 14 m., vis horizontale 12 m., le lot 7 600 euros (1608)
✆ **03 86 58 48 50**

71 - Vends faucheuse pendulaire Kuhn 3110GMD lift control et bétaillère Masson 5 m, BE.
✆ **06 83 99 46 19**

71 - Vends presse kuhn VB2160, filet-ficelle, année 2015, TBE, pince enrubannage Calvet, semoir engrais Kuhn MSD701, rehausse charrue réversible, 3 corps, NSH Huard.
✆ **03 85 55 00 64 ou 06 30 85 15 36**

83 - Vends galerie crochet attelage grille pour C15.
✆ **06 89 89 64 32**

89 - Vends remorque en bois, - desileuse pailleuse Audureau, - tracteur Soméca 670 avec chargeur, - MB 103, - MB M133 Clayson, - herse plate 4 m., - déchaumeur Soméca 3 m., - charrue Kwerneland 3fers, - andaineur Kuhn GA3501 GM (1707)
✆ **06 75 40 84 50**



Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
24 600 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

Elevage

21 - Cause retraite vend épandeur Sodimac Rafal 1 000, 8 T, hérissons verticaux, bon état, - bétaillère Ponge 7 m. (1205)
✆ **06 78 86 46 81**

54 - Vends détecteur de chaleur heat box 1e génération 40 colliers, plus frais déport.
✆ **06 09 01 17 20**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends beau Renault Master 3 bétaillère 160 cv boite auto 03-11-2011 modèle 2012, 1ère main, 317000 km, moteur 140000 km, caisse Ménard, tout alu, séparation, factures d'entretien, CT OK, libre de suite, prix 189 000 euros.
✆ **06 87 05 63 94 HB**

Achat-Vente

Récolte

26 - Vends bois de chauffage chêne - hêtre en 2M, coupé d'un an.
✆ **06 86 80 25 83**

42 - Prod. bio vend maïs ensilage ou maïs épis bio + enrubannage de luzerne. Possibilité livraison.
✆ **06 23 23 73 91**

42 - Eleveur recherche paille en andain secteur Nord 42, Sud Est 03 , Sud Ouest 71.
✆ **06 65 68 67 91**

Fourrage

01 - Vends foin récolte 2020 bottes carrées.
✆ **06 87 57 08 92**

07 - Recherche luzerne herbée ou foin sur pied gaecdupiedpalet@hotmail.c m
✆ **06 85 12 73 24**

21 - Achat foin sur pied, paille sur champs, Val de Saône, Seurre (1304)
✆ **06 86 00 02 01**

39 - ETS Reybier Joanny achat -vente paille et foin, livraison camion remorque.
✆ **06 08 53 16 44**

42 - Vends maïs ensilage balle ronde BIO 140 euro/T
✆ **06 60 21 24 87**

57 - Recherche foin, paille, regain, luzerne, paiement comptant.
✆ **06 11 25 32 27**

Terrain

42 - 42 Sail Les Bains vds 35 ha de prairie en 3 ilots.
✆ **Écrire au journal Paysans de la Loire BP 30031 42272 Saint Priest en Jarez annonce n° 765.**

71 - Achète terrains à bâtir dans votre région, toutes surfaces (1308)
✆ **07 50 21 22 85**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

Location

Immobilier

88 - Gite à la ferme dans cadre calme-verdoyant entre Epinal-Gérardmer 6 pers. 330 euros/sem.
✆ **06 19 75 34 83**

Emploi

Offre

26 - Cherche salarié pour ferme production noix, entretien verger, taille, broyage, traitement, conduite matériel de récolte entre canton Royans et Bourg-de-Péage.
✆ **06 82 05 97 02**

55 - Nord Meuse recherche second d'elevage expérimenté (H/F), pour troupeau 200 vaches laitières, poste évolutif.
✆ **06 81 37 61 78**

58 - Exploitation polyculture-élevage secteur Centre Nivernais recherche salarié (e) agricole, temps plein, CDI possible si expériences et compétences du milieu agricole (1605)
✆ **06 88 33 88 61**

73 - APS cherche personne pour seconder exploitant traite-fenaison. Logement possible.
✆ **06 30 25 20 04**

Mariage

59 - Dame recherche homme pour relation suivie.
✆ **06 05 83 20 62**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay - Vends reproducteurs Limousins 15 à 18 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; Vends génisses 14 mois ; Vends vaches pleines de LANO RRE vel. janvier à mars
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vends 10 vaches suitées HBC-sanitaire OK. GAEC des Carriaux 03450 Vicq.
✆ **06 74 77 54 35 - 06 32 50 19 11**

03 - Vends TB taureau charolais HBC 4ans et taureaux 18 mois développants-VF-finesse viande -03 Avrilly Denis Corneloup.
✆ **06 79 78 91 95**

03 - Vends laitonnes et taureaux charolais HBC sans corne IBR, BVD. Élevage Perrin Deux-chaises.
✆ **06 82 22 96 13**

15 - Vends plusieurs vaches salers traites, suitées salers, garanties sanitaires, IBR A.
✆ **06 71 11 50 63**

18 - Vends TB reproducteurs charolais HBC, nés en décembre 2019 et janvier-février 2020, tous hivernés au pré et aptes à la saillie (avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée), prix raisonnables : fils de Maori, élevage Goujat (Rhône) ; de Loubard et Invictus, élevage Micaud (Allier) et plusieurs vêlages faciles, dont un sans corne (mère origine Hiver).
✆ **06 07 91 98 08 (J -Marc), 06 07 62 33 74 (Anthony) et 06 81 38 47 12 (Hubert)**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 8 taureaux 2 ans, 30 mâles 15 mois. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlage, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils de puis longtemps. (1401)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc - 06 67 58 18 03 Michel- 06 74 69 62 41 Bertrand**

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois, - taureaux adultes TGS, livraison assurée. GAEC Choubley - 21210 La Motte Ternant (0403)
✆ **Laurent : 06 76 65 35 98 - Baptiste : 06 37 23 32 07**

21 - EARL du Mont Rond vend 6 taureaux HBC de 16 à 18 mois, père : Lutti, Mimosa, Lexovy, Cluedot, Vigny, cheptel IA depuis 40 ans, index élevage BGTA et IBOVAL 2020, IVMAT 106.4, Alai. 105.2 AVEL 104.1, ISEVR 103.8, 78 % des vaches qualifiées RR et 60 % des vaches sélectionnées, vêlages faciles par HBC. Bruno et Vincent Parisot 21210 La Motte Ternant (1701)
✆ **06 15 28 77 63**

38 - Vends race Limousine HBL mâles repro 18 mois et génisses pleines, livraison possible.
✆ **06 12 05 40 97**

42 - Vends génisses gestantes Prim Holstein élevage cl moyenne 9000 kg.
✆ **06 84 56 47 39**

42 - Vends taureaux Charolais 2 ans et 16/17 mois - HBC - élevage et viande - GAEC Cuisset Gacon - St Germain Lespinasse.
✆ **06 30 92 60 12 OU 06 71 45 80 59**

42 - Vends vaches et génisses laitières.
✆ **06 65 12 58 95**

58 - Vends taureaux de 2 ans et veaux reproducteurs de 12/15 mois dont vêlages faciles, HBC. GAEC Touillon Moiron - Decize (0604)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends 7 gros reproducteurs HBC ou non, - femelles toutes catégories, origine insémination, sélection sur facilités d'élevages , garanties sanitaires, IBR - BVD. François Bouche (éleveur inséminateur) Cercy la Tour (0702)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, grandes origines, gros gabarit, IBR et BVD négatif, prix raisonnables, livraison assurée. GAEC Langlet 58140 Gacogne (1204)
✆ **06 37 90 51 67**

58 - Vends taureaux HBC 3 ans - 2 ans et 15 mois, vêlage facile, IND IBR et BVD. EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1207)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends 5 taureaux 2 ans et 2 taureaux 5 ans, HBC. GAEC Marion - Luzy (1601)
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

58 - Vends vaches normandes terme fin avril (1606)
✆ **06 36 90 01 11**

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC, 1 génétiquement sans corne + 2 taureaux adultes HBC. GAEC Deboux (1702)
✆ **06 26 01 58 72 - 06 28 58 12 92**

58 - Vends très bon taureau Limousin 6 ans, HBL, certifié TABS, cheptel IND IBR, très doux, vêlage facile (1703)
✆ **06 79 79 20 83**

58 - Vends 15 vaches suitées charolaises, - 1 taureau 3 ans, le tout HBC (1705)
✆ **06 72 26 48 56**

69 - Elevage Limousin vend 1 taureau de 4 ans (NorbertPp) Gene sans corne et 4 de 18 mois calmes TGS Inscrits très bonnes origines, prix raisonnables. Livraison.
✆ **06 82 22 56 77**

69 - Vends jeunes mâles reproducteurs limousins,laitonnes et jeunes vaches suitées ou pleines pour élevage.
✆ **06 71 61 73 16**

69 - Vends cause retraite 3 génisses HBC 15/17 mois TB origine pour repro TGS Mulaton D.
✆ **06 07 96 59 11**

71 - Vends taureaux repro. charolais HBC 2 et 3 ans, hivernés au pré, TGS, indem IBR, T. bonne qualité, Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - HBC vend Tx 2 ans + 2 adult orig. PICAUD 57 et 1 ss corne orig. Liban IA + vaches suitées + génisses 2 ans + veaux 15 mois (pères Ouistiti et Ocelo JB), TGS, IBR OK. Liv., Gaec Devillard Jacques - C., Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Vends cause cessation 15 bonnes génisses charolaises, garanties pleines de 4 à 5 mois, IBR A.
✆ **06 88 59 16 56**

71 - Vends taureaux HBC, jeunes et adultes hivernés au pré. GAEC Goulliard (1706)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Elevage Pacaut Jean-Marc 71190 Laizy vend 1 taureau adulte, plusieurs de 2 ans et 1 an, avec ou sans cornes.
✆ **06 84 10 17 27**

71 - Eleveur limousin vend pour la repro. 2 génisses 2 ans, prêtes à saillir et taureaux 18 mois.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends taureaux charolais 2 et 3 ans, non inscrits, hivervés au pré, TGS, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

89 - Elevage HBC vend 50 mâles reproducteurs 2020 dont vêlage facile, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC Cadoux**

Caprin

18 - Vends boucs de 2 ans, issus IA.
✆ **02 48 73 74 14 H. Repas**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Volaille, lapin

42 - Vds poules pondeuses plein air label rouge 18 mois le 01 et 08 mai de 9h à 18h 3Đ la poule Gaec Thomas Chalain le Comtal prevoir caisses et cartons pour transport.
✆ **06 08 55 79 03**

Chien

24 - AV chiots porcelaine,vaccinés, tatoués, Lof,n°mère 158984492, siret8209825400014.
✆ **06 73 90 14 55**

Equin

38 - Ferme pédagogique vends 2 ânesses 20 mois noires 150 euros l'une mâle 100 euros.
✆ **06 87 51 58 49**

71 - Propose à la saillie en monte naturelle étalon percheron. Éric Bernollin, Cluny.
✆ **06 15 13 18 50**

Divers

38 - Vends jument percheronne noire lapins vivants cage grillage lapins karcher 230 KG 380 volt.
✆ **06 99 89 75 35**





PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

TYCO ELECTRONICS-SIMEL

Selon décisions du 20/04/2021 de l'associé unique de TYCO ELECTRONICS-SIMEL, Société par

Actions Simplifiée au capital de 1.6oo. ooo euros, Siège social : 1 rue Paul Martin, 21220 Gevrey-Chambertin, 017 050 410 RCS Dijon, Mme Fabienne BARANGER Demeurant 12 rue Jean

Vilar, 21240 TALANT, a été nommée en qualité de Directeur Général en remplacement de M. Eric POCHON.

AL211730424

TRANSFERT DE SIÈGE

SPIRITUAL COMPUTING

SAS au capital de 1000 €
Siège social
4 Rue Descombes, 75017 Paris 17e
852 297 373 RCS de Paris

L'AGE du 31/03/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 3 Avenue Maréchal Leclerc, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, à compter du 31/03/2021 Gérant : DEBRICON Laurent, demeurant 3 Avenue Maréchal Leclerc, 75017 Paris Radiation au RCS de Paris et réimmatriculation au RCS de Dijon.

AL211730283

C2T CONSULTING

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social
18 rue Paul Bouchard, 21200 BEAUNE
841 040 348 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/03/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 18 rue Paul Bouchard, 21200 BEAUNE au 2A Avenue de la Plante de l'Orme, 21550 LADOIX SERRIGNY à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS. Le Président

AL211730425

HIAGGER

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, rue Gueneau
21460 COURCELLES-FREMOY
830 097 846 RCS DIJON

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 15/03/2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 3, rue Gueneau 21460 COURCELLES-FREMOY au 12, rue de l'Autot 21210 JUILLENAY à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS

Le Président

AL211730446

EDOUARD ET MARINE

Société civile immobilière
au capital de 152,45 euros
Siège social : 1 Rue du Réservoir
21310 TANAY
395 163 884 RCS DIJON

Selon décision en date du 15/04/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 1 Rue du Réservoir, 21310 TANAY au 2 Avenue Raymond Poincaré 21000 DIJON à compter du 15/04/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL211730449

SCEA BREDILLET

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 84 210 euros
Siège social : 21270 CIREY LES PONTAILLER
423 027 119 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE en date du 5 mars 2021, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de la société au 6 rue du Tertre – 21270 CIREY LES PONTAILLER.
Pour avis et mention, La Gérance

AL211730457

JPM

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 700 euros
Siège social : 43, Rue du Bourg
21000 DIJON
440 223 402 RCS DIJON

Par décision du 01/07/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 43 Rue du Bourg 21000 DIJON au 12 ruelle de la Butte 52300 JOINVILLE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis. La Gérance

AL211730462

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 26/04/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AISEY-SUR-SEINE: Terre - Urbanisme : RNU

7 a 60 ca - Le plein de lelie: A-379

ETALANTE: Terres, landes, prés, bois, bâtiments d'exploitation - Urbanisme : RNU

147 ha 39 a 17 ca

- Au chemin de champeau: D-255(A)-255(B)-255(Z)[F1]-256-260-262-263(A)-263(B)-264 - Au grand chemin: D-251-330[250]-334[249](J)-334[249](K)-609[329]-611[333](J)-611[333](K)-613[332] - Comme des bordes: E-107-192[103]

- Crusille: C-158-159 - Ferme de cent fontaines: D-252(J)-252(K)-253[F1]-254[F1] - Le porchois: ZN-14 - Le valon de cent fontaines: D-121-131(J)-131(K)-131(L)-132 - Les sous: D-325[271]-326[271]-327[271](J)-327[271](K)-328[271](J)-328[271](K)-652[324]

[F1]-653[615][F1]-655[617]-657[617]

FLAGEY-ECHEZEAUX: Vigne située en AOP Grand Cru «Echezeaux» - Classification d'urbanisme : Zone Av du PLU - Objectif : Maintien du fermier.

11 a 20 ca

- Les poulailleres: D-313

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

MARSANNAY-LA-COTE (21) - Surface sur la commune : 22 a 04 ca

-'Saint urbain': BM- 251

Terre à vigne AOP Côteaux bourguignons- Crémant de Bourgogne- Bourgogne Aligoté.

Classification d'urbanisme : Zone Ap du PLUi-HD de Dijon Métropole.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 18/05/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211730476

STG DIJON

Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 11 rue Romelet
21600 LONGVIC
880 064 662 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 1 rue de la Richardière ZA Noyal Sud, 35530 NOYAL SUR VILAINE au 11 rue Romelet 21600 LONGVIC à compter du 15 février 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 880 064 662 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS. Le Président

AL211730471

JPM

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 700 euros
Siège social : 43, Rue du Bourg
21000 DIJON
440 223 402 RCS DIJON

Par décision du 01/07/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 43 Rue du Bourg 21000 DIJON au 12 ruelle de la Butte 52300 JOINVILLE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL211730474

LE COIN DES ARTS

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 18 RUE ODEBERT 21000 DIJON
500 392 956 RCS DIJON

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 28/01/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL LE COIN DES ARTS a décidé de transférer le siège social du 18 RUE ODEBERT, 21000 DIJON au 20 BOULEVARD DE LA TREMOUILLE 21000 DIJON à compter de cette même date.

Pour avis. La Gérance.

AL211730423

MODIFICATION DE STATUTS

TG TELECOM

Avis

SARL au capital de 5 000 euros, siège social : 17 Rue Fagon, 21700 NUITS ST GEORGES, 537 514 820 RCS DIJON, décisions du 31/03/2021 : changement de dénomination sociale « TG INVEST », extension de l'objet social « activités d'hôtellerie, restauration, café».

AL211730381

2 Bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

CREANCEY TAXI SERVICE

Ancienne forme SARL Nouvelle forme SAS
Au capital de 3.000 €
Siège Social : LES PORTES DE BOURGOGNE
21320 CREANCEY
RCS DIJON n°479 890 360

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant décisions de l'associée unique en date du 30/03/2021, il a été décidé de transformer la SARL CREANCEY TAXI SERVICE en SAS à compter du même jour.
Cette transformation entraine la publication des mentions suivantes :
- Forme : société par actions simplifiée
- Capital : 3.000 € divisé en 3 000 actions de 10 € de valeur nominale unitaire numérotées 1 à 300
- Objet social : identique outre l'ajout de l'activité suivante : « entretien et réparations de tous types de véhicules légers ».
- Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.
- Agrément : les actions ne peuvent être cédées aux tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant selon les règles applicables pour les décisions extraordinaires à la majorité des 3/4 des voix des associés disposant du droit de vote présents ou représentés.
- Fin du mandat de gérant le même jour de M. Marc PAJOT, demeurant à LES PORTES DE BOURGOGNE 21320 CREANCEY.
- Désignation de M. Marc PAJOT, demeurant à LES PORTES DE BOURGOGNE 21320 CREANCEY, en qualité de Président pour une durée indéterminée.
- Sa dénomination, sa durée et son siège social restent inchangés.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis. Le Président

AL211730389

EURL PISCINES BURGONDES

Transformation d'une société en SAS / SASU

Dénomination : EURL PISCINES BURGONDES.

Forme : SARL.

Capital social : 10.000 €.

Siège social : ZA la Corvée aux Moines - 7 rue Martin Lejeas, 21110 AISEREY.

750 851 313 RCS DIJON.

Aux termes de l'AGE en date du 26/04/2021, l'associé unique a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.

Président : M. Bernard RICHAUD dmt 7 rue Martin Lejeas - 21110 AISEREY.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Tant que la société demeure unipersonnelle, les transmissions d'actions s'effectuent librement. La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte sur instruction signée du Cédant ou de son représentant qualifié.

Dénomination :

Ancienne mention «EURL PISCINES BURGONDES»

Nouvelle mention «PISCINES BURGONDES».

Personne ayant le pouvoir d'engager la société : M. Bernard RICHAUD dmt 7 rue Martin Lejeas - 21110 AISEREY.

Mention sera portée au RCS DIJON.

AL211730401

JOUFFROY NOTAIRES

Société par actions simplifiée
au capital de 152 960 euros
Siège social
43 rue Devosge 21000 DIJON
778 209 031 RCS DIJON

Aux termes des décisions prises par l'AGE du 22.01.2021, ratifiées par l'AGE du 01.04.2021, et prenant effet à compter de cette même date, il résulte que : - Le capital social a été augmenté d'une somme de 114 655,47 € pour être porté de 152 960 € à 267 615,47 € par voie d'émission de 47 973 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,39 € chacune. - L'objet social a été étendu à l'activité d'exercice de la profession d'Avocat et la forme de Société pluriprofessionnelle d'exercice (SPE) des professions de Notaire et d'Avocat a été adoptée en conséquence. - La dénomination sociale a été modifiée pour devenir «JOUFFROY & FILEAS » - Ont été nommés en qualité de directeur généraux :Monsieur Jaron SANDY, demeurant 15 rue des Grands Clos 21121 Ahuy ;Monsieur Jérôme DELIRY, demeurant 65 Bis rue Chabot Charny 21000 Dijon ; Monsieur Jérôme FAUQUE, demeurant 38 rue du Creux d'Enfer 21000 Dijon. Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 01.04.2021, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 68.303,53 € pour être porté de 267 615,47 € à 335 919 € par incorporation de pareille somme prélevée sur le compte prime d'émission. Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 01.04.2021 et du procès-verbal des décisions de la Présidente du 06.04.2021 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 54 € pour être porté de 335 919 € à 335 973 € par voie d'émission de 18 actions nouvelles d'une valeur nominale de 3 € chacune. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

POUR AVIS La Présidente

AL211730414

ESPACE SOINS ET CORPS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
89 Rue Jean Jacques Rousseau
21000 DIJON
850 157 082 RCS DIJON

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 mars 2021, il résulte que :

Madame Linda ABEKA est démissionnaire de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour. Madame Linda ABEKA, née le 2 juillet 1992 à DIJON, de nationalité française, demeurant 55 B Avenue Jean Jaurès - 21000 DIJON, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Saïd ABEKA, démissionnaire. L'article 36 des statuts a été supprimé.

POUR AVIS Le Président

AL211730419

FORMAWINE

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social
14 rue Poterne - 21200 BEAUNE
850 177 379 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de développement de formations oenologiques et la gestion d'un espace réceptif dédié à la formation, avec dégustation et restauration et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis Le Président

AL211730426

DIJON TRANSIT EXPRESS

Société par actions simplifiée
à capital variable
siège social
2 rue du Bailly - 21000 DIJON
443 049 952 RCS DIJON

L'AGOA du 8 avril 2021 a décidé de ne pas renouveler les mandats de commissaire aux compte titulaire de la SARL AUDIT TERREUIL LANGIER ASSOCIES et de commissaire aux comptes suppléant de M. Christian LOURDEAU et de ne pas procéder à leur remplacement. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis, la Présidente

AL211730432

M.D.B

EURL transformée en SASU
au capital de 16 000 €
Domiciliée 3 rue du Vieux Collège
21000 DIJON
Immat. RCS DIJON 394 422 026

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 28 mars 2021, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en SASU à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Par une décision du même jour, la durée de la société a été prorogée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans et expirera le 4 avril 2123, sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation.

La dénomination de la Société, son objet, son siège et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 16 000 €.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés dans tous les cas.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Olivier DUFORT.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par un président : Monsieur Olivier DUFORT demeurant 16 rue des charmes – Lieudit Arcelot 21310 ARCEAU Pour avis, Le Président.

AL211730440

RECIPHARM FONTAINE

SAS au capital de 5 000 000 euros
Siège social
Rue des Prés Potets
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS Dijon : 509 186 169

Aux termes de décisions en date du 20 avril 2021, les associés ont : 1. Pris acte de la démission de M Thomas ELDERED de ses fonctions de Président de la société à compter de ce 20 avril. 2. Nommé Président de la société à compter de ce 20 avril, M Erik HAEFFLER, né le 18 février 1967, à Jönköping, Royaume de Suède, domicilié Mamsell Ullas Väg 7, SE-129 39 Hägersten, de nationalité suédoise, pour une durée indéterminée. 3. Confirmé les nominations de : a. Monsieur Pascal PRUDENT dans ses fonctions de Directeur Général de la société; b. Madame Virginie HILAND dans ses fonctions de Pharmacien Responsable Directeur Général Délégué de la société, et c. Madame Isabelle RACOUCHOT et Madame Charlotte MENGUS dans leurs fonctions de Pharmacien Responsable Intérimaire de la société.

Pour avis.

AL211730447

RTCE FRERES

SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 17 Grande Rue
21120 POISEUL LES SAULX
881 616 858 RCS DIJON

L'AGE du 30.09.2020 a pris acte de la démission de Quentin REPEC de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Mathieu REPEC (6 ruelle du Suzon 21380 MESSIGNY ET VANTOUX) pour une durée illimitée à compter du 30.09.2020 ; a décidé de transférer le siège social du 17 Grande Rue, 21120 POISEUL LES SAULX au 3, rue En Mont Vaux 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR à compter du 30.09.020 et de modifier l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL211730452

DE CLERCQ JEAN-LUC

SELARL de vétérinaires
au capital de 7 000 €
Siège social
34 rue Saint Honoré 21230 ARNAY LE DUC
822 553 483 RCS DIJON

L'AGE du 02.03.2021, a décidé la transformation en SELAS à compter du 02.03.2021, a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 000 €. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la majorité des ¾ des associés exerçant leur profession au sein de la Société. Jean-Luc DE CLERCQ, gérant a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SELAS, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Jean-Luc DE CLERCQ Demeurant 34 rue Saint Honoré, 21230 ARNAY LE DUC. Pour avis Le Président

AL211730456

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES DEUX PALMIERS

SCI au capital de 25 916,33 €
Siège social
10, rue de l'Egalité 21000 DIJON
316 722 859 RCS DIJON,

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL
L'AGE DU 13.08.2020 a nommé Michel CUREZ demeurant 17, rue de la Libération 21240 TALANT, en qualité de gérant à compter de ce jour pour une durée illimitée en remplacement de Lucienne BERTRAND, il a été également supprimé dans art.13 des statuts le nom de Lucienne BERTRAND, a décidé de transférer le siège social au 17 rue de la Libération 21240 TALANT, à compter de ce jour, a modifié art.4 des statuts - dépôt légal au RCS DION
Pour avis La Gérance

AL211730458

CABINET INFIRMIER ROUX-PENKALLA

Par AGE du 23/03/2021, les associés de la société CABINET INFIRMIER ROUX-PENKALLA, SELARL d'infirmier, RCS DIJON 841 483 605 au capital de 1 000 euros, Siège social : 14 rue de Verdun 21470 BRAZEY EN PLAINE, ont décidé de modifier la dénomination sociale qui devient CABINET INFIRMIER ROUX-DELVILLE-STEPHAN, à compter du 23/03/2021et nommer Madame Alexa DELVILLE-STEPHAN demeurant 23 rue des grives, 21110 LONGCHAMP, cogérante en remplacement de Monsieur Patrick PENKALLA, démissionnaire. Les statuts ont été modifiés.
Pour avis – La Gérance

AL211730459

EARL DOMAINE JEAN-MARC BOILLOT

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 6 278 980 euros Siège social : 2 route de Beaune - 21630 POMMARD 421 171 612 RCS DIJON Suivant délibération du 17 avril 2021, il résulte que la Société a été transformée en Société Civile d'Exploitation Agricole, avec effet au 17 avril 2021, sans création d'un être moral nouveau. Le capital et la durée n'ont pas été modifiés. La dénomination sociales a été adaptée et devient à compter du 17 avril 2021 « DOMAINE JEAN-MARC BOILLOT » en remplacement de « EARL DOMAINE JEAN-MARC BOILLOT ». NOUVELLES MENTIONS : FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole OBJET SOCIAL : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire principalement « les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ».Elle est également compétente pour accomplir les opérations qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. GERANCE : M. Jean-Marc BOILLOT et Mme Lydie ALZINGRE demeurant tous deux :2 route de Beaune à POMMARD (21630). CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés donné par décision extraordinaire. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis

AL211730468

FRANCE FRAIS

SAS au Capital de 27.308.000 Euros
Siège social : Route de Combertault
21000 STE MARIE LA BLANCHE
RCS : Dijon 434 493 672

L'associé unique en date du 30 août 2020 :
- A décidé, conformément à la loi Sapin II, entrée en vigueur le 11 Décembre 2016, que le Commissaire aux comptes suppléant, CVC AUDIT ET EXPERTISE, 5 rue de la Rivière Neuve, 28190 Landelles, ne sera pas renouvelé.
- A pris acte du changement de dénomination et d'adresse du siège social du commissaire aux Comptes titulaire, à savoir: FITECO – Rue Albert Einstein – Parc Technopole – 53810 Changé.

POUR AVIS

AL211730469

ANTEO

Société à responsabilité limitée
au capital de 6.000 euros
Siège social : 44-46 Grande Rue -
39100 DOLE
834.691.966 RCS LONS LE SAUNIER

Avis
Par décisions du 26 avril 2021, l'associé unique a décidé de modifier à compter du 26 avril 2021 l'objet social aux activités suivantes : tous services d'intermédiation pour l'achat, la vente de véhicules neufs et d'occasion entre particuliers, ainsi que l'aide à la réalisation du formalisme lié à l'achat, la vente de véhicules neufs et d'occasion entre particuliers ; l'achat, la vente, le négoce, la location sans chauffeur, l'import et l'export, le dépôt vente ayant trait à l'automobile ou à tout autre véhicule, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, de transférer le siège social à BEAUNE (21200) - 43 C route de Verdun à compter du 26 avril 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS LE SAUNIER sous le numéro 834.691.966 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. Gérance : Mr Anthony FAVIER, demeurant à DOLE (39100) - 38 rue de Besançon. Pour avis. La Gérance

AL211730470

CESSION

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à CHALON SUR SAONE du 09/04/2021, enregistré à DIJON 1 le 15/04/2021, dossier 2021 00036040, référence 2104P01 2021 A 01674, Mme Odile PERRIN demeurant à CHARREY SUR SAONE (21170) 20 route de Dijon, a vendu à la société REGIE D'IMMEUBLES NEYRAT, SAS au capital de 150.000 €, siège social 1 Rue Grange Frangy 71100 CHALON SUR SAONE, 726 220 148 RCS CHALON SUR SAONE, le fonds de commerce consistant en l'activité d'agent immobilier exploité à SAINT JEAN DE LOSNE (21170) Rue Monge, pour lequel le vendeur est immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 382 432 532, moyennant le prix de 40.000 € s'appliquant pour 36.600 € aux éléments incorporels et droit au bail et 3.400 € au matériel.

Entrée en jouissance : 09/04/2021.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales à SAINT JEAN DE LOSNE (21170) Rue Monge.

Pour avis.

AL211730433

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EQUIP'AUTO 21

Suivant décision en date du 12/04/2021, les associés de la société EQUIP'AUTO 21, SARL

au capital de 15 000 euros, Siège social : 12 RUE DE L'ECHELOTTE 21170 ST USAGE, RCS DIJON 524 149 101, ont nommé Madame Oya GUL demeurant 12 rue de l'Echelotte 21170 ST USAGE, cogérante à compter du 12/04/2021.

Pour avis - La Gérance

AL211730430

DOMAINE THOMAS-COLLARDOT

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 Euros
Siège Social : 4 rue de Poiseul
21190 PULIGNY-MONTRACHET
529 479 362 R.C.S. DIJON

Suivant délibérations du 21 avril 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de nommer Monsieur Matthieu COLLARDOT, demeurant à BEAUNE (21200) 7 Place Félix Ziem, aux fonctions de co-Gérant pour une durée indéterminée à compter du même jour. Mention sera portée au RCS de Dijon. La Gérance

AL211730438

LE NYMPHEA

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : LAMARCHE SUR SAONE (21760), 32 Rue de Franche Comte
432 053 056 RCS DIJON

Le 1er janvier 2021, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de gérant, à compter du même jour et pour une durée indéterminée, Monsieur François TAÏEB, né le 6 mai 1989 à LE BLANC MESNIL (93), demeurant à SOISSONS SUR NACEY (21270), 27, rue de la Velle, en remplacement de Sylvain NOBLE.

Pour avis

AL211730442

CABINET INFIRMIER JOLIBOIS-HAVET

Par AGE du 23/03/2021, les associés de la société CABINET INFIRMIER JOLIBOIS-HAVET, SELARL d'infirmier, RCS DIJON 841 483 613 au capital de 1 000 euros, Siège social : 1Place Gau Bickelheim 21110 AISEREY, ont décidé de nommer à compter du 23/03/2021, Madame Alexa DELVILLE-STEPHAN demeurant 23 rue des grives, 21110 LONGCHAMP, cogérante en remplacement de Monsieur Patrick PENKALLA, démissionnaire.

Pour avis – La Gérance

AL211730460

SATURNE

SCCV au capital de 1 000 € Siège Social : 36 Avenue Franklin Delano Roosevelt 492 702 006 RCS DIJON L'assemblée générale ordinaire du 06/04/2021 a nommé Mr RENAULT Michel, 21 Rue Nicolas Berthot 21000 DIJON, en qualité de Gérant, en remplacement de la SARL BVM, démissionnaire. Pour Avis.

AL211730477

LES CYCLADES

SCCV au capital de 1 000 € Siège Social : 36 Avenue Franklin Delano Roosevelt 481 323 657 RCS DIJON L'assemblée générale ordinaire du 06/04/2021 a nommé Mr RENAULT Michel, 21 Rue Nicolas Berthot 21000 DIJON, en qualité de Gérant, en remplacement de la SARL BVM, démissionnaire. Pour Avis.

AL211730478

MYKONOS

SCCV au capital de 1 000 € Siège Social : 36 Avenue Franklin Delano Roosevelt 449 723 931 RCS DIJON L'assemblée générale ordinaire du 06/04/2021 a nommé Mr RENAULT Michel, 21 Rue Nicolas Berthot 21000 DIJON, en qualité de Gérant, en remplacement de la SARL BVM, démissionnaire. Pour Avis.

AL211730479

→ NON DISSOLUTION

ASPIRATION CENTRALISEE SERVICE

SARL au capital de 10 000 euros
siège social : 12 Rue de l'Orée du Bois
21800 NEUILLY LES DIJON
818 864 100 RCS DIJON

Décisions du 31/03/2021 : en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

AL211730394

BEAUNE ENCHERES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 Boulevard Saint Jacques
21200 BEAUNE
852 787 035 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis
La Gérance

AL211730444

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

SAS BIETRY

Par AGE du 30/11/2020, les associés de la société BIETRY, SAS en liquidation au capital de 1 000 euros, Siège social : 19 rue Jacques Brel 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, RCS DIJON 824 529 242, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur Madame Emilie BIETRY, demeurant 19 rue Jacques Brel 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé 19 rue Jacques Brel 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur

AL211730436

SAS BIETRY

Par décision du 30/11/2020, les associés de la société BIETRY, SAS en liquidation au capital de 1 000 euros, Siège social et Siège de liquidation : 19 rue Jacques Brel, 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, RCS DIJON 824 529 242, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Emilie BIETRY, demeurant 19 rue Jacques Brel 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis - Le Liquidateur

AL211730437

ANAKYNE

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social
2 rue des Lilas, 21850 ST APOLLINAIRE
Siège de liquidation
2 rue des Lilas, 21850 ST APOLLINAIRE
810 300 509 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 16/02/2021, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur GOULARD Gérald, demeurant 2 rue des Lilas – 21850 ST APOLLINAIRE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateu

AL211730451

SCI DU 33, AVENUE DU DRAPEAU

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social
Domaint Jalna Route de Tarsul
21120 TARSUL
Siège de liquidation
Route de Vernot - Domaine Jalna
21120 TARSUL
344 778 220 RCS DIJON

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 15/04/2021 Route de Vernot - Domaine Jalna 21120 TARSUL a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean-Paul GROHENS, demeurant Route de Vernot Domaine Jalna 21120 TARSUL, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

AL211730454

GRANDESURE

Par décision du 31/10/2020, l'associé unique de la société GRANDESURE, Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 100,00 euros, Siège social et Siège de liquidation: 8 rue Bannelier - Le Patio des Halles, 21000 DIJON, RCS DIJON 831 822 002, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Hugo MARLIEN, demeurant 8 rue Bannelier 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis - Le Liquidateu

AL211730464

KEBAB FAMILY

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 100 €
Siège social : 2 RUE DE LA LIBERTE
21500 MONTBARD
831 608 526 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 23 avril 2021, l'assemblée générale extraordinaire a :
- décidé la dissolution anticipée de la Société, à compter du 30 avril 2021.
- nommé en qualité de liquidateur : M. Simon FOUCART, demeurant 4 Passage Pierre Martin 21500 Montbard
- fixé le siège de la liquidation au 2 RUE DE LA LIBERTE 21500 MONTBARD, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon
Le liquidateur.

AL211730467

Cuma des Ouches
Agréée : 21-359
RCS Dijon : 427 470 422
Siège : Mairie,
21540 SOMBERNON

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE de la Cuma des Ouches réunie le 19 janvier 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter de cette date. Elle a désigné aux fonctions de liquidateur Daniel GARROT lequel dispose à cet effet de tous pouvoirs. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de Dijon.

AL211730472

Cuma des Ouches
Agréée : 21-359
RCS Dijon : 427 470 422
Siège : Mairie,
21540 SOMBERNON

AVIS DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AG ordinaire en date du 17 décembre 2019, les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, lui ont donné quitus et l'ont déchargé de son mandat puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon.

AL211730473

SARL TAXI-AMBULANCE AUVERT PERROT

Société à responsabilité limitée à associée unique Au capital de 15 244,90 euros Siège social : 36 Avenue de Dijon – 21150 VENAREY LES LAUMES 411 192 420 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 1er avril 2021, la société CENTRE AMBULANCIER DE L'AUXOIS, société par actions simplifiée au capital de 7 800,00 euros, dont le siège social se situe 2 rue de la Perdrix, ZI - 21140 SEMUR EN AUXOIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 503 184 236, a, en sa qualité d'associée unique de la société SARL TAXI-AMBULANCE AUVERT PERROT, décidé de la dissolution anticipée de ladite société à effet au 1er avril 2021. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SARL TAXI-AMBULANCE AUVERT PERROT peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de DIJON. Cette dissolution mettra fin aux fonctions de M. Romain RENARD, gérant.
Pour avis, la gérance.

AL211730475

Notaires

SCP David Belou - Véronique Varlet
Guillaume Lorisson
Charles-Alban Prieur -
Clémence Bailly
Notaires
1 place de l'Europe Simone Veil
21000 Dijon
Bureau annexe
25 avenue de Sprenelingen
21110 Genlis

SCI CADENT

Société civile au capital de 72.260,83 €
Siège social : 8 Rue Claude Attiret
21000 DIJON
R.C.S DIJON 411 434 327

DISSOLUTION

Par AGE du 15/04/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à effet du même jour. Siège de la liquidation : 10 Rue Philippe Le Hardi, 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR. Liquidateur : Monsieur Pascal BALLET (10 Rue Philippe Le Hardi, 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR). Dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. GERANCE : Monsieur Pascal BALLET (10 Rue Philippe Le Hardi, 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR).

Monsieur Pascal BALLET
Liquidateur

AL211730445

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 21/12/2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : U.M
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 500 euros
SIEGE : 55 Rue Roger Salengro – 21300 CHENOVE
OBJET : Toutes activités de charpente, couverture et bardage
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés : cession à un associé, un tiers, un conjoint, un ascendant ou un descendant soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
PRESIDENT : Monsieur Coskun Umut demeurant 55 Rue Roger Salengro, 21300 CHENOVE.
IMMATRICULATION : au RCS de Dijon
Pour avis,

AL211729411

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SUCELLUS
FORME : Société à responsabilité limitée
CAPITAL : 1 000 euros
SIEGE SOCIAL : 20 rue Paradis 21200 BEAUNE
OBJET : - Vente de vins, spiritueux et produits alimentaires à destination des particuliers et des professionnelles.
- Traiteur ambulant,
- Ventes de tout produit sur les marchés et foires.
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE : 99 années
GERANCE : Monsieur LAFONT Pierre demeurant 20 rue Paradis 21200 BEAUNE
IMMATRICULATION : au RCS de Dijon.
Pour avis,

AL211730314

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 10 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : RESERVOIR IMMO DIJON AUDITORIUM
Siège : 4 Boulevard de Verdun, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Transactions et gestions de tous biens immobiliers, location immobilière, transactions sur fonds de commerce.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Société RESERVOIR IMMO, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 157 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON, immatriculée
au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 395 917 RCS DIJON, représentée par M. Christophe GUION, Président.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS. Le Président

AL211730420

Notaires

SCP David Belou - Véronique Varlet
Guillaume Lorisson
Charles-Alban Prieur -
Clémence Bailly
Notaires
1 place de l'Europe - Simone Veil
21000 DIJON
Bureau annexe
25 avenue de Sprenelingen
21110 GENLIS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Clémence BAILLY notaire à DIJON, le 19 avril 2021 a été constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, la sté dénommée « LE CHATELIER II » Société civile au capital de 1.000€ composé exclusivement d'apport en numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la vente, la remise en jouissance gratuite ou à titre onéreux de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Siège : HAUTEVILLE-LES-DIJON 4 Allée du Four Banal ; M Yoann FAIVRE dmt à PARIS (75014) 25 rue Montbrun, a été nommé gérant. Agrément préalable nécessaire à toutes cession ou transmission.
Pour avis. Me Clémence BAILLY.

AL211730421

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 09/04/2021: Constitution d'une société par actions simplifiée
Objet: Toutes opérations d'investissement, souscriptions au capital, ou autres opérations similaires, au sein d'entités de droit français ou étranger ou portant sur des biens mobiliers ou immobiliers, terrains à bâtir ou assimilés. L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités autres. Toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation.
Dénomination:RRIMMO
Siège: 123 rue du Général Fauconnet 21000 Dijon
Capital: 1.000 €
Durée: 99 ans
Président: Mr Fabian LANCELLOTTI, domicilié 26 rue de Jouvence 21000 Dijon
Directeurs Généraux: Mr Farid ZAOUIA, domicilié 123 Rue Général Fauconnet 21000 Dijon et Mr Vincent ROPIOT, domicilié 4 rue Sous la Velle 21190 Nantoux
La transmission et la cession des actions s'effectuent librement suivant l'article 11 des statuts.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL211730422

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15/04/2021, il a été constitué la SCI LA LAVANDIERE présentant les caractéristiques suivantes :
Siège social : 12, rue Albert Rémy 21370 PLOMBIERES LES DIJON
Objet social : l'acquisition d'un terrain sis 2, avenue Général Canzio à Talant (21240), l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain
Durée : 99 ans
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Laurent Journaux, 12 rue Albert Rémy 21370 PLOMBIERES LES DIJON
Agrément requis dans tous les cas
RCS Dijon

AL211730427

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 15/04/2021, la SAS JCL a été constituée :
Siège : 12, rue Albert Rémy 21370 PLOMBIERES LES DIJON
Durée : 99 ans
Capital : 5 000 euros
Objet : exploitation d'un centre de lavage automatique de voitures, motos, motocycles
Agrément sauf entre associés
Président : Laurent JOURNAUX, 12, rue Albert Rémy 21370 PLOMBIERES LES DIJON
Immatriculation au RCS de Dijon

AL211730428

FIDACT AVOCATS

CABINET FIDACT - ALAIN BALLET -
Droit des sociétés - Droit fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE

SC HOLDING MONTALBAN

Avis est donné de la constitution d'une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SC HOLDING MONTALBAN
Capital social : 20 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Siège social : 6 Route de Beaune, 21200 BLIGNY LES BEAUNE
Objet social : L'acquisition, la propriété, la gestion de toutes valeurs mobilières, et de tous biens meubles ou immeubles en vue de réaliser des placements financiers pour la meilleure gestion du patrimoine de ses membres ; L'acquisition, la construction, la propriété, la gestion, l'exploitation de tous biens meubles ou immeubles et droits immobiliers ou mobiliers ; La gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale ; A cette fin, elle pourra acquérir tous immeubles ou biens meubles, toutes parts de sociétés, actions, ou autres titres, prendre à bail, louer, affermer tous immeubles, terrains, droits immobiliers, biens mobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Gérance : Monsieur Yoann MONTALBAN, demeurant 5 Rue de la Cardine – 21200 BLIGNY LES BEAUNE
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Pour avis. La Gérance

AL211730434

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 20/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BOMBITECH
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Siège social : 37 avenue du 14 juillet - 21300 CHENOVE
Objet social :
La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :
L'exploitation de tous fonds de commerce de distribution et diffusion, selon toutes formes de techniques créées ou à créer, de toutes marchandises ou services, spécialement de tous objets de consommation y compris le placement de produits bancaires, d'assurance, de protection juridique et d'assistance, destinés au foyer, aux loisirs, à la culture, à l'enseignement, à la formation, à l'information, etc., des produits et articles suivants :
- de tous produits de gros et petits électroménagers produits électrodomestiques et d'électronique,
- de tous appareils photographiques et accessoires, travaux de développement, tirages de clichés et épreuves photographiques et cinématographiques ;
- de tous appareils de radio, de cinéma, télévision, vidéo, disques, informatique, de téléphonie,
- de mobilier de cuisine et de meubles de cuisine sur mesure,
- d'articles et matériaux de création décorative ou artistique ;
- de revente de tous objets mobiliers et tous produits d'occasion;
- d'accessoires et supports publicitaires de toute nature,
- la livraison de l'ensemble de ses produits et accessoires ainsi que le service après-vente desdits produits et accessoires.

La participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés, affaires ou entreprises,
Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.
Capital social : 100.000 euro
Durée : 99 années
Président : BOMBIDIS SAS, société par actions simplifiée au capital social de 585.000 euros, dont le siège social est situé ZAC des Grands Crus - Route de Beaune - 21300 CHENOVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 498 107 705, représentée par son Président, Monsieur Alain BARRERE
Conditions d'admission aux assemblées d'associés et d'exercice du droit de vote :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Inaliénabilité :
Les actions ne peuvent être cédées que sous réserve d'un agrément préalable dans les conditions statutaires.
Immatriculation au RCS de DIJON
Pour avis

AL211730435

IN THE HOUSE

Par acte ssp en date du 09/04/2021, il a été constitué une SARL
Dénomination : IN THE HOUSE
Siège social : 1 Rue Du Presbytère 21150 DARCEY
Capital : 1500 €
Activités principales : conception, réalisation et production d'œuvres musicales, vidéographiques et photographiques, la direction artistique ou l'organisation de tout événement public, privé et associatifs et toutes activités liées à la photographie, la musique, la vidéographie, la direction artistique et l'événementiel.
Durée : 99 ans
Gérance : Mme FRANJOU Manuela Can Pere Vilar, Ollers 17833 GIRONA - ESPAGNE résidant à l'étranger
Immatriculation au RCS de DIJON

AL211730439

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date du 14/04/2021, il a été constitué la Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : 2T PHENIX
Siège social : 48 B Grande Rue 21310 MIREBEAU-SUR-BEZE
Durée : 99 années
Objet social : acquisition de tous immeubles, bâtis ou non, à usage professionnel ; propriété, administration et exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles ainsi que la vente éventuelle desdits immeubles et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social.
Capital social : 5.000,00 € ; apports en numéraires : 5.000,00 €
Gérant : M. Thomas TISSANDIER, demeurant 48 B Grande Rue 21310 MIREBEAU-SUR-BEZE,
Clause d'agrément de nouveaux associés tiers : majorité des 3/4 des parts du capital social
Immatriculation : RCS DIJON

AL211730448

Notaires

SCP David Belou - Véronique Varlet
Guillaume Lorisson
Charles-Alban Prieur -
Clémence Bailly
Notaires
1 place de l'Europe Simone Veil
21000 Dijon
Bureau annexe
25 avenue de Sprenelingen
21110 Genlis

AFIMAC

Suivant acte reçu par Me Charles-Alban PRIEUR notaire à DIJON, le 6 avril 2021 a été constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, la sté dénommée « AFIMAC » Société civile au capital de 1.000€ composé exclusivement d'apport en numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la vente, la remise en jouissance gratuite ou à titre onéreux de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Siège : BESSEY-LES-CITEAUX 20 rue de la Chapuserie ; M François Abel CHETAILLE, dmt à OSLON (71380) 4 Bis route de Lans, Mme Annie CHARBONNIER, dmt à DIJON 16 C rue du Général de Nansouty, ont été nommés gérants. Agrément préalable nécessaire à toutes cession ou transmission.

Pour avis. Me Charles-Alban PRIEUR

AL211730450

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

Notaires

SCP David Belou - Véronique Varlet Guillaume Lorisson Charles-Alban Prieur - Clémence Bailly
1 place de l'Europe Simone Veil
21000 Dijon
Bureau annexe
25 avenue de Sprenelingen
21110 Genlis

OCULUS PAN CINOR

Suivant acte reçu par Me Clémence BAILLY notaire à DIJON, le 21 avril 2021 a été constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, la sté dénommée « OCULUS PAN CINOR » Société civile au capital de 1.000€ composé exclusivement d'apport en numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la vente, la remise en jouissance gratuite ou à titre onéreux de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Siège : DIJON 1 rue Nicolas Berthot ; M Arnaud Guillaume Jérôme BONNABEL, dmt à DIJON 7Bis rue Marcel Paupion, et Mme Charlotte PALLOT, dmt à DIJON 86 rue de Talant, ont été nommés gérants. Agrément préalable nécessaire à toutes cession ou transmission.
Pour avis. Me Clémence BAILLY
AL211730453

AC INVEST

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SCI immatriculée au RCS de DIJON, dénommée « AC INVEST «, au capital de 2.000 €, dont le siège social est à DIJON (21000) – 8, Place Bossuet, ayant pour objet : l'achat, la vente, la construction, la gestion et la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; l'acquisition et la gestion de titres de participation et de toutes valeurs mobilières ou immobilières ; dont les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés ; et dont les premiers co-gérants sont M. Alexandre CASTILLON et le premier directeur général est Mme Caroline CASTILLON, née LEPINOY, demeurant tous deux à COPPET (1296) (SUISSE) – 68, route de Tannay, désignés statutairement pour une durée illimitée. Pour avis.
AL211730455

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Pierre POIGNAND, de la Société Civile Professionnelle dénommée « Pierre POIGNAND - Romain BRUNET et Marie-Pauline BRUNETEAUD » Notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial à Dijon et d'un Office Notarial à Talant, le 16 avril 2021, suivi d'un acte rectificatif en date du 20 avril 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination : AOO. Siège social : GENLIS (21110), 45 rue de la Vanoise. Durée : 99 années. Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR). Apports en numéraire. Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Gérant : M. Ali OZBAY, demeurant à GENLIS 45 rue de la Vanoise. Immatriculation RCS DIJON. Pour avis. Le notaire.
AL211730463

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 23 AVRIL 2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GADIEL
Siège : 34 Rue de la Charmette - 21000 DIJON
Objet : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tout moyen. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles.
Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI GADIEL et cession à titre exceptionnel desdites participations.
Durée: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital: 1 000 € (numéraire)
Gérance : Virginie DUBREZ, demeurant 34 Rue de la Charmette – 21000 DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément des associés représentant au moins les 2/3 du capital
Pour avis. La Gérance
AL211730466

NIÈVRE

➜ NOMINATION

TICK&BOX

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social
31 rue Louis Bonnet - 58000 CHALLUY
RCS NEVERS 834984726

Par décision unanime des associés du 13/01/2021, il a été décidé de nommer Monsieur Teddy BOURAYOU, demeurant 2 boulevard de la grande Thumine, bat. B La Tarentelle, 13090 AIX EN PROVENCE, en qualité de directeur général de la société à partir du 13/01/2021 et pour une durée indéterminée.Mention au RCS de NEVERS.
AL581730403

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

GFF DE BOISJARDIN

SC au capital de 311240€. Siège social 2 Boisjardin 58220 Ciez 809933146 RCS Nevers. Transfert de siège social. Aux termes de l'assemblée du 2 avril 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social à Paris 19, 15 Av Jean Jaurès à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le GFF sera désormais immatriculé au RCS de Paris. Pour avis.
AL581730354

KSYSTEME

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 50 Chemin Blanc,
ZA de la Chaîne- 78370 PLAISIR
509 250 064 RCS VERSAILLES

Par décision du 22/03/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 50 Chemin Blanc, ZA de la Chaîne, 78370 PLAISIR à Le Chêne ROCROY, 58 230 GOULOUX à compter du 22/03/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 509 250 064 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de NEVERS. Gérance : M. Jean-François KELLENS, demeurant Le Chêne ROCROY, 58 230 GOULOUX.
AL581730361

ORPHÉE FILMS

SAS au capital de 65000 €
Siège social : 3 rue Bézout 75014 PARIS
RCS PARIS 840338875

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/04/2021 , il a été décidé de transférer le siège social au Moulin de Mouasse 58120 SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN à compter du 20/04/2021 Présidence : M Garnier Antoine demeurant Moulin de Mouasse 58120 SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN . Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de NEVERS.
AL581730398

NOLO

SCI au capital de 500 €
15 rue Achille Pierre
77130 La Grande-Paroisse
RCS MELUN 503 543 563

Aux termes du PV des décisions de la collectivité des associés en date du 22/01/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 3 Les Terris 58310 Arquian L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.
Monsieur Laurent TURUT reste gérant de la société.
La durée de la société court jusqu'au 23/03/2107
L'objet de la société est l'acquisition de biens mobiliers et immobiliers
La société sera radiée du greffe de MELUN et immatriculée au greffe de NEVERS
AL581730402

SCI NGM

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieu dit THOU – 10, rue du Chêne
58130 POISEUX

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL
Aux termes d'une décision en date du 01.04.2021, l'assemblée générale approuve le transfert siège social du lieu dit THOU-10, rue du chêne 58130 POISEUX à 7 square beau soleil 49230 SAINT CRESPIN SUR MOINE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NANTES.
Pour avis
AL581730407

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE BELLANDA

Société civile immobilière
au capital de 762,00 euros
2 rue Eugène Pottier- 58500 Clamecy
448 457 853 RCS Nevers

Transfert de siège social
Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 février 2021, il a été pris acte de transférer le siège social de la société, à compter du 17 février 2021 au 6 route de Coulanges, Crain (Yonne).
Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion de tous immeubles.
Gérant: M Eric Saujet demeurant 6 route de Coulanges, Crain (Yonne).
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre, et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.
Pour avis.
AL581730408

ESPACE PLUS

SCI au capital de 3 048,98 €
Siège social - ZI Nevers Saint Eloi
24-26 Rue Georges Dufaud
58000 SAINT ELOI
RCS NEVERS 379 455 157

Aux termes de l'AGE du 22/03/2021, il a été décidé de transférer le siège social de ZI Nevers Saint Eloi – 24-26 Rue Georges Dufaud– 58000 SAINT ELOI à l'adresse suivante : Rue de Mousselière – 30133 LES ANGLES, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société sera immatriculée au GTC de NIMES.
Pour avis
AL581730410

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 19/04/2021

N°PC :41015046PC
Par jugement en date du 19/04/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
LES JARDINS DE CHLOE ET CLEMENTINE (SARL)
16, AV DU GENERAL DE GAULLE - 58000 NEVERS
RCS 58 : 488 030 008
Le Greffier
AL581730471

N°PC :41016092PC
Par jugement en date du 19/04/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SNC L'AUBERGE DES FONTAINES (SNC)
2, R MARIE DAVY - 58530 DORNECY
RCS 58 : 500 971 841
Le Greffier
AL581730472

N°PC :2019/91PC
Par jugement en date du 19/04/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
Le Potager Sucré
HAM DE POISEUX - 58120 SAINT-LEGER-DE-FOUGERET
RCS 58 : 824 151 955
Le Greffier,
AL581730473

N°PC :2019/83PC
Par jugement en date du 19/04/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SAS SASU LA PECHERIE
18, PL DE LA PECHERIE - 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
RCS 58: 811 847 672
Le Greffier
AL581730474

N°PC :41017013PC
Par jugement en date du 19/04/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
CLOUTRIER Christine
R LAMARTINE - Et rue Jean-Jacques Rousseau - 58170 LUZY
RCS 58 : 511 802 084
Le Greffier
AL581730471

N°PC :41018036PC
Par jugement en date du 19/04/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
CHEMANI Hocine
5, R JEAN JAURES - 58260 LA MACHINE
RCS 58: 524 154 333
Le Greffier
AL581730475

N°PC :2020/ 15PC
Par jugement en date du 19/04/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL TA SOEUR
66, R DE NIEVRE - 58000 NEVERS
RCS 58 : 833 898 307
Le Greffier
AL581730476

N°PC :41016125PC
Par jugement en date du 19/04/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
4 P (SARL)
- le Harlot RN 81 - 58000 SAINT-ELOI
RCS 58 : 438 626 244
Le Greffier
AL581730477

N°PC :41017025PC
Par jugement en date du 19/04/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL ADC (SARL)
- LA BERGE - 58400 CHAULGNES
RCS 58 : 482 271 830
Le Greffier
AL581730478

N°PC :41016067PC
Par jugement en date du 19/04/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL CUISINE 2000 (SARL)
- RN 7 Nord la Roseraie - 58640 VARENNES-VAUZELLES
RCS 58 : 792 509 846
Le Greffier,
AL581730479

N°PC :41017006PC
Par jugement en date du 19/04/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL CLAMECY AUTO ACCESSOIRES (SARL)
ALL CLEMENT ADER ZI SUR BAGATELLE - 58500 CLAMECY
RCS 58: 453 750 911
Le Greffier,
AL581730480

N°PC :41016114PC
Par jugement en date du 19/04/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
CAPEER Pierre-Jean, Jean-Louis, Marie
CHE DES CAVALIERS - 58640 VARENNES-VAUZELLES
RCS 58 : 798 639 803
Le Greffier,
AL581730481

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange substitution ou location tout ou partie des biens suivants :
Cmne de VIGNOL: ZONE RNU
Avec bâtiments exploitation
18 ha 05 a 21 ca
- Buisson gasson: ZD-10-21(A) - Champ bouffard: ZE-46-47 - L hate de l eglise: ZB-9(J)-9(K) - La piece des pierres: ZD-67 - Le bourg: B-962 - Le pre au clerc: ZC-63(J)-63(K) - Le suet: ZD-68(B)-68(AJ)-68(AK) - Les pieces soudain: ZC-32-33 - Mazeau: ZE-64(J)-64(K) - Sous les plantes: ZB-42(A)-42(Z)-42(BJ)-42(BK)-42(CJ)-42(CK) - Souvy: ZB-39(J)-39(K)
Et, par extension, Cmne de MONCEAUX-LE-COMTE: ZONE RNU
57 a 65 ca
- **Les champs renard: A-143-144**
Cmne de NUARS: ZONE RNU
14 ha 53 a 90 ca
- Beauvais: ZE-35(J)-35(K) - Champs de groue: ZH-50(D) - Hameau de bonnesson: ZE-9 - La brosse guisson: B-2234(D)-2245(D) - La comme du fourneau: A-100(B) - Les autioux: ZB-15-16-18 - Les chaumes d alibert: YC-12 - Les treilles: YD-15(J)-15(K)-60 - Les vignoux: ZE-84
Cmne de SAIZY: ZONE RNU
16 ha 05 a 15 ca
- La comme: YA-2 - Le tureau de neron: YA-50(J)-50(K)-50(L) - Les noeuds: YB-10(J)-10(K) - Les petites corvees: ZA-32(A)-32(B)-124
Cmne de MONTARON: ZONE RNU
Avec bâtiment d'habitation
59 a 58 ca
- Du pont: ZB-64[42](*)-67(*) - Sangy: ZB-62[2]-63[2]-65[42]-66[42]
Cmne de PARIGNY-LES-VAUX: ZONE NC
2 ha 08 a 57 ca
- Bois aux anes: AB-39(AS)
- La marlosse: ZL-17-19-21
Cmne de SAINT-AMAND-EN-PUISAYE: ZONE NC
1 ha 24 a 50 ca
- Champ des trous: D-1130
Cmne de SAINT-GERMAIN-CHASSENAY: ZONE RNU
Présence de deux corps de ferme
164 ha 80 a 24 ca
- Champ catillon: C-411-412 - Champ marechaux: C-399(*)-400-401-402-403 - Chez bailly: C-14-15(*)-16 - D'avril: C-142 - Domaine de chez chevalier: A-28-29-30-35(*)-36-37-38-167[31](*) - Domaine de guillon: C-139-140-141(*)-143-144 - L ouche aux boeufs: A-39 - Le beau brun: C-12(*) - Le bourg: C-351-785[350] - Le champ de la forge: C-215-216-217(*)-628[217] - Le champ rigot: A-15-16-17 - Le grand champ de guillon: C-130-131-132-134 - Le pre de la forge: A-121-122 - Le pre des fourches: C-13 - Le pre des roches: A-43(*) - Le rousset: C-152 - Les fontalaises: C-138 - Les gardes: C-31(*) - Les rompais: A-26 - Pre chevrais: C-135-136
Cmne de SAINT-PARIZE-LE-CHATEL: ZONE N
7 ha 34 a 50 ca
- Bois du pommier: B-78-80
Biens à louer :
Cmmne de TRACY-SUR-LOIRE : ZONE N
41 a 37 ca
-'Les debrettes': B- 1405 -'Les mardrelles': ZH- 56- 57
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 17/05/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures
AL581730420

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à NEVERS 3, rue Henri Barbusse, le 20 avril 2021, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL à la requête de :
Monsieur Jean Marc JARREAU, né à NEVERS (58000), le 10 juillet 1960, et Madame Gyslhaine KRIEGER, née à NEVERS (58000), le 28 juillet 1962, demeurant à VARENNES-VAUZELLES (58640), 1, route de Garchizy,
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.
Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Marie CHÉRAMY, notaire à 3, rue Henri Barbusse.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
AL581730401

Notaire

Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE (office notarial n° 58065), le 13 avril 2021, Monsieur François René Paul COUTURE, né à YEVRE-LA-VILLE (45300), le 4 octobre 1940, et Madame Danielle Marcelle Marie-Louise BOUCHETTE, son épouse, née à LA CHAPELLE SUR AVEYRON (45230), le 1er janvier 1945, demeurant ensemble à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 44, rue du Général Binot, mariés sous le régime de la communauté légale meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de YEVRE-LA-VILLE (45300), le 24 août 1963
Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois de la présente insertion en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire de NEVERS.
Pour insertion
Me PAILLARD, notaire.
AL581730484

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta 58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55 – Fax 03.86.36.19.25
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 1er JUIN 2021
A 10 heures 30

Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).
Commune de NEVERS (Nièvre), 18 rue Raoul Follereau :
Maison d'habitation élevée sur plein pied avec panneaux solaires comprenant :
- Entrée, couloir avec placard, une cuisine avec porte donnant accès au garage, un séjour avec accès terrasse, trois chambres dont une avec placard mural, une salle de bain, un WC
- Garage attenant
- Terrain
Formant le lot 19 du groupe d'habitation « Le Hameau du Vert Nevers » dont le permis de construire collectif a été accordé par M. Le Préfet de la Nièvre le 25 janvier 1978.
Le tout cadastré section CT, numéro 106 pour une contenance de 04 ares et 03 centiares.
Bien occupé.
MISE A PRIX : TRENTE SIX MILLE EUROS (36 000,00 €).
La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.
Fait à NEVERS le 14 avril 2021
Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser :
- au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.
- au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.
Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET Huissier de Justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le mardi 11 mai 2021 à 9 h 30 sur place.
AL581730371

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta 58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55 –
Fax 03.86.36.19.25
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 1er JUIN 2021
A 10 heures 30

Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).
Commune de PAZY (58800) : 1 Route du Moulin du Bois
Maison d'habitation sise au lieudit « Sainte Camille » comprenant :
- Au rez-de-chaussée : séjour avec cheminée et insert, cuisine aménagée, deux chambres, salle d'eau avec WC, buanderie et chaufferie, cellier, débarras.
- Grenier au-dessus
- Au sous-sol : deux caves
Le tout cadastré section ZH n°5, pour une contenance de 10 ares et 30 centiares.
Bien libre.
MISE A PRIX : DIX HUIT MILLE NEUF CENT EUROS (18 900,00 €).
La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.
Fait à NEVERS le 14 avril 2021
Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser :
- au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.
- au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.
Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET Huissier de Justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le mardi 11 mai 2021 à 14 h 30 sur place.
AL581730374

➜ MODIFICATION DE STATUTS

DOCTEUR VALERIE AMELINE

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée de Médecin
Au capital de 10 000 euros
Siège social - 17 rue du Colonel Rabier
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
841 318 983 RCS NEVERS

Le 15/04/2021, l'Associée unique a décidé, à compter de ce jour de procéder :
- à l'extension suivante de l'objet social de la Société :
S'en suivant, à compter de la radiation de la Société du Tableau de l'Ordre des Médecins : la gestion de son patrimoine, et notamment acquérir et de gérer dans un cadre familial un ensemble de biens mobiliers et immobiliers ayant vocation à être ou à devenir des biens de famille.
- à la refonte des statuts,
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
AL581730393

MASANI

SCI au capital de 500 €
15 rue Achille Pierre 77130 La Grande-Paroisse
RCS MELUN 483 853 339

Aux termes du PV des décisions de la collectivité des associés en date du 22/01/2021, il a décidé de transférer le siège social au 3 Les Terris 58310 Arquian L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.
Monsieur Laurent TURUT reste gérant de la société.
La durée de la société court jusqu'au 19/07/2055
L'objet de la société est l'acquisition de biens mobiliers et immobiliers
La société sera radiée du greffe de MELUN et immatriculée au greffe de NEVERS
AL581730404

SASU LES ZYDE'LICES

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social - 6 rue de la République
58170 LUZY (Nièvre)
852 898 915 RCS NEVERS

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 15 avril 2021, il résulte que l'objet social de la société a été étendu, à compter du 01/04/2021, aux activités suivantes :
- vente de produits de terroir et d'épiceries, restauration rapide à consommer sur place ou à emporter, y compris sur foires et marchés et plus généralement, le commerce d'alimentation générale;
- dépôt de journaux, librairie, et vente diverses tels que cartes postales, souvenirs, cadeaux, droguerie.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le représentant légal.
AL581730418

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

AVIS

TAXIS AS2L 889 466 553 RCS NEVERS
S.A.R.L. au capital de 1 000 euros
Siège social : 26 Avenue Pierre Bérégovoy
58000 NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 30/03/2021, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social pour y faire apparaitre son activité sous le libellé suivant : «La Société a pour objet l'activité de transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas neuf places, conducteur compris, ou d'un véhicule taxi.» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis - La Gérance.
AL581730425

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CLAUDE MICHOT

Société à responsabilité limitée
au captal de 94 475 euros
Siège social : Les Berthiers, Saint-Andelain
58150 POUILLY SUR LOIRE
344 571 948 RCS NEVERS

Modification des dirigeants
Aux termes d'une décision du 31/03/2021, l'associé unique a nommé Mme MICHOT Marielle, demeurant 28 Rue Waldeck Rousseau 58150 POUILLY SUR LOIRE, en qualité de gérante non associée pour une durée illimitée. Mr MICHOT Claude, associé unique, cessant d'exercer les fonctions de gérant à compter de ce jour. Pour avis.
AL581730483

NON DISSOLUTION

PARADIS – ECOLE DE CONDUITE NIVERNAISE

L'AGE du 22/03/2021 de la société PARADIS – ECOLE DE CONDUITE NIVERNAISE, SARL au capital de 162 000 € ayant son siège 4 Route de Sermoise, Quartier de la Jonction, 58000 NEVERS, RCS NEVERS n° 405 146 051, statuant en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société. Pour avis : M. Hervé LEFEBVRE.
AL581730413

EURL SACQUET JEAN LOUIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Brocard- 58230 GOULOUX
794 382 028 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 13 avril 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis, La Gérance.
AL581730416

ROMAGNEBOX

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social
18 rue Molière 58000 NEVERS
838 766 327 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2021 statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce a décidé de ne pas dissoudre la Société.
Pour avis. Le Gérant
AL581730421

DISSOLUTION LIQUIDATION

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

GROUPEMENT FORESTIER DE SAINT PEREUSE-BESNE

Groupement Forestier
au capital de 97 567,37 euros
Siège social : Château de Saint Péreuse
58110 SAINT PEREUSE
399 787 407 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE
L'A.G.E. réunie le 15/04/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Elie DE SAINT PEREUSE demeurant 49 Rue des Belles Feuilles – 75116 – PARIS. Le siège de la liquidation est fixé Château de Saint Pereuse – 58110 – SAINT PEREUSE.
Pour avis – Le Liquidateur
AL581730406

DROGUERIE M.C.M.

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 17 Rue François MITTERRAND
58000 NEVERS
Siège de liquidation
17 Rue François MITTERRAND
58000 NEVERS
RCS NEVERS 438 798 100

CLOTURE DE LIQUIDATION
L'AGO réunie le 31/12/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Christian MARTIN demeurant 24 rue Nungesser 03400 YZEURE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis Le liquidateur
AL581730409

aktys Avocats associés

SCI DU CHAMP RENARD

Société civile immobilière
au capital de 8.000 euros
Siège social : Le Bourg 58140 Vauclaix
449 868 140 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte unanime des associés en date du 25 mars 2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur, Monsieur Bruno SEBASTIEN, demeurant à Bonnel, PONT DU CASSE (47480), déchargé ce dernier de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 25 mars 2021
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
AL581730411

LE ROYAL DE CHINE

SARL au capital de 8000 €
Siège social : 4 Rue du Président Wilson
58500 CLAMECY
RCS NEVERS 849484050

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/03/2021 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M YANG SHIHAI demeurant 89 Rue de la Chapelle 75018 PARIS 18 pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2021 . Radiation au RCS de NEVERS.
AL581730422

AVIS DE CONSTITUTION

DOMAINE DE MONT

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 Euros
Siège social
58110 MONT-ET-MARRE - Lieudit Mont

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 années d'une société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers, dénommée DOMAINE DE MONT, au capital de 3 000 EUR, dont le siège social est à 58110 MONT-ET-MARRE - Lieudit Mont, ayant pour objet,directement ou indirectement, la location de la propriété sise à 58110 MONT-ET-MARRE - Lieudit Mont, afin d'y accueillir des évènements de toutes natures, le conseil, l'assistance et l'accompagnement dans l'organisation, la gestion, la réalisation sur site de tous types de projets évènementiels, d'ordre privé,festifs et familiaux, ou d'ordre professionnel, la location immobilière, l'hébergement en chambres d'hôtes, en gites,la location d'espaces de réception et/ou de réunion, ainsi que la fourniture de toutes prestations s'y rattachant, l'acquisition, la vente, la location et l'exploitation de tout immeuble bâti ou à bâtir, ainsi que la participation dans toute entreprise commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirecte ment à l'objet ci-dessus et susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.Les actions de la société sont librement cessibles par l'associé unique, ainsi qu'entre associés. Toutes autres transmissions, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elles ne porteraient que sur la nue-propriété ou l'usufruit, doivent pour devenir définitives, être autorisées par décision collective extraordinaire des associés, le cédant prenant part au vote. Chaque associé, qui a autant de voix qu'il possède d'actions, a le droit de participer à toutes décisions collectives auxquelles sont admis tous les associés pourvu que ses actions soient inscrites à un compte ouvert à son nom. Monsieur Vincent PEGON, demeurant à68460 LUTTERBACH - 21, rue des Vosges, est nommé Président de la société, pour une durée illimitée. Madame Elise PEGON, demeurant à 68100MULHOUSE - 16, rue d'Illzach et Monsieur Johann PETERSCHMITT, demeurant à 68100 MULHOUSE - 16, rue d'Illzach, sont nommés Directeurs Généraux de la société, pour une durée de un an expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes du premier exercice social.
Pour avis,Le Président
AL581730415

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VERNEUIL en date du 8 avril 2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SM SAUVIGNON,
SIEGE SOCIAL : Le Gazon, VERNEUIL (Nièvre)
OBJET : La construction, l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 1 000 euros
GERANCE : M. et Mme SAUVIGNON Stéphane et Marie, demeurant Le Gazon, VERNEUIL (Nièvre)
AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.
IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS.
Pour avis, la gérance
AL581730395

AVIS DE CONSTITUTION

Acte ssp à Decize le 28/10/20
Dénomination : AMIN
Forme : SASU
Siège : 9 quai de Loire 58300 Decize
Objet : restauration rapide
Capital : 500 euros
Durée : 99 ans
Gérant : Mr Alioui Adib, 17 rue Saalfeld 93240 Stains
RCS de Nièvre
AL581730396

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02.04.2021, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : WILSON
Capital : 10 000 € divisé en 10000 actions de 1 €
Siège social : 145 rue du Maréchal Leclerc 58200 COSNE-SUR-LOIRE
Objet : L'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration (vente sur place et à emporter), de guinguettes, L'organisation d'évènements, La location de salle de réception
Durée : 99 ans
Présidente : SAS HUGUETTE INVEST 11 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS RCS PARIS 887 916 050
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés
Immatriculation au RCS de NEVERS
AL581730397

ae ALPHA EXPERTS
NEVERS - BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique par acte sous seing privé, en date du 16 avril 2021, à GARCHIZY. Dénomination : CONCEPT.TP V.P. Objet : maçonnerie voirie et réseaux divers (VRD), travaux publics, agencements et aménagements extérieurs. Durée de la société : 99 année(s). Capital social: 5000 euros. Siège social : 1005 rue Ambroise Croizat, 58600 Garchizy. Gérant : Monsieur Valentin POISSON, demeurant 1005 rue Ambroise Croizat, 58600 Garchizy. Immatriculation : Au RCS de NEVERS.
AL581730400

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud –
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée COLIMMO au capital de 80.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens et droits immobiliers. Son siège social est situé 16 rue Gay Lussac – 58640 VARENNES-VAUZELLES. Le gérant est M. Julien COLINOT dt 57 route de Corcelles – 58180 MARZY. Les cessions de parts sociales autres qu'entre associés, ascendants, et descendants sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour avis,
AL581730405

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 14 avril 2021 à MARS SUR ALLIER, il a été formé un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (G.A.E.C.), société civile
de personnes, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GAEC DU LIMONET;
Agrément : donné le 25 février 2021 ;
Siège : MARS SUR ALLIER (58240), 2 route de Dhéré;
Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS de NEVERS;
Objet : L'exploitation de biens agricoles apportés, mis à sa disposition, achetés ou pris à bail, par un travail fait en commun par les membres associés dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial ;
Capital : 7 500,00 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
Gérance : ont été nommés gérants de la société sans limitation de durée :
Monsieur Mickaël VADROT et Madame Amélie BOISSINOT, demeurant ensemble 2 route de Dhéré 58 240 MARS SUR ALLIER ;
Cession de parts : Libre entre associés lorsque le G.A.E.C. comprend deux associés. Dans tous les autres cas, toute cession, même entre associés, est subordonnée à l'accord unanime des autres associés.
POUR AVIS, La gérance
AL581730412

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/11/2020 il a été constitué une **SARL** dénommée:
SARL MVT
Siège social: 28 rue charlie chaplin 58640 VARENNES VAUZELLES
Capital: 4.500 €
Objet: TRANSPORT DE MARCHANDISES INFERIEUR A 3 T 5 SAUF DENREE ALIMENTAIRE, COURSES DEUX ET QUATRES ROUES, AINSI QUE LOGISTIQUE ASSOCIEE.
STOCKAGE ET ENTREPOSAGE DE FRÊT.
DEMENAGEMENT.
PRESTATION DE SERVICES DIVERS
Gérant: M. VALLEE Nicolas 28 Rue charlie chaplin 58640 VARENNES VAUZELLES
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS
AL581730424

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01.04.2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
SCI SANDRO
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers,
Siège social : 7 quai de Loire 58300 DECIZE
Capital : 1 000 euros en numéraire
Gérance : M. Thomas GUILLEBAULT, demeurant 7 quai de Loire 58300 DECIZE.
Agrément des cessions de parts: Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.
Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
AL581730482

CC LAW EUROPE

AVIS DE CONSTITUTION

CERTUS BETON

En date du 5 mars 2021, il a été constitué une SAS à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :
Objet social : Construction et travaux publics, travaux d'urbanisme, achat et vente de matériaux de construction, achat et vente de bâtiments et terrains, location de machines et équipements pour le bâtiment.
Capital social : 5000 euros
Siège social : Lieu-dit Les Fontaines Douces, 58260 LA MACHINE
Durée de la société : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de NEVERS
Transmission d'actions : les cessions d'actions sont libres
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix
Présidence : ODUE- CONSTRUÇÕES, UNIPESSOAL, LDA, Société de droit portugais dont le siège social est situé Rua Principal, nº 62 – Vila Garcia Distrito: Viseu, Concelho: Mangualde, Freguesia: Fornos de Maceira 3530– 077 FORNOS DE MACEIRA DÃO (Portugal)
Autres dirigeants : Monsieur José SIMOES RAMOS, demeurant 48, rue Jean Jaurès 58260 LA MACHINE
AL581730485

YONNE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 septembre 2019, Madame Michelle Nicole **FAGET**, en son vivant retraitée, demeurant à AUXERRE (89000) 16 rue Bobillot.
Née à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014), le 28 février 1933.
Veuve de Monsieur Jean Louis **MULLER** et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 13 janvier 2021.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Vincent VILLECOURT , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre , le 24 mars 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Vincent VILLECOURT, notaire à AUXERRE 18 et 20 Boulevard du Onze Novembre, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
AL891730476

NOMINATION

SILVAREM INTERNATIONAL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 385 000 €
Siège social : ZI Les Manteaux
89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT
352 209 522 RCS SENS

Le 18/03/2021, les associés ont décidé de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant et donc de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant, M. Jean-Luc PAUPERT.
AL891730285

S.J.B. Société d'Avocats

IMPRIMERIE LEROYER

Société anonyme à Directoire
et Conseil de surveillance
au capital de 406 000 euros
Siège social : Zone Industrielle
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
506 650 183 RCS SENS

CHANGEMENT DE DIRIGEANT
Aux termes d'une délibération en date du 2 avril 2021, le Conseil de surveillance a acté le décès de Monsieur Patrice RENAULT, Membre du Directoire et a nommé en qualité de nouvelles membres du Directoire :
- Madame Manon CLEMENSAT, demeurant 16 Rue Edmond Roger – 75015 PARIS, - Madame Marie CLEMENSAT, demeurant 77 Rue de la Scellerie – 37000 TOURS.
AL891730412

MERMOZ PRODUCTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 8.000 €uros
Siège social : 34-36 rue Jean Mermoz
89000 AUXERRE
481 988 699 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de la décision de la Présidente en date du 31 mars 2021, Madame Jessica ROUSSELLE demeurant à MONETEAU (89470) 39 rue de Verdun, a été nommée Directrice Générale de la société, à compter du 1er avril 2021.
Pour avis,
AL891730437

TRANSFERT DE SIÈGE

PETIT MATIN

SARL au capital de 4000 €
Siège social : 8 Rue Joubert
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
492597737 RCS de SENS

Par AGE du 01/02/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 3 Rue Du Bout Ribault 89500 MARSANGY, à compter du 01/02/2021.
Mention au RCS de SENS
AL891730416

FR HABITAT

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
Dénomination : FR HABITAT. Forme : SAS. Capital social : 1000 euros. Siège social : 6 route de Branches - Val Ravillon 89113 GUERCHY 828309906 RCS Sens. Aux termes d'une décision en date du 15 février 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 15 février 2021, de transférer le siège social à 21 Bis Route d'Aillant, 89113 FLEURY LA VALLEE. Le siège de la société est fixé à : 21 Bis Route d'Aillant – 89 113 FLEURY LA VALLEE Mention sera portée au RCS Sens.
AL891730428

MG2D AMBULANCES

Transfert de siège social
Dénomination : MG2D AMBULANCES. Forme : SARL. Capital social : 30000 euros. Siège social : 8 Chemin DE LADUZ, 89110 POILLY SUR THOLON. 820311678 RCS de Sens. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 janvier 2021, les associés ont décidé, à compter du 4 janvier 2021, de transférer le siège social à 57 route saint Martin, 89120 Charny Oree de Puisaye. Mention sera portée au RCS de Sens.
AL891730436

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : LA CHARNYCOISE SARL. Forme : SARL. Capital social : 30000 euros. Siège social : 55 Route DE SAINT MARTIN, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. 491269114 RCS de Sens. Aux termes de l'AGE en date du 4 janvier 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 4 janvier 2021, de transférer le siège social à 57 ROUTE DE SAINT MARTIN, 89120 Charny Oree de Puisaye. Mention sera portée au RCS de Sens.
AL891730469

ÉLECTIONS

SCANI

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/10/2020, Mr Eric Apffel, domicilié 13 Impasse Véderine, 89300 Joigny, a été élu au conseil de surveillance de la coopérative. Par ailleurs, Mr Franck Mouchel domicilié 7 route de Raloy, 89110 Les Ormes a vu son mandat arriver à expiration et n'a pas souhaité proposer son renouvellement. Enfin, Mr Alfred Urban domicilié 5 Grande Rue, 89300 Champlay a été élu président du conseil d'administration.
AL891729891

RECTIFICATIF

RECTIFCATIF

Erratum à l'annonce parue dans le présent journal du 12/06/2020, il fallait lire que le siège social de la société HYDRO BE 1 ETRE se situe au 9 avenue de la Fontaine Sainte Marguerite, 89000 AUXERRE
AL891730475

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Etude de Maîtres Eric Spoor
Guillaume Heron, Caroline Spoor
et Grégoire Fortin
Notaires à Dives sur Mer (14160)
Le Pont de Cabourg

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Caroline SPOOR, notaire à DIVES SUR MER, le 22 avril 2021, il résulte que Monsieur Michel Gabriel Charles PELISSIER, né le 2 novembre 1951 à LOOS, de nationalité française, et Monsieur Patrick MASSEUX, né le 3 juillet 1952 à VALLERY, de nationalité française, demeurant ensemble à VALLERY (89150) 20 rue de Paris, mariés à la mairie de PARIS 13ème le 2 octobre 2017 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle tel qu'il est établi par l'article 1526 du code civil, avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant en cas de décès de l'un d'eux.
Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées à Maître Caroline SPOOR, Notaire à DIVES SUR MER (14160) Le Pont de Cabourg, 115 rue du Général de Gaulle.
AL891730467

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 8 juin 2021 à 11 H 00** au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice **à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89)**
Hameau de Vaufoin - Rue Haute
UNE MAISON D'HABITATION de **2 pièces principales**
Le tout (granges comprises) **d'une superficie de 181,58 m²** environ
Avec **2 GRANGES** (une accolée à la maison et une en face de la maison)
Sur un terrain d'un total de **04 ares 80 centiares**
OCCUPÉES au 28 mai 2019 (à la connaissance du poursuivant)
MISE A PRIX : 20.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 81 35**
VISITE sur place le Mercredi 26 mai 2021 à 09 H 0
AL891730472

MODIFICATION DE STATUTS

FERME DU RELAIS

Société civile au capital de 85 830 euros
Siège social
20 Grande rue – 89290 Vincelles
331 532 804 Rcs Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2021 reprise par l'assemblée du 6 avril 2021, les associés ont, avec effet au 1er avril 2021 :
- pris acte de la démission de M. Jean-François Boulle de ses fonctions de gérant et nommé M. Vincent Lousth demeurant 6 allée corse, 89000 Auxerre et M. Loic Sautreau demeurant au bois du Fourneau 89660 Merry sur Yonne aux fonctions de gérant
- décidé de réduire le capital de la société de 22 755 € puis de l'augmenter de 63 075 €, ramenant celui-ci à la somme de 126 150 €,
- avec effet au 6 avril 2021, de transformer la société en GAEC, sans création d'un être moral nouveau dénommé Gaec Relais Penotte.
Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :
Dénomination sociale : Gaec Relais Penotte.
Forme : GAEC.
Objet : Exploitatation de biens agricoles.
Capital social : 126 150 €.
Siège social : 20 Grande rue – 89290 Vincelles.
Durée : Jusqu'au 25 janvier 2050.
Gérant : M. Jean-François Boulle, demeurant à Diges (89240), 8 la Cour Barrat.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas,
Pour avis, la gérance.
AL891730316

MG CONSEIL

SARL au capital de 1000€ Siège social : 12 l'Orière Chambeugle 89120 Charny Oree de Puisaye 799063011 RCS Sens L'AGE du 31/03/2021 a décidé d'étendre l'objet social à : la prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.
Dépôt au RCS de Sens
AL891730386

EARL DECHAMBRE

EARL au capital de 400 000 €
Siège social
11 Promenade du Sud- 89510 VERON
510 525 249 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2021 a décidé, à compter de cette date de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Foncier Agricole. À compter du 31 mars 2021, les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : GFA DECHAMBRE. Forme : Groupement Foncier Agricole, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, et par les articles L.322-1 à L.322-24 du code rural et par les décrets pris pour leur application. Objet : Propriété, gestion et administration de tous les immeubles et droits immobiliers à vocation agricole. Capital social : 400 000 €. Siège social : 11 Promenade du Sud – 89510 VÉRON. Durée : Jusqu'au 18 février 2108. Gérants : M. Pierre DECHAMBRE demeurant à VÉRON (89510), 11 Promenade du Sud, M. Olivier DECHAMBRE demeurant à ETIGNY (89510), 11 Grande Rue. Cessions de parts : Soumises à l'agrément en AGE dans tous les cas sauf celles conclues entre associés.
Pour avis, la gérance.
AL891730427

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BUSSIERES - Pré
1 ha 36 a 50 ca - Champs matreau: B-252
Zonage : RNU

BUSSY-EN-OTHE - Terre
3 ha 93 a 52 ca - La petite ramee: ZK-3 - La vallee des thuilles: ZB-118[51]-121[52] - Le chemin de migennes: ZH-140[34] - Sous les fourneaux: ZB-135[61]
Zonage : zone An du PLUi

MONETEAU – Terre et Bois
6 ha 02 a 27 ca - Bois des clouzeaux: B-1405 - Champ de la vigne: B-1490 - La garenne: ZC-113[1167]-143[114] - Le marteau: B-1496 - Les chaumes du paradis: ZB-150 - Les essarts: B-24 - Les grands champs: ZB-137 - Les petits pres: ZC-3-4-5-115[1665]-116[1667]-117[1669]-120[1675]-139[2]-140[1] - Terres des clouzeaux: B-1393-1396
3 ha 26 a 48 ca - La grossaie: B-1350 - La longuillonne: A-729-732 - Les champs chardons: ZB-72 - Les petits breaux: ZB-119 - Terres des clouzeaux: B-1375
1 ha 82 a 10 ca - Bois des clouzeaux: B-1407-1408-1409-1433-1618[1427]-1619[1427] - Les essarts: ZB-8
Zonage : PLUi : Terre : zone A / Bois : zone N

MONTIGNY-LA-RESLE – Terre et Lande
3 ha 29 a 20 ca - Noyer coco: ZE-47-48-75
Zonage : zone A du PLU

ROSOY – Terre, Lande et Sol
2 ha 35 a 14 ca - Les grandes vignes: B-523-666-667 - Les tartedus: B-484[P1]-501-504-505-506-507-508-509-665
Zonage : zone A du PLU

SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS – Terre et Pré
7 ha 42 a 61 ca - Champ chevaux: G-684-685 - Chezelles: G-859[678] - Crot de charmot: G-219 - Derriere les plantes: G-682 - Les croiseaux: G-680-874[679] - Les passenees: G-757-900[746] - Pre signard: G-378-380- Sur les replats: G-696
Zonage : zone N

SEIGNELAY – Bois, Terre, Pré et Lande
2 ha 63 a 07 ca - Le gros chene: E-164 - Les cannettes: A-192 - Les pres henry bougey: ZE-152[44](A)-152[44](B) - Vaucherey: D-3 - Vignes du gros chene: E-178 ZH-16
Zonage : PLU : Terre : zone A / Bois : zone N

VERMENTON – Terre et Vigne
5 ha 48 a 10 ca - Les vaux servins: ZP-82[P1]-82[P2]-83-84(K)-84(J)[P1]-84(J)[P2]
Zonage : zone N – Parcelle : TAP Bourgogne – Vigne : Bourgogne - Aligoté

VEZELAY – Bois et Lande
2 ha 11 a 95 ca - Le cotat des lions: C-417 - Le verger: C-181-182-183-184
Zonage : zone N du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 19 avril 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL891730474

NEXEN AVOCATS

A LA COTE SAINT JACQUES

Société par actions simplifiée
au capital de 600 000,00 €
Siège social
14 Faubourg de Paris, 89300 JOIGNY
331 532 838 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 23 mars 2021, l'assemblée générale a pris acte que les mandats de la société A.A.A.C. MONTALBAN Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes Audit Ales Assistance Conseil MONTALBAN, Commissaire aux comptes titulaire, et la société ORIAL, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivent à expiration à l'issue de cette même date, à savoir le 23 mars 2021. L'assemblée générale constate qu'en vertu des dispositions de la Loi 2019–486 du 22 mai 2019 (JO 23 article 20), dite Loi PACTE, et de son Décret d'application n°2019– 514 du 24 mai 2019, que la société ne dépasse pas deux des trois seuils fixés par la Loi et son Décret d'application, et décide en conséquence de ne pas désigner de Commissaire aux comptes.
Dépôt légal au RCS de SENS.
Pour avis – Le Président

AL891730434

ATLANTIQUE NOTAIRES
ROCHELAIS
35 rue de la Noue
17000 LA ROCHELLE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL ET CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09/04/2021 concernant la société civile immobilière dénommée PURPLE HOUSE au capital de 335.000,00 € immatriculée au RCS d'AUXERRE n°484 387 535, il a été décidé :
1°) De transférer le siège social de SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000), 4 Rue François Fèvre à VELIZY VILLACOUBLAY (78140), 22 Rue Général Exelmans.
L'article 5 SIEGE SOCIAL des statuts a été modifié en conséquence et la société sera désormais immatriculée au RCS de VERSAILLES.
2°) De prendre acte de la démission de M. Michel GIRARD, demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000), 4 Rue François Fèvre de son mandat de gérant et en conséquence, de nommer Mme Catherine AUTHIER épouse GIRARD demeurant à VILLARS SUR GLANE (SUISSE), 20 rue du Centre pour une durée illimitée à compter du 09/04/2021.
Le dépôt sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de VERSAILLES.
Pour avis. Le Gérant.

AL891730468

CESSION

SCP LELIEVRE
Notaire à AVALLON

CESSION

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, le 20/04/2021, il a été cédé par Evelyne Michele GEORGES, née TREMEREL, 500 parts et par Catherine Jeannine Lucie DUAUX, née SEZAP, 500 parts qu'elles détiennent dans la «SCP D'INFIRMIERES FOUCHEZ-DUAUX-GEORGES», siège social à AVALLON (89), 26 avenue de la République, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 329938823, au profit de Patricia RADAZ, née MONMAILLAT à AVALLON (89) 07/06/1967, demeurant à BLACY (89) 3 rue de la Saule.
Prix : 40.000,00 €
DATE D'ENTREE en jouissance : 20/04/2021
Changement de gérant : aux termes dudit acte, il a été nommé en nouveau co-gérant : Patricia RADAZ.
Prorogation : aux termes dudit acte, il a été décidé de la prorogation de la société jusqu'au 31 décembre 2050.
Les modifications statutaires seront publiées au RCS d'AUXERRE (89).
Pour insertion. Le Notaire.

AL891730425

SCP LELIEVRE
Notaires à AVALLON

CESSION

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, le 22/04/2021, il a été cédé par M. et Mme Jean-Marc LOURDIN, 5 parts qu'ils détiennent dans la « SCI PRO L.V.», siège social à GUILLON (89), 7 chemin de la Rivière, Perrigny, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 449933365, au profit de M. David VILACA, né à NINE FAMALICAO (PORTUGAL) le 9 février 1964, demeurant à GUILLON (89) 7 chemin de la rivière Perrigny.
Prix : 75.000,00 €
Date d'entrée en jouissance : 22/04/2021
Changement de gérant : aux termes dudit acte, il a été nommé en nouveau gérant : David VILACA en remplacement de Jean-Marc LOURDIN.
Nouvelle dénomination : aux termes dudit acte, il a été décidé de modifier la dénomination qui est désormais la suivante : SCI PROV VIDA NOVA
Les modifications statutaires seront publiées au RCS d'AUXERRE (89).
Pour insertion. Le Notaire.

AL891730442

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MISE EN LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 avril 2021 à Vitry-sur-Seine, la société LEADER PRICE EXPLOITATION, Société par Actions Simplifiée au capital de 169.141.592,20 euros, dont le siège social est situé 123, quai Jules Guesde, 94400 Vitry-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 419 695 341,
A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035, L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à Auxerre (89000) – 6-8, avenue Saint-Georges, pour lequel la société LEADER PRICE EXPLOITATION est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre sous le numéro 419 695 341 01610.
La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 19 avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.
Pour avis.

AL891730420

SCEA DE LA VALLÉE DE BOUDERNAULT

SCEA au capital de 338 150,00 euros
Siège social : 10 rue du Lavoir - Boudernault
89210 CHAMPLOST
477 597 538 RCS SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2021, M. Mickaël GELÉ, demeurant Le Contour des Fontaines, ZI La Saunière, 89600 CHEU, a été nommé gérant pour une durée non limitée à compter rétroactivement du 1er juillet 2020, en remplacement de Mme Mauricette COMPERAT, démissionnaire au 30 juin 2020. Pour avis, la gérance.

AL891730422

GAEC VIGNAUD-MARQUES

GAEC agréé au capital de 240 000 €
Siège social : 20 rue de la Garenne
Marrault – 89200 MAGNY
533 297 727 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2021 a pris acte de la démission de M. Pascal VIGNAUD de ses fonctions de gérant et nommé M. Romain LEROYER aux dites fonctions, l'ensemble prenant effet au 1er avril 2021. Pour avis, la gérance.

AL891730438

S.J.B. Société d'Avocats

EARL DE BLEURY

Exploitation agricole à responsabilité limitée à capital variable
Siège social BLEURY 89110 Poilly sur Tholon
353 674 013 RCS SENS

L'associé unique en date du 22 avril 2021 a nommé Monsieur Benoit CHEVALLIER, demeurant 4 Rue Saint Louis – BLEURY – 89110 POILLY SUR THOLON, en qualité de Gérant, pour une durée illimitée, à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Alain CHEVALLIER, démissionnaire.

AL891730439

S.J.B. Société d'Avocats

ART ET COIFFURE

Avis
Société à responsabilité limitée au capital de 35 825,52 euros, Siège social : 12 Place Charles de Gaulle - 89700 TONNERRE, 306 045 071 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Pierre MARTIN de ses fonctions de co-gérant à compter du 31 décembre 2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. M. David MARTIN reste seul gérant.

AL891730479

POURSUITE D'ACTIVITÉ

BARAQUE A

SARL au capital de 1.000€
Siège social : 15 rue de l'Eglise
89340 CHAUMONT
829 721 273 RCS de SENS

Suivant délibérations en date du 02/11/2020, l'associé unique a décidé de la continuation de la société malgré un actif inférieur à la moitié du capital social. Modification au RCS de SENS.

AL891730418

NON DISSOLUTION

CRESSON

Société à responsabilité limitée
au capital de 26 250 euros
Siège social : 8 PLACE ROBILLARD
89000 AUXERRE
327 806 972 RCS AUXERRE

AVIS DE NON DISSOLUTION
Aux termes d'une délibération en date du 26 mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. La Gérance

AL891730423

DISSOLUTION LIQUIDATION

S.J.B. Société d'Avocats

BERTHEAU-HOCHARD

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 99 euros
Siège social : 1 Avenue Foch
21 Boulevard du 11 Novembre
89000 AUXERRE
Siège de liquidation - 3 Boulevard Vauban
Résidence Vauban - Appt 10
89000 AUXERRE
505 014 092 RCS AUXERRE

Avis de dissolution
L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 9 avril 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Marie-France BERTHEAU, demeurant 3 Boulevard Vauban - Résidence Vauban - Appt 10 - 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 3 Boulevard Vauban - Résidence Vauban - Appt 10 - 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL891730441

S.J.B. Société d'Avocats

BERTHEAU-HOCHARD

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 99 euros
Siège social : 1 Avenue Foch
21 Boulevard du 11 Novembre
89000 AUXERRE
Siège de liquidation: 3 Boulevard Vauban
Résidence Vauban - Appt 10
89000 AUXERRE
505 014 092 RCS AUXERRE

Avis de clôture de liquidation
L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 avril 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 15 avril 2021, déchargé Mme Marie-France BERTHEAU, demeurant 3 Boulevard Vauban - Résidence Vauban - Appt 10 - 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL891730440

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI 15, RUE DE LA TOUR DES FOSSES. Société civile immobilière Au capital de 91 469,41 euros Siège social : 3 route de Nailly - 89100 COURTOIS SUR YONNE 405 008 582 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2021, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Le liquidateur.

AL891730477

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 16/04/2021, il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EGR
Capital : 5 000 €, divisé en 500 actions de 10 €.
Siège social : 21, rue de Bourgogne 89160 ETIGNY
Objet : Tous travaux de peinture, ravalement, revêtements muraux et de sols, vitrerie ; tous travaux d'isolation, de plâtrerie intérieur et extérieur, tous travaux de menuiserie, bois, PVC, Alu.
Durée : 99 ans.
Président : M. Abdelouahid GUEDAZ demeurant à SENS (89100), 14 avenue de la Marne, logement 613
Cession d'actions : Elles sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
La société sera immatriculée au RCS Sens.

AL891730383

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société civile immobilière
DENOMINATION : AUSTIN
SIEGE SOCIAL : 8, Rue de Dublin Zone d'activités Macherin 89470 MONETEAU
OBJET : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'annexe, l'accessoire ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
DUREE : 99 ans
CAPITAL : 1 000 euros
APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 euros
GERANCE : Monsieur LHUILLIER Arthur, demeurant 5 bis, chemin de Beaulieu 89240 CHEVANNES ;
CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes y compris au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant les trois quarts du capital social. Ces dispositions visent toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des parts sociales.
IMMATRICULATION : au RCS D'AUXERRE
Pour avis,

AL891730414

S.J.B. Société d'Avocats

SCI JOLY-PIERRE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENY (Yonne) du 19 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : JOLY-PIERRE Siège social: 5 Rue du Pont, 89400 CHENY Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Co-Gérance : Madame Karine PIERRE-GUIDEZ, demeurant 37 Rue Gatelot 89250 SEIGNELAY et Madame Sophie JOLY, demeurant 20 Rue de l'Hôtel de Ville 10320 BOUILLY. Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL891730417

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

FIDUCIAL SOFIRAL

15A A avenue du chateau
ST-GEORGES-SUR-BAULCHE 89000

LE SEQUOIA

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 21 bis rue du Bois, 89550 HERY

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à HERY du 21 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : LE SEQUOIA
Siège social : 21 bis rue du Bois, 89550 HERY
Objet social : l'acquisition de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens ; l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires, exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Pierre GONIN, demeurant 21 bis rue du Bois 89550 HERY
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.
Pour avis. La Gérance

AL891730424

SCI VAUDOD

Aux termes d'un ASSP en date du 21/04/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI VAUDOD
Objet social : Location, acquisition, vente, construction de biens immobiliers
Siège social : 37 rue des Chaillots, 89100 SENS. Capital : 250 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS
Gérance : Monsieur DUPRÉ Olivier, demeurant 37 rue des Chaillots, 89100 SENS
Clause d'agrément : Cession soumise à agrément des associés
Olivier DUPRÉ

AL891730426

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 avril 2021, à CHARNY OREE DE PUISAYE. Dénomination : RAPID'MECA. Forme : EURL. Siège social : 55 route de saint Martin, 89120 Charny Oree de Puisaye. Objet : Mécanique automobile, vente d epièces détachées. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Gérant : Monsieur Mickaël GIACOMAZZI, demeurant 8 chemin de laduz, 89110 Poilly sur Tholon Gérant: Monsieur David DELAGE, demeurant 37 route de Prunoy, 89120 Charny Oree de Puisaye La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Pour avis. Les cogérants

AL891730429

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20 avril 2021 à MONETEAU, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : SV AUNAY
Siège social : 6 rue des Caillottes, ZI de la plaine des Isles, 89470 MONETEAU
Objet social : L'acquisition d'immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance :
- Monsieur Fabien BILLAULT, demeurant 1 Le Grand Launay 89330 PIFFONDS
- Monsieur Patrick PETIT, demeurant 11 rue de la Fontaine Saint Martin 89400 BONNARD

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre
POUR AVIS

AL891730430

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/04/2021, il a été constitué une SASU dénommée : ATELIER 2P Siège social : 8 Cour au Maire, 89160 ANCY-LE-FRANC Capital : 100€ Objet : le conseil et l'assistance aux particuliers, entreprises, collectivités publiques dans les domaines suivants; la conception d'espaces intérieur et extérieur, aménagement, agencement en vue de favoriser le bien être, la mise ne valeur esthétique de lieux privés, professionnels et/ou d'espaces publics aux fins de favoriser le bien être de ses occupants et/ou de son public, l'établissement de projets de décoration d'intérieur, tels que conception d'espaces intérieurs en vue de répondre aux besoins physiques, esthétiques et fonctionnels des occupants, y compris dans les domaines de l'événementiel, les prestations de home staging Président : Mme PAULA PORTIER, 8 Cour au Maire, 89160 ANCY-LE-FRANC. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL891730433

SCI DU PALAIS

Par acte SSP en date à Paris du 15.04.2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI DU PALAIS
Siège social : 1 place de la République 89300 Joigny
Objet : Toutes opérations purement civiles de gestion et d'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, dont, l'acquisition, la vente, l'exploitation par bail ou autrement, la location d'immeubles bâtis ou non bâtis, l'acquisition de toutes parts de sociétés immobilières et notamment d'un bien immobilier sis 1 place de la République 89300 Joigny.
Durée : 75 ans à compter de son immatriculation au RCS
Apport et capital : 1.000 € en numéraire. Divisé en 100 parts de 10 €
Cession des parts : Libre entre associés - Agrément pour toutes les autres cessions
Gérance : M. Alexandre MARTIN et Mme Claire SIMON demeurant tous deux 36 rue de la Butte aux Cailles 75013 Paris.
La société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL891730435

L'OREE DU BOIS

Avis de constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à VILLECHETIVE du 18/04/2021, il a été constitué une société :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : L'OREE DU BOIS
Siège social : 9 rue Jean Marcelle 89320 VILLECHETIVE
Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question; L'achat, la location de terrains boisés et à titre accessoire l'exploitation desdits bois (revente de bois coupé) ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles et terrains devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de SENS
Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérants : M. Benoît BONAFE et Mme Carine BONAFE, demeurant ensemble 9 rue Jean Marcelle 89320 VILLECHETIVE
Clauses relatives aux cessions de parts: Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales dans les autres cas.
Pour avis, La Gérance

AL891730443

Etude de Maître
Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), le 14 avril 2021, enregistré au SPFE AUXERRE1, le 16/04/2021, Dossier 2021 00013212, référence 8904P01 2021N00395, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Associés :
Monsieur Thomas Marie Jean Bernard ROQUET-MONTÉGON, Gérant de société, demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 3 Ter avenue Jean Baptiste Clément.
Né à PARIS 15ème, le 14 novembre 1963.
Madame Sophie GAVRILOFF, Cadre dirigeant, demeurant à PARIS 15ème, 12 bis rue Edgar Faure.
Née à WOIPPY (57140) le 22 avril 1973.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale : SO SOIS.
Siège social : MERRY-SUR-YONNE (89660), lieu-dit La Cote du Saussois.
Durée : 99 années
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).
Apports :
Par M. ROQUET-MONTÉGON : somme de 510 €,
Par Mme GAVRILOFF : somme de 490 €
Sommes libérées ultérieurement.
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et finit le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.
Le premier gérant est, d'un commun accord entre les constituants : Madame Sophie GAVRILOFF
La durée de ses fonctions est : illimitée.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis Le notaire.

AL891730473

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : VANESS .VERT
ENSEIGNE : COULEUR EXOTIQUE
SIEGE SOCIAL : 54, Grande Rue - 89260 La Chapelle Sur Oreuse
CAPITAL SOCIAL : 500 €
FORME JURIDIQUE : SASU
PRESIDENTE : MADAME DRO VANESSA STEPHANIE - NEE LE 09/09/1986 à LOGOUALE (COTE D'IVOIRE), NATIONALITE FRANCAISE - DEMEURANT AU 54, GRANDE RUE - 89260 LA CHAPELLE SUR OREUSE
OBJET :
- « Alimentation Générale - Vente de produits exotiques - Taxi Phone - Relais Colis et transfert d'argent
- Import et Export de tous produits non règlementés
DUREE : 99 Ans
Date signature : 15 MARS 2021

AL891730478

Tourisme rural

Une saison estivale 2021 pleine d'espoir

Secteur fortement touché en 2020, le tourisme rural pourrait bien retrouver des couleurs au cours de la saison 2021. Le point avec Gîtes de France et Bienvenue à la ferme, deux organismes qui espèrent bien tirer leur épingle du jeu dans les mois à venir.



©Destination Saône-et-Loire

***«Avec les fermetures de frontières dans certains pays, il y a de grandes chances que les vacanciers français se déplacent dans nos secteurs ruraux»*, estime Hervé Roux, responsable de Bienvenue à la ferme.**

Et si l'année 2020 ne représentait plus qu'un mauvais souvenir, avec l'arrivée de la Covid-19 et un premier confinement qui a causé bien du tort au secteur du tourisme ? C'est en tout cas ce qu'espèrent les professionnels du tourisme qui n'attendent qu'une chose : relancer leur activité. L'année 2021 avait plutôt bien commencé, représentant pour eux une vraie lueur d'espoir. Mais c'était sans compter sur l'annonce de nouvelles mesures de restriction qui devraient progressivement disparaître à partir du mois de mai. *«Depuis février, nous avions repris espoir avec des taux de réservation revus à la hausse. Mais l'annonce de ce troisième confinement, pendant les vacances de Pâques, nous a conduits à des centaines d'annulations. C'est une nouvelle descente aux enfers»*, déclare Véronique Duchalais, directrice du réseau Gîtes de France dans la Drôme. Un sentiment partagé par Pascal Bos, président de l'association régionale Auvergne-Rhône-Alpes et vice-président de la Fédération nationale des Gîtes de France. *«Le 1er avril, au lendemain de l'annonce du troisième confinement, nous avons enregistré au niveau national plus de cinquante mille annulations de contrats, soit une perte de 25 millions d'euros (M€). Cela a représenté un vrai coup dur pour tous les propriétaires. Pourtant, le début d'année n'avait pas été mauvais, notamment en Isère et dans les Savoie, malgré la fermeture des stations de sports d'hiver»*.

Dans l'attente de la levée des restrictions sanitaires

Malgré cette incertitude permanente, les professionnels du tourisme gardent espoir et commencent à enregistrer leurs réservations pour l'été. *«Depuis la mi-avril, nous sentons que les Français commencent à se projeter pour les mois à venir. Pour l'instant, notre chiffre d'affaires est de + 5 % sur le mois de juillet et de - 6 % sur le mois d'août. Mais nous ne sommes pas inquiets, les gens prennent le temps de voir comment les choses évoluent»*, explique Véronique Duchalais. Même son de cloche pour le réseau Bienvenue à la Ferme, par la voix de son représentant régional Hervé Roux : *«Les choses commencent à bouger. Ce n'est pas encore le grand boom parce que les gens sont dans l'attente de la feuille de route pour la levée progressive des restrictions sanitaires. Mais malgré tout, j'ai confiance pour la saison à venir»*, confie-t-il. Un espoir immanquablement mêlé de doutes. *«Actuellement en termes de réservations, nous sommes au niveau d'une année dite «normale», voire légèrement au-dessus pour les mois d'été»*, confirme Pascal Bos, même si quelques incertitudes demeurent toutefois pour les mois de mai et juin. *«Au niveau des hébergements, tout est prêt. Les interrogations qui persistent concernent surtout la restauration et les fermes auberges»*, ajoute Hervé Roux.

La campagne, un choix réfléchi pour les vacanciers français ?

Cette année encore, le tourisme rural devrait encore subir l'absence de nombreux touristes étrangers. Allemands, Hollandais, Belges ou encore Suisses en sont habituellement très friands. *«Nous espérons que nous parviendrons à compenser leur absence par une clientèle française qui aura envie de se mettre au vert»*, poursuit Véronique Duchalais. *«Avec les fermetures de frontières dans certains pays, il y a de grandes chances que les vacanciers français se déplacent dans les secteurs ruraux. Comme la vaccination ne sera pas encore totale, ils chercheront certainement le calme et la quiétude qu'offre l'agrotourisme. Ce sont les tendances qui se dessinent, au même titre que l'an passé à la même période. Reste à savoir quand nous pourrons circuler librement sur le territoire français, sans limite de déplacement»*, analyse Hervé Roux. Bonne nouvelle, les premières tendances en faveur d'une mise au vert collective et d'un attrait pour les territoires ruraux semblent se confirmer. *«Nous espérons tous que les Français, après une année complète enfermés chez eux, ressentiront ce besoin d'un retour à la terre»*, conclut Pascal Bos. Il faut dire que Gîtes de France est implanté à 90 % dans les territoires ruraux. Les prochaines semaines seront déterminantes pour envisager une saison touristique 2021 vraiment sereine.

Amandine Priolet

Vacances nomades : le boom des achats de camping-cars

Et si les vacances nomades représentaient LA solution pour continuer de profiter du grand air en toute sécurité sanitaire ? Depuis le début de la crise du coronavirus en mars 2020, de nombreux Français font désormais ce choix. Le camping-car, qui représente à lui seul 35 % de l'activité de l'hôtellerie de plein air en France, est d'ailleurs apparu comme l'un des grands gagnants de l'été dernier. En mai, au sortir du premier confinement, 3 529 camping-cars et vans neufs ont été immatriculés soit une hausse de 1,82 % par rapport à mai 2019. Dès le premier déconfinement, la demande pour les véhicules de location a fait un bond ! Yescapa, entreprise de location de camping-cars, a enregistré plus de huit mille demandes de réservations en deux semaines, soit 20 % de plus que l'an dernier à la même période. La franchise de camping-car du groupe Avis a pour sa part vu le nombre de réservations quotidiennes doubler depuis le déconfinement par rapport à la même période l'an passé. En juillet et août, les locations avaient bondi de 60 % comparées aux chiffres de l'été 2019. Autre donnée importante : la part de nouveaux clients parmi les locataires, qui a doublé depuis le déconfinement. Nul doute que l'été 2021 devrait confirmer cette belle aspiration pour l'itinérance.

Pierre Garcia

Laissez-vous tenter par le tourisme de savoir-faire

Le «*tourisme de savoir-faire*», c'est l'autre nom que l'on donne aujourd'hui à la visite d'entreprise. Il s'agit d'un tourisme de sens et de valeurs qui répond à plusieurs enjeux contemporains pour les entreprises et les territoires : engager une communication directe avec les consommateurs, valoriser le made in France et la production locale ou encore développer une nouvelle offre de tourisme culturel partout sur le territoire français. Alors que l'épidémie de Covid-19 incite de nombreux Français à se tourner davantage vers un tourisme de proximité, il représente surtout une bonne idée de sortie pour les prochaines semaines, lorsque l'heure du déconfinement aura enfin sonné. En France, près de chez nous, les possibilités ne manquent pas. Chaque année, plus de deux mille entreprises françaises accueillent quinze millions de visiteurs, une offre que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans le monde. De la découverte d'atelier artisanal à la visite de fleurons industriels, il y en véritablement pour tous les goûts. Soulignons par exemple l'initiative de Brasseurs de France, partenaire de l'appel à projet lancé par la Direction générale des entreprises. Après un diagnostic du potentiel de la filière, l'objectif est de parvenir dans les trois ans à développer une offre complète de visites partout en France, afin de faire découvrir aux Français les secrets de la production brassicole.

Pierre Garcia

Télé

À Laure de se confesser !

Laure, agricultrice de 26 ans dans la vallée de la Loue, dans le Doubs, participe à Koh-Lanta. Après des débuts discrets dans le jeu, elle a *«crevé»* l'écran avec une victoire au parcours du combattant et son rôle *«d'ambassadeur secret»*. Ses choix d'éliminer les aventuriers de son équipe Rouge (dont Hervé, autre habitant du Doubs) ont été largement commentés sur les réseaux sociaux. Laure s'en explique…


TF1
Laure est agricultrice dans le département du Doubs.

Koh-Lanta a démarré début mars. Vous êtes toujours dans l'aventure et avez franchi le cap de la réunification des deux tribus. Heureuse ?
Laure : *«Quand l'aventure a démarré, je ne souhaitais pas partir la première après trois jours de jeu. Puis je me suis dit que cela serait dommage d'être la première éliminée de ma tribu. Après quoi, je me suis fixée la réunification comme objectif à atteindre. À la réunification, c'est une nouvelle aventure qui commence. Là, tous les candidats ont les poteaux dans leur ligne de mire. À ce stade du jeu, je suis très satisfaite de mon parcours. D'autant plus que j'ai fait une superbe rencontre avec Maxine. Je ne m'attendais pas à rencontrer une personne en qui je pouvais avoir totalement confiance. C'est difficile à décrire. En tout cas, à ce moment de la diffusion, je suis toujours dans le jeu. Donc je ne regrette aucun de mes choix».*

Vous avez contribué à l'élimination de Candice que vous avez quelque peu roulée dans la farine en lui soufflant l'idée de ne pas jouer son collier d'immunité. Puis de Frédéric aux ambassadeurs et surtout de Hervé, capitaine de votre équipe Rouge… et boulanger à Audincourt (près de Montbéliard) !
L. : *«Avec Candice, je n'avais pas beaucoup d'affinités. Son départ ne m'a pas troublé plus que ça. Nous étions unanimes pour qu'elle parte. C'était un choix de l'ensemble de l'équipe. Frédéric et Hervé étaient deux aventuriers en qui Maxine et moi n'avions pas vraiment confiance pour la suite de l'aventure. Au fil des conseils, on fait des choix dans le but de se sécuriser un maximum pour le futur. À ce moment-là, on ne sait pas si on fait les bons choix… ou pas !»*

Mais Hervé, quand même, c'est un aventurier d'Audincourt… Et la solidarité doubiste alors ?
L. : *«Je ne suis pas allée à Koh-Lanta pour me faire des amis… mais pour la gagne ! Avec Hervé, on se parlait mais sans plus. J'avais davantage de contacts avec Maxine, Jonathan, Gabin, Arnaud et Magalie. Après, je ne m'entends pas non plus avec tous les Doubistes (rires). Mon choix n'a pas été guidé par un critère géographique mais d'affinités».*

L'émission ayant été tournée à l'automne dernier, vous avez pu échanger depuis avec Hervé qui a expliqué ne pas avoir compris, ni digéré votre choix…
L. : *«On s'est croisé brièvement une fois avant le début de la diffusion. Je lui ai expliqué mon choix. Mais visiblement, il ne l'a pas compris. Depuis, on ne s'est pas revu !»*

Des choix de jeu qui sont beaucoup commentés sur les réseaux sociaux. Avec, parfois, des propos violents, voire des insultes… Comment réagissez-vous face à ces commentaires ?
L. : *«Je ne regrette rien de ce que j'ai fait. Si c'était à refaire, je referais la même chose. Les réseaux sociaux, je m'en moque éperdument. Je ne suis d'ailleurs pas sur Twitter. En fait, les gens mélangent tout. Koh-Lanta est un jeu. On fait des choses que l'on ne reproduirait pas dans « la vraie vie ». En d'autres termes, quand vous jouez au Monopoly, il y en a qui trichent mais ce n'est pas pour autant qu'ils agissent de la sorte dans la vie quotidienne».*

La question que beaucoup se posent : êtes-vous une véritable stratège ?
L. : *«Je ne suis pas du tout comme ça en temps ordinaire, à calculer les choses… Là encore, je me suis découvert une âme de stratège. C'est peut-être aussi le fait d'avoir rencontré Maxine (rires). Je me souviens qu'un jour, on s'est croisées dans les bois, on s'est demandé toutes les deux si l'on était stratèges. Finalement, ni l'une, ni l'autre ! On a rigolé de savoir comment on allait alors agir et on s'est laissées porter par l'aventure».*

Vous avez littéralement crevé l'écran lors de l'épisode du 16 avril avec votre victoire en individuel en remportant devant Hervé l'épreuve mythique du parcours du combattant. On ne vous savait pas aussi sportive…
L. : *«Je vais vous avouer que j'étais la première surprise de ma performance. Je n'ai jamais fait de sport en club ou de compétition. Je n'ai pas suivi de préparation physique particulière avant de m'envoler pour Tahiti. Avant le début du jeu, j'étais dans l'inconnu, sans aucun repère sur le plan physique. Au top départ de cette épreuve, je me lançais pour terminer dans les dernières places. En fait, j'apprends à me connaître en même temps que les téléspectateurs. Comme quoi, courir après les vaches dans les champs, ça aide !»*

Votre victoire, vous l'avez dédiée à votre papa Manuel, avec qui vous êtes installée en Gaec. Un papa que vous souhaitiez rendre fier en participant à l'émission. Cela s'est passé comment devant la TV, le 16 avril, lors de cette séquence ?
L. : *«Avec cette première victoire en individuel sur l'épreuve mythique du parcours du combattant que tous les candidats rêvent de gagner, je ne pouvais pas lui offrir un plus beau cadeau. Ce message via la télé était quelque part un petit clin d'œil pour lui dire que je pensais très fort à lui sur la ferme et que je n'étais pas en train de me dorer la pilule à Tahiti. On était ensemble le 16 avril, à la maison, avec mes sœurs. Il avait les yeux humides. Et entendre mon prénom à la télé par Denis Brogniart, c'était beaucoup d'émotions !»*

Un peu plus tôt dans l'aventure, votre équipe a remporté un jeu de confort avec, à la clé, une visite dans la famille de Teheiura, un candidat tahitien devenu au fil de ses participations à Koh-Lanta une véritable légende vivante de l'émission…
L. : *«Nous étions sur son île, là où il a grandi. Tehe, c'est quelqu'un de charismatique, un visage du jeu. On a découvert un véritable aventurier qui a le cœur sur la main. J'en garde d'excellents souvenirs».*

Il arrive parfois que des candidats dénoncent un montage de l'émission ne reflétant pas toujours leur ressenti du jeu. Les six épisodes déjà diffusés sont-ils à vos yeux fidèles à l'aventure que vous avez vécue ?
L. : *«Ah oui, cela me rappelle d'ailleurs les souvenirs que j'ai à ce stade de l'aventure. Je me doutais bien que certaines séquences avec Maxine allaient sortir du lot et être diffusées. Cela n'a pas manqué !»*

Autour de vous, que pensent votre famille et vos amis de votre aventure télévisuelle ?
L. : *«Le village de mes grands-parents me soutient à fond. Je pense qu'ils ont reçu plus de messages que moi, le 16 avril. Sur l'exploitation, j'ai croisé quelques personnes qui m'ont soufflé être fières de moi et de mon parcours, que j'étais là pour jouer et que je ne devais pas me chagriner par ce que peuvent dire les mauvaises langues. Sinon, mon quotidien ne s'est pas trouvé bouleversé depuis la diffusion de l'émission».*

Que peut-on vous souhaiter pour la suite de l'aventure ? Rester l'ultime candidate et repartir avec les 100 000 € ?
L. : *«J'espère simplement que les personnes qui m'entourent seront toujours fières de moi quoi qu'il se passe dans la suite de l'aventure…»*

PROPOS RECUEILLIS PAR
LUDOVIC BARBAROSSA
(LA TERRE DE CHEZ NOUS)